

Table des matières / Inhaltsverzeichnis

- 5 (d) *Isabelle Csupor, Valérie Hugentobler, Francis Loser et Peter Voll*
8 (f) Editorial/Éditorial

Contributions / Beiträge

Dossier : Travail social et parcours de vie sous le signe de l'accélération / Soziale Arbeit und Lebenslauf im Zeichen der Beschleunigung

- 11 *Stefan Eberitzsch und Samuel Keller*
Kooperation von Wissenschaft und Praxis unter Bedingungen
von Beschleunigung? Reflexionen zur dialogischen Wissensgenese im
Rahmen des Projekts Wissenslandschaft Fremdplatzierung – WiF.swiss
- 29 *Olivier Grand et Benoît Renevey*
Réformes des formations professionnelles du domaine social:
motivations, acteurs et controverses (1990 à 2005)
- 47 *François Geiser*
De l'usage du référentiel de la prévention en matière de soins de
longue durée
- 62 *Christophe Delay, Isabelle Csupor et Laure Scalabrini*
Transitions à la vie adulte et dispositions économiques chez les jeunes
peu qualifié·e·s: des expérimentations encadrées par le travail social
- 85 *Sophie Rodari et Laurence Bachmann*
Les disparités institutionnelles dans la prise en charge de personnes
surendettées
- 98 *Fabian Berger und Lucia M. Lanfranconi*
Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen und Angehörigenselbsthilfe-
gruppen in der Schweiz – ungenutzte Potentiale für die Soziale Arbeit

- 116 *Karine Darbellay*
Interventions de travailleuses et travailleurs sociaux médiateurs dans le
champ familial: pour quelles tensions et opportunités?
- 131 **Parutions / Neuerscheinungen**
- 133 **Auteurs et auteurs / Autorinnen und Autoren**

Letzte Printausgabe

*Liebe Leser*innen*

*Die Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit stellt ihren Betrieb auf Open Access um. In diesem Zusammenhang werden die Beiträge ab Heft Nummer 27/2020 online als PDF zur Verfügung stehen. Eine Druckausgabe entfällt. Die Abonnent*innen werden mit einer E-Mail auf das Erscheinen einer Nummer oder eines einzelnen Aufsatzes hingewiesen.*

Dieser Schritt ermöglicht es uns, die Anforderung des Schweizerischen Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung (SNF) zu erfüllen, dass ab 2020 alle Resultate aus von ihm unterstützten Projekten frei zugänglich (Open Access) publiziert werden sollen. Darüber hinaus können wir so die Beiträge einer breiteren Leserschaft zugänglich machen und sie zeitnäher publizieren.

Bereits jetzt finden Sie auf unserer neu geschaffenen Plattform <https://szsa.ch> ein Archiv mit allen Artikeln aus den vergangenen Nummern der Zeitschrift. Zukünftig werden Sie auf dieser Plattform auch die neuen Artikel finden.

*Mit freundlichen Grüßen,
die Redaktion*

*Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit
www.szsa.ch
mail@szsa.ch*

Dernière édition imprimée

Chère lectrice, cher lecteur,

La Revue suisse de travail social devient une revue en libre accès. À partir du numéro 27/2020, les articles seront disponibles immédiatement sous forme de fichiers PDF en ligne et nous ne publierons plus de version papier. Les abonné-e-s seront informé-e-s par courrier électronique de la publication de chaque numéro ou autres publications.

Ce changement nous permettra de répondre à l'exigence du Fonds national suisse (FNS) selon laquelle, à partir de 2020, tous les résultats des projets soutenus par le FNS devront être publiés en libre accès (Open Access). Les contributions seront accessibles à un lectorat élargi et raccourcira les délais de publication.

Dès à présent, tous les articles des numéros précédents de la revue sont téléchargeables sur notre nouvelle plateforme <https://rst.ch>. À l'avenir, c'est là que vous trouverez également les nouveaux numéros de la revue.

*Avec nos meilleures salutations,
Le Comité de rédaction*

*Revue suisse de travail social
www.rsts.ch
mail@rst.ch*

Geschätzte Leserin, geschätzter Leser,

Der Internationale Kongress der Schweizerischen Gesellschaft für Soziale Arbeit (SGSA), der am 12. und 13. September 2018 an der Hochschule für Soziale Arbeit in Lausanne stattfand, diskutierte das Thema «Soziale Arbeit und Lebenslauf im Zeichen der Beschleunigung». Wie schon die vorangehende Nummer bringt auch die vorliegende Ausgabe unserer Zeitschrift eine Auswahl der dort präsentierten Beiträge.

Im Projekt «Wissenslandschaft Fremdplatzierung (WiF.swiss)» analysieren Stefan Eberitzsch und Samuel Keller das Verhältnis von Theorie und Berufspraxis im Kontext technologischer und sozialer Beschleunigung. Die Autoren gehen von der ständig steigenden Nachfrage nach sozialen Innovationen im Bereich der Kinderfürsorge aus und zeigen die Bedingungen auf, unter denen eine erfolgreiche Zusammenarbeit durch einen Dialog zwischen Wissenschaft und Praxis in den Interaktionen zwischen Fachleuten zustande kommen kann.

Olivier Grand und Benoît Renevey analysieren die Reformprozesse der Berufsbildung im sozialen Bereich in der Schweiz. Sie zeigen, wie das aktuelle Modell der Ausbildung von Sozialarbeitenden – mit einem ersten Niveau auf Sekundarstufe II, ergänzt um ein zweites Niveau auf Tertiärstufe – aus einer Folge politischer Entscheidungen zwischen 1990 und 2005 resultiert. In einer Untersuchung der beteiligten Akteure und ihrer Motivationen zeigen die Autoren insbesondere, dass die Beteiligung der Dachverbände der Schulen der Sozialen Arbeit an der politischen Entscheidungsfindung vor allem auf die Nachhaltigkeit ihrer Ausbildungsangebote ausgerichtet war. Gleichzeitig waren diese Organisationen während des gesamten Prozesses aber mit vielen Unsicherheiten hinsichtlich des Erfolgs ihrer Vorschläge konfrontiert. Ihr Engagement beeinflusste die endgültige Ausgestaltung der sozialarbeiterischen Ausbildung und Berufe, blieb jedoch intern nicht unumstritten.

François Geiser hinterfragt die Standardisierung von Instrumenten und Praktiken rund um das Ziel der Autonomieerhaltung in der Langzeitpflegepolitik. Er interessiert sich für die Prävention von Pflegebedürftigkeit als Handlungsstrategie, die von den Bundesbehörden entworfen wird, um auf

die Gesundheitsprobleme im Zusammenhang mit der demographischen Alterung zu reagieren.

Christophe Delay, Isabelle Csupor und Laure Scalabrini konzentrieren sich auf die Lebensläufe von (potentiellen) Empfänger*innen der Sozialen Arbeit und befassen sich mit Übergängen ins Erwachsenenalter und der Entwicklung ökonomischer Dispositionen bei gering qualifizierten Jugendlichen, insbesondere wenn die Übergangserfahrungen von Sozialer Arbeit umrahmt werden. Der Artikel beruht auf einer ethnographischen Studie unter gering qualifizierten Jugendlichen und Sozialarbeitenden, die an Integrationsprogrammen in der Westschweiz beteiligt sind. Er zeigt, welche Ereignisse, Erfahrungen und Versuche beim Übergang ins Erwachsenenalter und allgemein in Lebensverlaufspositionen die Entwicklung wirtschaftsasketischer Dispositionen hemmen oder begünstigen. Er hinterfragt damit die Rolle der Sozialarbeiterinnen und Sozialarbeiter als Agenten der ökonomischen Sozialisation sowie die verschiedenen Sozialisationsmodalitäten, durch die junge Menschen ökonomische Dispositionen verinnerlichen.

Sophie Rodari und Laurence Bachmann befassen sich ebenfalls mit dem Verhältnis zum Geld, diesmal aber demjenigen von Sozialarbeitenden, und beleuchten die Ungleichheiten bei der Betreuung überschuldeter Menschen. Auf der Grundlage einer qualitativen Befragung von Sozialarbeitenden analysiert ihr Artikel, wie institutionelle Kulturen die Betreuung überschuldeter Menschen beeinflussen. Indem er diese spezifischen Beziehungen zum Geld und die Art und Weise, wie sie funktionieren und Ungleichheiten unterstützen sichtbar macht, macht der Beitrag die Leserschaft auf ihre möglichen unerwünschten Auswirkungen bei der Begleitung überschuldeter Menschen aufmerksam.

Fabian Berger und Lucia Lanfranconi zeigen, dass es neben den vielen gesundheitsorientierten Selbsthilfegruppen auch eine breite Palette von sozialen Selbsthilfegruppen gibt. Der Artikel konzentriert sich auf diese und zeigt das Potenzial dieser Gruppen für die Soziale Arbeit in der Schweiz auf.

Karine Darbellay beschäftigt sich mit der Mediation als Form sozialarbeiterischer Interventionen im Familienbereich. Während sich Mediation von Sozialer Arbeit durch ihre institutionelle Unabhängigkeit abhebt, zeigt die Autorin, dass Mediation, als Haltung betrachtet, bei jeder sozialen Intervention Sinn macht. Sie analysiert die beruflichen Grenzen zwischen Mediation und Sozialer Arbeit am Arbeitsplatz auf der Basis einer qualitativen Umfrage bei Professionellen, die unter beiden Titeln firmieren.

Mit dieser Ausgabe schliessen wir also die Valorisierung der dem letzten Kongress gewidmeten Werke ab und freuen uns darauf, Sie auf unserer Plattform für die nächste Ausgabe im freien Zugang zu empfangen!

Für die Redaktion
Isabelle Csupor, Valérie Hugentobler, Francis Loser und Peter Voll

Chère lectrice, cher lecteur,

Le dernier Congrès international de la Société suisse de travail social (SSTS) qui s'est tenu à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL) les 12 et 13 septembre 2018 questionnait le travail social et les parcours de vie sous le signe de l'accélération (voir numéro précédent). Voici le second et dernier numéro qui lui est consacré.

Questionnant les rapports entre théorie et pratiques professionnelles dans un contexte d'accélération technologique et sociale, Stefan Eberitzsch et Samuel Keller analysent les formes de coopération entre science et praxis au sein du projet «Wissenslandschaft Fremdplatzierung (WiF.swiss)». Les auteurs partent de la demande toujours plus pressante d'innovation sociale dans le champ de la protection de l'enfance et mettent à jour les conditions qui permettent une collaboration réussie entre partenaires à travers un dialogue qui se noue entre science et praxis au sein des interactions entre professionnel-le-s.

Olivier Grand et Benoît Renevey analysent, quant à eux, les processus de réformes des formations professionnelles du domaine social en Suisse. Ils montrent comment la formation des travailleuses et travailleurs sociaux d'aujourd'hui, structurée sur la base d'un modèle proposant un premier échelon de formation au niveau secondaire II, puis un deuxième niveau tertiaire, résulte de décisions politiques prises entre 1990 et 2005. S'interrogeant sur les motivations et les acteurs en présence, les auteurs montrent notamment que la participation des organisations faitières des écoles de travail social à la décision politique était principalement orientée vers la pérennisation de leurs offres de formation et que ces organisations ont été, tout au long du processus, confrontées à de nombreuses incertitudes quant au devenir de leurs propositions. Cela étant, leur engagement a influencé la structuration finale de la formation et des professions du travail social non sans controverses.

L'article de François Geiser questionne la standardisation des instruments et des pratiques autour de la visée de maintien de l'autonomie dans les politiques de soins de longue durée. Il s'intéresse plus spécifiquement à l'objectif de prévention des besoins en soins de longue durée comme piste d'action

envisagée par les autorités fédérales pour répondre aux enjeux sanitaires liés au vieillissement démographique.

Davantage orienté autour des parcours de vie de (potentiel-le-s) destinataires du travail social, l'article de Christophe Delay, Isabelle Csupor et Laure Scalambryn s'intéresse aux transitions à la vie adulte et aux dispositions économiques chez les jeunes peu qualifié-e-s, notamment lorsque ces expérimentations sont encadrées par le travail social. Basée sur une étude ethnographique réalisée en Romandie auprès de jeunes peu qualifié-e-s et de travailleurs et travailleuses sociales affilié-e-s à des dispositifs d'insertion, cet article montre les événements, expériences et épreuves liées à la transition vers l'âge adulte et les positions dans le cycle de vie favorables à une mise en veille ou à une activation de dispositions économiques ascétiques. Il questionne le rôle des travailleurs et travailleuses sociales comme agent-e-s de socialisation économique ainsi que les diverses modalités de socialisation par lesquelles les jeunes intériorisent les dispositions économiques.

S'intéressant également au rapport à l'argent, non pas des bénéficiaires, mais des travailleuses et des travailleurs sociaux, l'article de Sophie Rodari et Laurence Bachmann met en lumière les disparités dans la prise en charge de personnes surendettées. S'appuyant sur une enquête qualitative auprès des assistantes sociales et des assistants sociaux, leur article analyse la manière dont les cultures institutionnelles influencent la prise en charge de personnes surendettées. En rendant visibles ces rapports à l'argent spécifiques, et la manière dont ils opèrent et soutiennent des disparités, leur contribution rend le lectorat attentif à leurs possibles effets indésirables dans l'accompagnement en gestion de dettes.

Fabian Berger et Lucia Lanfranconi montrent qu'en sus des nombreux groupes d'entraide axés sur la santé, il existe toute une palette de groupes d'entraide sociale. C'est sur ceux-ci que l'article porte son analyse en montrant le potentiel que représentent ces groupes pour le travail social en Suisse.

Karine Darbellay, pour sa part, s'intéresse aux interventions des travailleuses et travailleurs sociaux médiateurs dans le champ familial. Si la médiation se distingue du travail social par son indépendance institutionnelle, l'autrice montre que, considérée comme une attitude, la médiation prend sens dans toute intervention sociale. Elle a analysé les frontières professionnelles entre médiation et travail social à travers une enquête de type qualitative et cela au moyen d'entretiens auprès des professionnel-le-s qui endossent cette «double casquette».

Voilà, avec ce numéro, nous clôturons la valorisation des travaux consacrés au dernier congrès et nous vous donnons rendez-vous sur notre plateforme pour le prochain numéro en libre accès!

Pour la rédaction
Isabelle Csupor, Valérie Hugentobler, Francis Loser et Peter Voll

Berichte aus Forschung und Praxis / Notes de recherches et de la pratique

Stefan Eberitzsch und Samuel Keller¹

Kooperation von Wissenschaft und Praxis unter Bedingungen von Beschleunigung? Reflexionen zur dialogischen Wissensgenese im Rahmen des Projekts Wissenslandschaft Fremdplatzierung – WiF.swiss

Zusammenfassung

Unter Bedingungen von Beschleunigung wird die Anforderung an Wissenschaft, Innovationen in und mit der Praxis Sozialer Arbeit zu erzeugen, (noch) stärker. Das Projekt «Wissenslandschaft Fremdplatzierung» (*WiF.swiss*) hat sich zum Ziel gesetzt, diesen Herausforderungen in der Kinder- und Jugendhilfe so zu begegnen, dass die professionellen Ansprüche sowie die jungen Menschen im Fokus der Qualitätsdiskussion bleiben. Hierfür soll der Dialog zwischen Wissenschaft und Praxis interaktiv und somit auch durchlässiger werden. In diesem Beitrag wird diskutiert, inwieweit *WiF.swiss* diesen Ansprüchen gerecht werden kann – theoretisch wie auch konkret am Beispiel der gelingenden Zusammenarbeit von Fachpersonen.

Schlüsselwörter: Innovation, Qualitätsentwicklung, Wissenstransfer, Kinder- und Jugendhilfe, Fremdplatzierung

Summary

Under the conditions of acceleration, requirements for science to generate innovations in and with the practice of social work becomes (even) stronger. The project «Wissenslandschaft Fremdplatzierung» (*WiF.swiss*) aims to meet these challenges in child and youth care by putting both professional demands and young people's needs in the centre of quality discussion. For this purpose, the dialogue between science and practice shall become more innovative, interactive and thus

more permeable. This article discusses the extent to which *WiF.swiss* can meet these demands – both theoretically and concretely, using the example of successful cooperation between professionals.

Keywords: innovation, quality improvement, transfer of knowledge, child and youth care, residential childcare

Vom Phänomen «sozialer und technologischer Beschleunigung», wie es die Schweizerische Gesellschaft für Soziale Arbeit unter anderem mit Bezugnahme auf Rosa (2012) diagnostiziert hat, bleiben auch wissenschaftliche Diskurse und Entwicklungen nicht unberührt: mit Blick auf einen – insbesondere von Fachhochschulen – geforderten *Anwendungsbezug* (Art 26 Abs. 1 HFKG) werden zunehmend wissenschaftlich fundierte Lösungsansätze für soziale Probleme nachgefragt (Lepori/Müller 2016, S. 10). Insofern erscheint es als eine Begleiterscheinung dieser Prozesse, dass die Grundsatfrage danach, wie wissenschaftliches Wissen in sozialer Praxis wirksam werden kann, an Vehemenz weiter zunimmt. Vor diesem Hintergrund ist auch die Wissenschaft Soziale Arbeit stärker aufgefordert darzulegen, wie ihre empirischen Erkenntnisse soziale Innovationen in der Praxis hervorbringen können (Sommerfeld/Hüttemann 2007). Aber auch umgekehrt wird so die Frage aufgeworfen, auf welchen Wegen Praxis Innovationen im Bereich der Forschung und Theoriebildung anregen kann. Diese Forderungen sind im Kern nicht neu: der enge Bezug von Wissenschaft und Praxis ist schliesslich ein grundlegendes Merkmal der Disziplin Soziale Arbeit, auch wenn diese Sphären kategorial unterschieden werden. Wie Meta-Studien aufzeigen, wurden in einer Reihe von Projekten mittlerweile die Kooperation zwischen Wissenschaft und Praxis auch explizit in den Fokus genommen (z. B. Holden et al. 2014; Hüttemann et al. 2016).

Mit Blick auf die skizzierten Anforderungen an die Kooperation von Wissenschaft und Praxis beschreitet das Projekt *Wissenslandschaft Fremdplatzierung – WiF.swiss* seit seinem Aufstart 2015 teils neue Wege: Es richtet sein Erkenntnisinteresse auf fachlich interdependente und fruchtbare Prozesse zwischen Wissenschaft und Praxis im Feld Fremdplatzierung. Dabei setzt sich das Projekt mit der Frage auseinander, wie solche Prozesse angeregt und langfristig dynamisiert werden können. Hierfür wird in dem Vorhaben das Konzept einer «Dialogischen Wissensentwicklung» (Eberitzsch et al. 2017a) gemeinsam mit Fachpersonen aus Forschung und Praxis der Fremdplatzierung umgesetzt. Dazu werden auch digitale Formen der Kooperation und Dissemination genutzt. Mit dem Ziel eines kritischen

Zwischenresümee zu *WiF.swiss* zeigt der vorliegende Beitrag zu Beginn (1) theoretische Bezüge zur Kooperation von Wissenschaft und Praxis auf. Anschliessend wird (2) die konkrete Umsetzung der in *WiF.swiss* konzeptionell angestrebten *Dialogischen Wissensentwicklung* dargestellt. Wie die so gewonnenen Wissensbestände aufbereitet, systematisiert und letztlich über die Webseite kommuniziert werden, ist das Thema *Zusammenarbeit von Fachpersonen* zur Illustration beispielhaft ausgeführt. Ausgehend von *WiF.swiss* werden abschliessend (3) Erkenntnisse zur Kooperation von Wissenschaft und Praxis unter den Bedingungen von *Beschleunigung* diskutiert und offene Fragen und Ambivalenzen, die mit der gewählten *Dialogischen Wissensentwicklung* verbunden sein können, erörtert. Die Argumentationslinie bewegt sich dabei bewusst zwischen (professions-)theoretischer Fundierung und exemplarischen Einblicken in konkrete Umsetzungen.

Dialogische Wissensentwicklung als ein Kooperationsmodus zwischen Wissenschaft und Praxis

In einer grundsätzlichen, theoretischen Betrachtung können Wissenschaft und Praxis unterschiedlichen Wissenssystemen zugeteilt werden (Dewe 2012). Diese zeichnen sich bspw. durch je eigene Produkte, Methoden, Spezialisierungen der Fachkräfte oder auch unterschiedlichen Vergemeinschaftungsformen aus. Wissenschaft und Praxis bleiben aber auch unter dieser Betrachtungsweise stets aufeinander bezogen. Ihr Zusammenhang besteht auf unterschiedlichen Ebenen: z. B. in der Ausbildung oder im Anspruch der Praxis *wissenschaftlich fundiert* zu arbeiten. Auch kann sich eine Wissenschaft, die sich als anwendungsorientiert versteht, letztlich nicht der Untersuchung von Problemen entziehen, die in der Praxis virulent sind (Hüttemann et al. 2016). Gleichwohl wird im sozialwissenschaftlichen Kontext paradigmatisch davon ausgegangen, dass das Wissenschaftssystem kaum auf direktem Wege Handlungswissen erzeugen kann. So lassen sich nur bedingt alle Einflussvariablen einer sozialen Situation kontrollieren, wie dies bspw. in experimentellen Untersuchungsdesigns angestrebt wird. Dies hängt u. a. damit zusammen, dass Theorien und die darauf basierenden empirischen Ansätze genuin eine Abstraktion von Wirklichkeit darstellen.

Die unterschiedlichen Systemrationalitäten Sozialer Arbeit als Wissenschaft bzw. als Handlungspraxis sind daher zwar aufeinander bezogen, aber nicht direkt kompatibel, was unter dem dualistischen bzw. gegensätzlich verstandenen Terminus des *Theorie-Praxis-Problems* diskutiert wird (Eberitzsch et al. 2017a). Dabei wird dieses Problem zumeist als eine

Art *Transferproblem* von wissenschaftlichem Wissen betrachtet. Dennoch müsste wissenschaftliches Wissen durch Transferleistungen für Handlungskontexte anwendbar gemacht, bzw. direkt rezipierbar werden. Dem liegt u. a. die Annahme zugrunde, dass sich das wissenschaftliche Wissen gegenüber dem praktischen Handlungswissen durch einen höheren Grad an Rationalität auszeichnet. Doch greift diese Perspektive wohl zu kurz. Denn die Vorstellung eines einfachen Transfers, also einer schlichten Umwandlung von Wissensbeständen, wird weder den Gegenständen der Sozialen Arbeit (hier: dem Handlungsfeld Fremdplatzierung) mit ihren Komplexitäten, Ambivalenzen und Eigenlogiken, noch den differenzierten Fragestellungen der – in organisationale Strukturen eingebundenen – Fachpersonen gerecht (ebd.).

Das beschriebene Verständnis eines dualistisch begründeten Theorie-Praxis-Problems rührt gemäss Dewe (2012, S. 111) daher, dass «diejenigen, die derartigen Transfervorstellungen folgen, problematischer Weise wohl danach trachten, dort eindeutiges Wissen und wissenschaftlich geleitete Planbarkeit zu generieren, wo diese Ziele derart nicht erreichbar sind». Mit Blick auf die Frage danach, wie interdependente und fruchtbare Prozesse der Wissensentwicklung und *Anwendungsorientierung* möglich werden können, muss daher das Theorie-Praxis-Problem in einem anderen Modus bearbeitet und ein veränderter Umgang damit gefunden werden. Ziel ist dabei jedoch nicht, eine Handlungstechnologie für die Praxis zu begründen. Im Gegenteil besteht in der sozialpädagogischen Praxis eine Schlüsselkompetenz der Professionellen gerade darin, «in Situationen der Ungewissheit und des Risikos auch ohne die Möglichkeit einer gegebenen eindeutigen Abstützung im theoretischen Wissen handlungsfähig zu bleiben» (Tenorth 1986, S. 296). Folglich sollen Erkenntnisse für innovative Formen der Wissensproduktion im Dialog zwischen Wissenschaft und Praxis gewonnen werden, indem Handlungswissen der Praxis für die Theoriebildung verwertbar wird (Eberitzsch et al. 2017b). Für dieses Ziel muss ein strukturierter, organisational und fachlich gerahmter Dialog stattfinden können. Dieser soll ermöglichen, dass Wissensbestände durch Prozesse der Interpretation und Reinterpretation für die Behandlung konkreter Handlungsprobleme übersetzt, angeeignet und letztlich – anstatt transferiert – transformiert werden können (Stark/Mandl 2000). So kann sowohl theoretisches Wissen praktisch, als auch praktisches Wissen theoretisch wirksam werden (Sommerfeld 2014).

Im Rahmen von Forschungs- und Entwicklungsprojekten im Bereich der Sozialen Arbeit werden diese voraussetzungsreichen Koopera-

tionen von Praxis und Wissenschaft teils auch explizit herausgehoben. Die unterschiedlichen Kooperationsformen, die mit solchen Projekten einhergehen, sind selbst zum Gegenstand von Forschung geworden. So haben Hüttemann et al. (2016) 87 Projekte im Bereich der Sozialen Arbeit im deutschsprachigen Raum eruiert, die eine Kooperation angeben. Auf Basis dieser Untersuchung haben sie eine Typologie vorgelegt, die fünf Kooperationsstypen zwischen Wissenschaft und Praxis umfasst:

1. Kooperation zwecks Erkenntnis: Moderater Anwendungsbezug; Steuerungs- und Deutungsmacht bei den Forschenden; Komplementäres, distanziertes Verhältnis zwischen den Akteur*innen (Praxis hat trotz teilweise intensiven Austauschs eine passive Rolle); Zielgruppe der Erkenntnisse ist die "scientific community"; entsprechend auch geteiltes Interesse an der Forschung (weshalb Praxis Vertrauen in die Forschenden haben müssten bzw. müssten)
2. Kooperation zwecks Verfahrensentwicklung: Initiative und Führungsrolle liegt bei den Akteur*innen aus der Wissenschaft; Zielgruppe der Erkenntnisse ist im Unterschied zum ersten Typus die "professional community"; hoher Anwendungsanspruch.
3. Kooperation zwecks Weiterentwicklung der Organisation: Professionalisierungsbestrebungen; spezifische Feldkenntnisse der Forschenden erforderlich; Konglomerat von beteiligten Organisationen; im Unterschied zu den ersten zwei Typen ausgeprägte Orientierung an der Praxis (oft auch als Auftraggebende); fortlaufende Passung von Interessen und Zielen.
4. Kooperation zwecks Praxisgestaltung: Symmetrisches nahes Verhältnis von Wissenschaft und Praxis und somit auch prinzipiell austauschbare Rollen in der Kommunikation; Veränderung der Praxis gilt als gemeinsames Interesse und Motiv.
5. Kooperation zwecks politischer Entscheidungsfindung: Initiative und Steuerungsmacht liegt bei diesem Typus auf der Praxisseite; entsprechend sind konflikthafte Spannungsfelder zu erwarten zwischen wissenschaftlichen Ansprüchen und politischen Interessen und Handlungsdruck.

Ausgehend von dieser grundlegenden Typisierung möglicher Kooperationsformen werden nun konkrete Bezugspunkte zu einer Relationierung von Wissen und Können im Rahmen von dialogisch angelegten Wissensbildungsprozessen zwischen Praxis und Wissenschaft in der Kinder- und Jugendhilfe vorgestellt. Dies kann insbesondere dann gelingen, wenn das Verhältnis zwischen Theorie und Praxis im Sinne des oben zitierten vier-

ten Typus als möglichst nicht-hierarchisch konzipiert ist. Dabei findet Austausch und Interpretation immer in beide Richtungen statt (Eberitzsch et al. 2017a). Doch ist mit der wachsenden Nachfrage nach schnell abrufbaren und einfach verständlichen Wissensformen zur Lösung von Handlungsproblemen der Praxis teils auch der Wunsch nach «Eindeutigkeit», nach konkretem «Anleitungswissen» verbunden. Dem kann Wissenschaft so nicht nachkommen. Mit Blick auf diese bekannten Ambivalenzen in der Akzeptanz und Rezeption wissenschaftlichen Wissens in der Praxis und umgekehrt (vgl. bspw. Eberitzsch et al. 2017a), erscheint eine dialogische Entwicklung von Reflexionswissen als ein gangbarer Ansatz, um in Praxis und Wissenschaft gleichermaßen Innovationen anzustossen. Insbesondere im Feld der Fremdplatzierung droht ansonsten, dass Entwicklungen für das Kind und dessen Wohl auf Kosten von aufwändigen, von dualistischen Sichtweisen geprägten Disputen um angemessene Wissensformen, Wissenstransfers oder Wissensanwendungen auf der Strecke bleiben (z. B. Albert/Bühler-Niederberger 2015).

WiF.swiss als mögliche Antwort auf Innovationsbedarfe im Praxisfeld Fremdplatzierung

WiF.swiss ist ein Kooperationsprojekt zwischen Integras, dem Schweizerischen Fachverband für Sozial- und Sonderpädagogik, und dem Institut für Kindheit, Jugend und Familie der ZHAW, Soziale Arbeit. Hierdurch ist ein breiter Bezug zu Praxis und Wissenschaft als kooperative Basis gegeben. Die Aufbauphase von *WiF.swiss* wurde bis Januar 2018 von der Gebert Ruff Stiftung im Rahmen des Programms Social Innovation «BREF – Brückenschläge mit Erfolg» gefördert. In der nun erreichten Struktur ist *WiF.swiss* mit verschiedenen Projekten der Forschung und Entwicklung sowie mit Aus- und Weiterbildungsangeboten verhängt und wird vom Projektteam und einem Beirat langfristig weitergeführt. Diese Voraussetzungen ermöglichen verstetigte Dialoge, die kaum zeitlich und räumlich eingengt sind und auch nicht unter Handlungs- oder Ergebnisdruck stehen.

Das Projekt *WiF.swiss* ist im Hinblick auf die Typen von Hüttemann et al. (2016) als eine Mischform zu betrachten: und zwar aus Typ 4, im Sinne einer gemeinsamen Praxisgestaltung, und Typ 1, weil trotz symmetrischen Prozess- und Strukturmerkmalen schliesslich die Steuerung und letztendliche Verantwortung der Wissensdarstellung bei den Forschenden liegt. Die Wahl dieses Zwischenwegs beruht auch auf dem Wissen über die bereits angedeutete dualistische Sicht auf Wissen aus Wissenschaft und Praxis vieler Akteur*innen im Feld: Fachpersonen der Praxis reagieren teilweise auf wissenschaftlich produzierte Ergebnisse oder Deutungsangebote, die

eine Übereinstimmung zu vorhandenen Wissensbeständen aufweisen, mit dem Verweis, dass dies banale Erkenntnisse seien, von denen man ohnehin wusste. Legt Wissenschaft aber zu einem Bereich Erkenntnisse vor, zu dem keine oder wenig handlungsorientierte Wissensbestände bestehen, so werden diese von Praktiker*innen oft als unnützlich oder zu theoretisch bewertet (Eberitzsch et al. 2017a; Kromrey 1995). Eine ergebnisoffene, gemeinsame Weiterentwicklung oder gar Neuentwicklung von Wissensbeständen könnte unter diesen Umständen nicht stattfinden. Symmetrisch wird es aber auch im Idealfall nicht sein, weshalb die Verantwortung für eine Steuerung der Entwicklungen klar vergeben werden sollte.

Überlegungen zur Rahmung und Gestaltung einer Wissenslandschaft

Fremdplatzierung

Gemeinsame, innovative Weiterentwicklungen sind gerade im komplexen Feld der Fremdplatzierung angesichts der dringlichen Verantwortungsfragen notwendig. So kommt dem im Rahmen von *WiF.swiss* adressierten Praxisfeld Fremdplatzierung im Kontext der gesellschaftlichen Aufgabe der Gewährleistung des Kindeswohls ein wichtiger Beitrag zu. Die hier tätigen Institutionen und Fachpersonen stehen in der Verantwortung, gelingendes Aufwachsen und Unterstützung für eine spezifische Gruppe von jungen Menschen und deren Familien zu ermöglichen. Dazu sind Wissensformen notwendig, die in unterschiedlichen Kontexten Orientierung bieten. Die Verantwortungsbereiche unter den beteiligten Akteur*innen für die gemeinsame Sicherstellung des Kindeswohls müssen daher eindeutig zugeteilt sein. Zwar ist das Kindeswohl bereits seit 1907 Leitgedanke der schweizerischen Kinderschutzbestimmungen (Sturm zu Vehlingen 1999, S. 261). Es wurde jedoch erst durch die Gesetzesrevisionen in den 1970er Jahren (1972 und 1976) und dann 2013 durch das neue Kindes- und Erwachsenenschutzrecht zur leitenden Maxime der gesetzlichen Bestimmungen. Der Begriff des individuellen Kindeswohls ist im Gesetz nicht näher erläutert und auch in der bisherigen Rechtsprechung wird keine allgemeingültige Definition ersichtlich. Die Folge davon, wohl aber auch die Begründung derer: die Konkretisierung des Begriffs muss bei der jeweiligen Beurteilung des Einzelfalls durch die zuständige Behörde bzw. Fachpersonen geschehen. Dies gilt auch im Jugendstrafrecht sowie bei der Abklärung und Indikation im freiwilligen bzw. vereinbarten Kinderschutz (vgl. Eberitzsch et al. 2017a). Diese bestehenden Rahmenbedingungen deuten die Komplexität an, die mit dem Praxisfeld und damit mit einer entsprechenden Wissenslandschaft zur Fremdplatzierung verbunden sind. Hinzu

kommt, dass für die relevanten Aushandlungen in der Einzelfallarbeit der Zeitdruck zunimmt (Rosenbauer et al. 2014).

Zentral ist und bleibt deshalb, dass fachliche Rahmungen und Orientierungen für die teils existenziellen Eingriffe in das Selbstbestimmungsrecht von Menschen öffentlich expliziert und diskutierbar sind. Dass auch auf der Basis von fachlichen oder auch wissenschaftlichen Aussagen erhebliches Leid erzeugt werden kann, haben die Debatten zur Aufarbeitung der historischen Praxis von fürsorgerischen Zwangsmassnahmen eindringlich ins kollektive Bewusstsein gebracht (UEK 2018). Vor diesem Hintergrund ist es zum einen Ziel von *WiF.swiss* für die Fachpraxis Unterstützung bei der Entwicklung von Orientierung, Qualität und Haltungen anstatt *Handlungsanleitung* zu bieten. Zum anderen sind die Wissensbestände von *WiF.swiss* unabgeschlossen und öffentlich. Sie kann die Webseite eingesehen, kommentiert, mit Ergänzungsvorschlägen versehen und insbesondere auch kritisiert werden.

Das Arbeitskonzept von WiF.swiss

Das Konzept des Entwicklungsprojekts *WiF.swiss* legt viel Wert darauf, dass Erkenntnisse aus Wissenschaft und Praxis in einem umfassenden Dialog gemeinsam bewertet, übersetzt und handlungsorientiert weiterentwickelt werden. *WiF.swiss* ermöglicht es so, dass aus wissenschaftlichen und erfahrungsbasierten Wissensformen eine Art neue dritte Wissensform entstehen kann (vgl. Eberitzsch et al. 2017a). Darin liegt auch die Namensgebung «Wissenslandschaft» begründet, die dazu dient sich aus verschiedenen Flughöhen einen Überblick zu verschaffen oder auch tiefer in Fachthemen einzutauchen. Dem Vorhaben liegt die Annahme zugrunde, dass die so entstehenden neuen Wissensformen dazu geeignet sind, die Qualitätsentwicklung und Reflexion in der ganzheitlich verstandenen Fachwelt anzuregen und letztlich deren Nutzen für die Adressat*innen Sozialer Arbeit – bei Fremdplatzierungen sind das primär die jungen Menschen und deren Bezugssysteme – zu verbessern. Dies bedeutet auch, dass entsprechende Entwicklungen mit zeitlichem Aufwand sowie mit inhaltlich offenen Prozessen verbunden sein müssen. Ansonsten besteht das Risiko einer verkürzten Auffassung des Dialog- und Qualitätsbegriffs, der den fachlichen Wirkungsansprüchen im komplexen Feld der Fremdplatzierung nicht gerecht werden kann (Gabriel/Keller 2015). Um diese Vorannahmen zu berücksichtigen, fliessen in *WiF.swiss* Aspekte von Forschung und Entwicklung aber auch die Erprobung digitaler Formen der Wissensproduktion und -dissemination zusammen: Konkret werden an Workshops vor Ort mit Fachperso-

nen aus Forschung und Praxis gemeinsam Wissensbestände sowie -lücken definiert und diskutiert.

Von den Inhalten über die Struktur zur WiF-Community

Anschliessend übernimmt das Forschungsteam Auswertungen der stattgefundenen Diskurse, die dann nochmals von Dritten gespiegelt werden. Die so entstandenen Themen und Thesen werden sodann auf der Wissensplattform www.WiF.swiss systematisch dargestellt. Sie dienen so als Orientierungen, aber auch als Irritation für Fachpersonen in der Kinder- und Jugendhilfe: neben der differenzierten Herleitung und Beschreibung der beiden zentralen Prozesse im Feld (Platzierungs- und Betreuungsprozess) wurden bis anhin drei Fachthemen (Diagnostik und Abklärung, Kooperation Akteure, Partizipation) ausführlich beschrieben und zur Diskussion gestellt.

Mit Fokus auf die daraus hervorgehenden *Entschleunigungen*, die offene Dialoge zwischen Praxis und Wissenschaft im Wissensfeld der Fremdplatzierung mit sich bringen, lassen sich Erkenntnisinteresse und Ziel von *WiF.swiss* ableiten. Diese richten sich nach steter Entwicklung von Haltungen und Handlungsspielräumen. Anstatt hierfür auf webbasierte Kommunikation, der oft Beschleunigungen und Verkürzungen vorgeworfen wird, zu verzichten, wird diese selbst als entschleunigender Mechanismus (um)gesetzt. Dabei stellt insbesondere im föderalistischen Kontext der Schweiz (Gabriel / Keller 2017) eine besondere Herausforderung dar, eine kantonsübergreifende Perspektive in der Art zu entwickeln, dass sie dennoch so konkret ist, dass Fachpersonen daran ihre theoretischen und/oder praktischen Wissensbestände kritisch reflektieren können. Im Unterschied zu Zeitschriftenbeiträgen oder Büchern ist die Webseite *WiF.swiss* offen und unabgeschlossen angelegt. Sie fungiert als eine Art *lebendiges Handbuch*, das durch Einarbeiten neuer Forschungsergebnisse sowie von Feedback aus der Praxis langfristig weiterentwickelt wird. Dieser Ansatz wurde u. a. deshalb gewählt, um zu vermeiden, dass einzelne Wissensbestände oder Perspektiven vergessen, ausgeschlossen oder gar unhinterfragbar wirkende *Wahrheiten* produziert werden. Auf dieser doppelten Basis der Kommunikation vor Ort und im Netz hat sich eine handlungsfelder- und disziplinen-übergreifende Wissensgemeinschaft, eine *WiF-Community*, formiert.

«Dialogische Wissensentwicklung» konkret

In der bis hierhin hergeleiteten und beschriebenen Umgebung schafft *WiF.swiss* seit 2015 konkret verschiedene Angebote für zirkuläre Wissens-

entwicklung zwischen Fachpersonen aus Praxis und Forschung. Dies soll durch niederschwellige Austausch- und Kommunikationsangebote sowie offene Rückmeldekultur (auch via www.WiF.swiss), durch die Sammlung, Verknüpfung und Weiterverarbeitung und Bereitstellung unterschiedlicher Wissensformen sowie durch Formulierungsvorschläge für zentrale Fragen und Themen gelingen. Dementsprechend war die erste Projektphase (2015–2018) zur Etablierung des dialogischen Konzepts wie folgt aufgebaut:

1. *Aufstart durch Kernteam und Beirat*: Aufarbeitung von Fachwissen mit einem interdisziplinären Beirat. Dieser bestand aus Fachpersonen aus platzierenden (z. B. KESB oder Jugendanwaltschaft), ausführenden (z. B. Institution oder Familienplatzierungsorganisation), begleitenden (z. B. Beistandschaft) und Wissen vermittelnden (Fachverbände, Hochschule) Organisationen – Moderation, Wissenssicherung und Analyse übernahm ein Kernteam aus der Hochschule (ZHAW Soziale Arbeit) und dem Fachverband (integras).
2. *Sieben Entwicklungspfade mit jeweils einem interdisziplinären Workshop*: Auf Basis der These, dass Wissen zur Fremdplatzierung einer Aneignung und ein Durcharbeiten der Erkenntnisse durch Fachpersonen der Praxis bedarf, wurden in der Startphase durch das Kernteam und den Beirat zentrale Bereiche der Fremdplatzierung gemeinsam eruiert. Pro Thema wurden spezifische Fachpersonen zu Workshops geladen, um im Dialog neue, dritte Wissensformen vermittelbar zu machen.
3. *Kreative Workshop-Methoden*: Im Rahmen dieser *WiF.swiss*-Veranstaltungen kamen auch innovative und kreative Methoden der Wissensgenerierung, -sicherung und -vermittlung, ausserhalb textualisierter Formen zum Einsatz. So wurden z. B. Graphic Recording, filmische Inputs durch Kunsthochschulstudierende, Wanddiagramme, Visualisierung der Themen durch Graphiker*in/Zeichner*in als Ausgangslage für die Kreation neuen Wissens genutzt.
4. *Webseite*: So entfaltete sich ein iteratives Vorgehen, in dessen Verlauf die bearbeiteten Prozesse und Themen immer klarer in ihren wesentlichen Punkten hervortraten. Das so entstehende, verdichtete Wissen wurde zu einer eigenen Webseite aufgebaut.
5. *Virtuelle und konkrete Beteiligung*: Dank der interaktiven, für den Wissensdialog designten Webseite, die für PC wie auch mobile

Geräte zugänglichen ist, bleiben die Erarbeitungen der Fachwelt nicht nur niederschwellig und nachvollziehbar zugänglich, sondern sie lädt dank einer immer wieder angebrachten Kommentarfunktion auch alle Nutzer*innen dazu ein, sich via verlinkter E-Mail-Funktion proaktiv zu einer Thematik einzubringen. Dies kann von Fragen, Kritik, Ergänzungen bezüglich Literatur und Links über die Vermittlung eines innovativen Konzepts bis zur Kreierung einer neuen Thematik¹ reichen.

Die Bedeutung dieser zirkulär angelegten Schritte, die eine offene, gemeinsame und fortwährende Generierung von Prozessen und Themen anstreben, lässt sich an den Chancen sowie Herausforderungen des interdisziplinären Arbeitens in Platzierungsprozessen exemplarisch nachzeichnen. Die Anforderung, dass es im Feld Fremdplatzierung auch immer wieder darum geht, das jeweilige Kindeswohl im Einzelfall zu bestimmen, führt zu grundlegenden fachlichen Fragen nach den Bezugspunkten der Einschätzungen sowie nach den interdisziplinären Begriffen und Vorgehen. Um diese zu klären ist – nebst der Beteiligung der jungen Menschen und ihrer Bezugssysteme – ein übergreifender fachlicher Austausch sowie die Wissenssicherung und -kommunikation notwendig. Das haben Erkenntnisse aus WiF-Workshops und WiF-Community eindrücklich aufgezeigt. Dieses Thema wird nachstehend exemplarisch für die Darstellung der Inhalte von *WiF.swiss* dargestellt.

Darstellung relevanter Qualitätsfaktoren am Beispiel «Kooperation Akteure»

Das Thema *Kooperation Akteure*, so wie es auf *WiF.swiss* dargestellt ist, wird hier nun in Auszügen vorgestellt. So wird ersichtlich, wie und mit welcher Intention das Projektteam die gewonnen Erkenntnisse aufbereitet und die Inhalte für Selbstbewertungsprozesse erschlossen hat. Die Kooperation und Kommunikation der beteiligten Fachpersonen kristallisierte sich im Laufe der Aufbauphase von *WiF.swiss* als ein hochrelevantes Thema für Qualität und Gelingen von Fremdplatzierung heraus. Neben den Hinweisen, die sich bei der Recherche des Forschungsstandes hierzu fanden, wurde das Thema im Startworkshop im Mai 2015 durch die Beteiligten gesetzt und im weiteren Projektverlauf ein interdisziplinärer Workshop hierzu lanciert. Auf *WiF.swiss* werden nebst kurzen Überblickstexten, da wo es sinnvoll erscheint, auch zentrale Forschungsergebnisse dargestellt. Damit werden getätigte Aussagen mit Forschungsergebnissen fundiert, auch dienen sie als Anregung für die Nutzenden der Seite. So geben Schröd-

ter und Ziegler (2007, S. 14f.) in ihrem Review als Herausforderungen der Kooperation unterschiedlicher Akteure in der Kinder- und Jugendhilfe an:

- › Starke Unterschiede in den Kulturen, Terminologien, Haltungen und Einstellungen der beteiligten Professionen.
- › Eindeutige Konfliktlösungsmechanismen zwischen den beteiligten Professionellen und Institutionen.
- › Mangelnde Klarheit von Rollen, Zuständigkeiten, Aufgaben, Verantwortlichkeiten, Befugnissen, Kompetenzen und der Grenzen.

Die Internetseite bietet die Möglichkeit die Themen mit Diskursen und Verknüpfung zu Forschungsergebnissen immer weiter auszudifferenzieren. So wird auf *WiF.swiss* das Hauptthema in weitere Subthemen, auf je eigenen Unterseiten, weiter ausgeführt. Zum Beispielthema *Kooperation Akteure* wurden bisher die Subthemen *Grundlagen der Kommunikation* und *Zusammenarbeit* angelegt. Letztlich bietet die Internetseite somit die Möglichkeit, die Inhalte langfristig weiterzuentwickeln und je nach Bedarf der Nutzer*innen immer weiter zu vertiefen. Insofern entwickelt sich *WiF.swiss* immer mehr zu einer Art *lebendigem Handbuch*, dem immer wieder auch neue Inhalte hinzugefügt werden. Neben den Subseiten bietet die Internetseite auch die Möglichkeit mit Hyperlinks die Inhalte miteinander zu verknüpfen, die Wissensbestände zu vernetzen.

Reflexionsfragen

Nicht nur, aber auch im Sinne der Bedeutung von Entschleunigung und als wichtiger Teil der Gesamtkonzeption von *WiF.swiss* finden sich auf der Seite zu den einzelnen dargestellten Fachthemen sogenannte *Reflexionsfragen* für die Nutzer*innen. Diese Fragen dienen primär zur Anregungen einer kritischen Selbstbewertung. Die Nutzenden – seien es einzelne Personen oder ganze Teams – haben so die Möglichkeit ihre eigene Praxis bzw. ihre Haltung und fachliche Sicht vor dem Hintergrund der Erkenntnisse aus *WiF.swiss* zu reflektieren. Auf der Webseite werden gerade nicht schnelle Antworten, sondern zentrale Fragen offeriert, dank denen spezifische Fragestellungen in Fall- und Institutionsarbeit mit den erarbeiteten Wissensformen verknüpft werden können. Diese Reflexionen des Wissens und des Nicht-Wissens ist deshalb zentral, weil die Fachpersonen im Feld der Fremdplatzierung immer wieder folgenreiche Prognosen über soziale und biografische Prozesse einzelner junger Menschen fällen müssen, obwohl die einschlägigen empirischen Grundlagen stets schwankend sind. Diese professionstheoretische Bedeutsamkeit von Reflexion hat Schütze folgendermassen umrissen:

Die systematischen Fehlerpotentiale sind zusammen mit den unaufhebbaren Kernproblemen professionellen Handelns immer gegeben. Nur wenn die professionelle Akteurin sich offen in systematischer kritischer Selbstvergewisserung und -reflexion, wie sie durch die sozialen Arrangements sowie die Erkundungs- und Reflexionsverfahren der Supervision, kollegialen Fallbesprechung und Balintgruppenarbeit gefördert wird, mit den unaufhebbaren Handlungsproblemen ihres Arbeitsfeldes auseinandersetzt, kann sie die Fehlerpotentiale der Profession bewusst und wirksam kontrollieren. (Schütze 2000, S. 90)

Für das Subthema *Grundlagen der Kommunikation* stellen sich die Reflexionsfragen auf *WiF.swiss* bspw. so dar:

- › Ist der Austausch möglichst sachorientiert und zielgerichtet?
- › Wird der Austausch in einem vertrauensvollen oder in einem von Skepsis geprägten Klima umgesetzt?
- › Welche Anlässe, Gremien, Gefässe o. ä. für die Reflexion der Zusammenarbeit gibt es?
- › Gibt es einen neutralen Ort oder auch eine externe Moderation für die Treffen?
- › Wird die Zusammenarbeit ausgewertet (fallbezogen und fallübergreifend)? Wie wird eine gelungene Zusammenarbeit gewürdigt und gesichert?
- › Wie werden die Erkenntnisse aus Auswertungen in die tägliche Arbeit integriert? (Eberitzsch/Keller 2018)

Die Erkenntnisse aus den individuellen oder gemeinsamen Auseinandersetzungen mit den Reflexionsfragen (oder auch das Entwerfen und Einspeisen neuer, ergänzender Fragen) dienen einerseits der Aufrechterhaltung eines notwendigen Professionalisierungsdiskurses in Bezug auf das Handeln von Fachpersonen in Praxis und Forschung (Winkler 1988). Andererseits dienen sie auch als Grundlage für allfällige Entwicklungsprozesse bzw. als Ausgangspunkt für Qualitätsentwicklung im organisational-institutionellen Feld der Fremdplatzierung. Die Führung dieses Diskurses benötigt die Bereitschaft, sich irritieren zu lassen, Zeit und auch gegebene konkrete Möglichkeiten, innovative Veränderungen anzustossen – Bedingungen also, die Entschleunigung auf unterschiedlichen Ebenen voraussetzen.

Diskussion: Kooperation von Wissenschaft und Praxis unter den Bedingungen von Beschleunigung

Anmerkungen zur Weiterentwicklung von Wissen durch *WiF.swiss*

Es ist es das Ziel von *WiF.swiss*, Forschungsergebnisse begrifflich-theoretisch zu rahmen und im Dialog mit der Praxis in einer anwendungsorientierten Form gemeinsam weiter zu entwickeln. Neben der Aufforderung an die Wissensbildung in der Sozialen Arbeit, auf die Lösung praxisrelevanter Probleme zu zielen, verschiebt diese Anforderung den Fokus auf den Prozess der gemeinsamen Wissensgewinnung und die Formen der zu vertiefenden Kooperation zwischen Hochschulen und Praxis. Mit dem Projekt *WiF.swiss* ist die These verbunden, dass die reflexive Entwicklung von handlungsorientierten Wissensbeständen Zeit und Möglichkeiten für vertieftes Nachdenken, Durcharbeiten und den übergreifenden Austausch braucht. Qualitätsentwicklung der Zusammenarbeit von Fachpersonen benötigt einen Rahmen, in dem Fachpersonen verschiedener Institutionen und Wissensebenen sich unabhängig von Einzelfall und Handlungsdruck beraten können. *WiF.swiss* versucht dazu eine kantonsübergreifende, bisher ausschliesslich Deutschschweizer Perspektive zu entwickeln. Dabei leistet das Vorhaben eine Art deskriptive Beschreibung von Prozessen und fachlichen Anforderungen, angereichert durch Hinweise auf Methoden, Forschungsergebnisse und bestehende Leitfäden.

Doch trotz den aufgezeigten innovativen Potenzialen, werden auch Ambivalenzen und offene Fragen sichtbar, die mit einem solchen Projekt verbunden sind. Mit *WiF.swiss* werden Strukturen im Bereich der «Ergänzenden Hilfen zur Erziehung» (Eberitzsch et al. 2018) zwar beschrieben. Grundlegende Strukturprobleme der Kinder- und Jugendhilfe, wie bspw. deren «polyzentrische Steuerung» (Schnurr 2013, S. 3), werden nicht oder nur am Rande problematisiert. Insofern bleibt offen, welche kritischen, auf Systementwicklung zielenden Impulse von *WiF.swiss* für die Entwicklung der gesamten Kinder- und Jugendhilfe ausgehen können.

Weiterhin bedarf die Rolle und Aufgabenwahrnehmung, die das Projektteam im Rahmen der Dialogischen Wissensentwicklung einnimmt, einer selbstkritischen Reflexion. Auch in Bezugnahme auf die Kommunikationsrollen (Hüttemann et al. 2016) ist hier die ambivalente Doppelrolle als moderierende Instanz, die auf der anderen Seite als *Gatekeeper* fungiert, zu nennen. Auch die Frage danach, wie kritische Distanz zum Forschungsgegenstand gewahrt bleiben kann, oder auch die tendenzielle Gleichsetzung von dialogisch erzeugtem und empirischen Wissensbeständen auf *WiF.swiss*, bedarf eines kritischen Nachdenkens. Darüber hinaus steht das

Projektteam in einer Spannung zwischen einerseits Ergebnisoffenheit und andererseits dem Ziel Qualitätsentwicklung und Orientierung zu bieten. Auch muss im Rahmen der WiF-Community sehr reichhaltiges Material in Form von Protokollen, Arbeitsergebnissen, Kommentierungen u. a. verarbeitet werden. Es bleibt hier noch offen, wie dieses weitergehend, allenfalls im Rahmen eines Forschungsprojekts, genutzt werden kann.

Gleichwohl haben die mannigfaltigen Dialoge im Rahmen von *WiF.swiss* hervorgebracht, wie sich die zentralen Fragen für Qualität und gelingende Prozesse in der Fremdplatzierung stellen lassen, deren Beantwortung durch Fachpersonen die fundierte Bewältigung der Probleme im jeweiligen Einzelfall erleichtern. Dies erfordert zunächst mehr Zeit, mehr der benannten *Entschleunigung*. Doch ist die Annahme vielleicht nur auf den ersten Blick paradox, dass solche diskursiven Schlaufen längerfristig auch dazu führen werden, dass in einzelnen Verläufen – falls bezüglich Bedarfen des jungen Menschen angebracht – schneller entschieden, schneller Klarheit geschaffen werden kann. Dasselbe gilt für die Hypothese, dass die damit angeregten Dialoge eine Voraussetzung sind, damit der anspruchsvolle Umgang mit Instrumenten oder Standards ermöglicht wird. Und schliesslich ist eine offensichtliche Errungenschaft von *WiF.swiss*, die Fachwelt zum gemeinsamen Weiterdenken im besten Interesse der jungen Menschen in der Kinder- und Jugendhilfe angeregt zu haben.

Kooperation unter Bedingungen von Beschleunigung

Mit Blick auf die eingangs skizzierte *Beschleunigungs-These* ist erkennbar, dass auch das Verhältnis von Wissenschaft und Praxis hiervon nicht unberührt bleibt und der Anwendungs- und Innovationsbezug weiter zunimmt. Vor diesem Hintergrund konturiert sich zunehmend die Erkenntnis, dass es zur Anregung interdependenter, fruchtbarer Kooperationsprozesse zwischen Praxis und Wissenschaft so etwas wie *entschleunigte* Rahmenbedingungen und Möglichkeiten braucht. Wissensentwicklung braucht so etwas wie *geschützte* Räume, Zeiten und Möglichkeiten des vertieften Nachdenkens und des Austauschs über fachliche Entwicklungen und Inhalte. Folglich wird eine Struktur benötigt, in der Fachpersonen verschiedener Institutionen und Wissens Ebenen sich losgelöst von Einzelfall austauschen können. Solche Strukturen werden teils von den Fachhochschulen angeboten, sie stossen aber in ihrem Anwendungsbezug an Grenzen. Aber es ist nicht nur die Praxis darauf angewiesen, «mit der Klientel und weiteren Fachpersonen nach gemeinsamen Lösungen zu suchen – trotz Machtgefälle, Regelwerken und Rollenvorgaben» (Hongler/Keller 2015, S. 41). Ähnliche Vorausset-

zungen gelten auch für die Kooperation zwischen Praxis und Wissenschaft. Doch sind solche Kooperationen geprägt durch Spannungsfelder, die sich jeweils zwischen der Anforderung nach mehr oder weniger Zeitressourcen ausdehnen: Für die gemeinsame Weiterentwicklung von Wissen aus Praxis und Wissenschaft macht sich dies zum Beispiel darin bemerkbar,

- › dass auf der einen Seite ein Bedarf an Entwicklung professioneller Haltungen und Handlungsspielräume für gemeinsame Aushandlungen, auf der anderen Seite ein Bedarf an mehr Instrumenten und Handlungsanleitungen gemeldet wird;
- › dass zum einen der Aufbau eines selbstverständlichen, kontinuierlichen und vertrauensvollen Austauschs zwischen Praxis und Wissenschaft, andererseits eine auf Evidence, auf schnelle Anpassung, Outcome und Output angelegte Verständigung in einem von Konkurrenzen geprägten Feld gefordert wird.

Eine kooperative Grundhaltung sowie das gegenseitige Verständnis zwischen den unterschiedlichen Akteur*innen und Professionen im Kindeschutz bzw. im Feld der «Ergänzenden Hilfen zur Erziehung» (Eberitzsch et al. 2018) sind als Wirkfaktoren hinlänglich bekannt (Schrödter/Ziegler 2007; Nüsken/Böttcher 2018). Doch Zeiten und Anlässe, um gemeinsam über die Zusammenarbeit nachzudenken und interdisziplinär auszuhandeln, wie im besten Interesse des Kindes zu handeln wäre, sind im fragmentierten System der Schweizerischen Kinder- und Jugendhilfe kaum angelegt. Dies liegt einerseits an seinen bekannten Strukturproblemen (Schnurr 2013; Eberitzsch et al. 2018) und ist andererseits auch auf die ökonomischen Zwänge (Rosenbauer et al. 2014) innerhalb der heterogenen Systemlogiken zurückzuführen. Hier bildet *WiF.swiss* bis anhin einen vielversprechenden Ansatz, um solche Anlässe für das Feld der Fremdplatzierung zu schaffen und deren Ergebnisse zu kommunizieren. Für das Feld des Kindeschutzes allgemein versuchen dies bspw. auch die *Interessengemeinschaft für Qualität im Kindeschutz* (www.qualitaet-kindeschutz.ch) sowie einzelne Projekte (z. B. Tov et al. 2016). Insofern scheint es notwendig die Frage zu klären, wie sich Akteur*innen selbst legitimieren, die Wissensentwicklung oder Qualitätsdialoge initiieren. So müssen deren Beweggründe und Verwertungsinteressen offengelegt sein, um Vertrauen in Praxis und Wissenschaft zu schaffen, und um letztlich die erwünschten sozialen Innovationen erzeugen zu können. Dieser Beitrag dient nicht zuletzt auch diesem Zwecke.

Literatur

- Albert, Lars & Bühler-Niederberger, Doris (2015). Invisible children? Professional bricolage in child protection. In: *Children and Youth Services Review*, 57, S. 149–158.
- Dewe, Bernd (2012). Reflexive Sozialpädagogik. Grundstrukturen eines neuen Typs dienstleistungsorientierten Professionshandelns. In: Werner Thole (Hrsg.), *Grundriss Soziale Arbeit. Einführendes Handbuch*. 4. Auflage. Wiesbaden: Springer VS, S. 197–217.
- Eberitzsch, Stefan; Berger, Sabina; Keller, Samuel; Los, Barbara; Wendland, Jessica & Werner, Karin (2018). Zum Stand der Hilfen zur Erziehung. In: *Sozial Aktuell*, 11, S. 34 f.
- Eberitzsch, Stefan & Keller, Samuel (2018). *Wissenslandschaft Fremdplatzierung //2018// – Die Webseite als Textdokument*. Zürich: Eigenverlag. DOI: 10.21256/zhaw-4917.
- Eberitzsch, Stefan; Gabriel, Thomas & Keller, Samuel (2017a). Fallverstehen in der Fremdplatzierung: Wie kann im Dialog zwischen Praxis und Theorie neues Reflexionswissen entstehen? In: Heinz Messmer (Hrsg.), *Fallwissen. Wissensgebrauch in Praxiskontexten der Sozialen Arbeit*. Opladen/Berlin/Toronto: Verlag Barbara Budrich, S. 63–92.
- Eberitzsch, Stefan; Keller, Samuel; Rauser, Gabriele E. & Staiger Marx, Alessandra (2017b). WiF – Wissenslandschaft Fremdplatzierung: eine neue Plattform ermöglicht den langfristigen Qualitätsdialog zwischen Praxis und Forschung. *Sozial Aktuell*, 1, S. 17–19.
- Gabriel, Thomas & Keller, Samuel (2017). Child and Youth Care in Switzerland: Context, Types of Placement and Transitions. In: Tuhinul Islam & Leon Fulcher (Hrsg.), *Residential Child and Youth Care in a Developing World. European Perspectives*. Cape Town: CYC-Net Press, S. 62–75.
- Gabriel, Thomas & Keller, Samuel (2015). Von Menschen und Wirkungen: warum die Frage «was wirkt?» gefährlich und notwendig zugleich ist. In: *Integras-Fortbildungstagung 2015: «Wirkung! Immer schneller, immer besser?»*. Zürich: Eigenverlag, S. 21–36.
- Holden, Martha J.; Anglin, James; Nunno, Michael, & Izzo, Charles (2014). Engaging the total therapeutic residential care program in a process of quality improvement: Learning from the CARE model. In: James K. Whittaker, Jorge F. del Valle, & Lisa Holmes (Hrsg.), *Therapeutic residential care for children and youth: Developing evidence-based international practice*. London, UK: Jessica Kingsley Publishers, S. 301–313.
- Hongler, Hanspeter & Keller, Samuel (2015). Risiko und Soziale Arbeit: eine Einführung in die Thematik. In: Hanspeter Hongler & Samuel Keller (Hrsg.), *Risiko und Soziale Arbeit. Diskurse, Spannungsfelder, Konsequenzen*. Wiesbaden: Springer VS, S. 9–18.
- Hüttemann, Matthias; Rotzetter, Fabienne; Amez-Droz, Pascal; Gredig, Daniel & Peter Sommerfeld (2016). Kooperation zwischen Akteuren aus Wissenschaft und Praxis. In: *neue praxis*, 3, S. 205–221.
- Kromrey, Helmut (1995). *Empirische Sozialforschung*. Opladen: UTB.
- Lepori, Benedetto & Müller, Christoph (2016). *Fachhochschulen als Akteure im schweizerischen Forschungs- und Innovationssystem. Studie im Rahmen des Berichtes «Forschung und Innovation in der Schweiz 2016» Teil C, Studie 4*. Schweizerische Eidgenossenschaft, SBFi (Hrsg.) «Schriftenreihe SBFi»: Eigenverlag.
- Nüsken, Dirk & Böttcher, Wolfgang (2018). *Was leisten die Erziehungshilfen? Eine einführende Übersicht zu Studien und Evaluationen der HzE*. Wiesbaden, Basel: Beltz Juventa.
- Rosa, Hartmut (2012). *Weltbeziehungen im Zeitalter der Beschleunigung. Umriss einer neuen Gesellschaftskritik*. Berlin: Suhrkamp.
- Rosenbauer, Nicole; Schröder, Martin & Keller, Samuel (2014). Ökonomisierung. In: Diana Düring, Hans-Ullrich Krause, Friedhelm Peters, Regina Rätz, Nicole

- Rosenbauer & Matthias Vollhase (Hrsg.), *Kritisches Glossar – Hilfen zur Erziehung*. Frankfurt a. M.: IGFH Eigenverlag, S. 244–252.
- Schnurr, Stefan (2013). *Wo steht die Kinder- und Jugendhilfe der Schweiz? Vortrag am Centrum für Familienwissenschaften am 5. Dezember 2013 in Basel*. Abgerufen am 09.07.2018. unter: http://www.2017.famwiss.ch/fileadmin/famwiss/redaktion/Veranstaltungen_Basel_Archiv/Jour_Fixe_Familie_Archiv/2013/Perspektiven_KJH_CH_Centrum_Famwiss_2013_Handout.pdf.
- Sommerfeld, Peter (2014). Kooperation als Modus der Verknüpfung von Wissenschaft und Praxis am Beispiel der Sozialen Arbeit. In: Ursula Unterkofler & Elke Oestreicher (Hrsg.), *Theorie-Praxis-Bezüge in professionellen Feldern. Wissensentwicklung und -verwendung als Herausforderung*. Opladen: Budrich, S. 133–155.
- Sommerfeld, Peter & Hüttemann, Matthias (Hrsg.) (2007). *Evidenzbasierte Soziale Arbeit. Nutzung von Forschung in der Praxis*. Hohengehren: Schneider Verlag.
- Schrödter, Mark & Ziegler, Holger (2007). Was wirkt in der Kinder- und Jugendhilfe? Internationaler Überblick und Entwurf eines Indikatorensystems von Verwirklichungschancen. Institut für Soziale Arbeit (Hrsg.). *Wirkungsorientierte Jugendhilfe Band 02*. Münster: Eigenverlag.
- Schütze, Fritz (2000). Schwierigkeiten bei der Arbeit und Paradoxien des professionellen Handelns. Ein grundlagentheoretischer Aufriss. In: *Zeitschrift für qualitative Bildungs-, Beratungs- und Sozialforschung*, 1, S. 49–96.
- Stark, Robin & Mandl, Heinz (2000). *Das Theorie-Praxis-Problem in der pädagogisch-psychologischen Forschung – ein unüberwindbares Transferproblem? (Forschungsbericht Nr. 118)*. LMU München: Lehrstuhl für Empirische Pädagogik und Pädagogische Psychologie.
- Tenorth, Heinz-Elmar (1986). «Lehrerberuf s. Dilettantismus» – Wie die Lehrprofession ihr Geschäft verstand. In: Niklas Luhmann & Karl Eberhard Schorr (Hrsg.), *Zwischen Intransparenz und Verstehen. Fragen an die Pädagogik*. Frankfurt a. M.: Suhrkamp, S. 275–322.
- Tov, Eva; Kunz, Regula & Stämpfli, Adi (2016). *Schlüsselsituationen der Sozialen Arbeit. Professionalität durch Wissen, Reflexion und Diskurs in Communities of Practice*. 2. Aufl. Bern: hep.
- Sturm zu Vehlingen, Chrysant von (1999). *Rechtliche Rahmenbedingungen für sozialpädagogische Entscheidungen nach dem Recht der Jugendhilfe in England, Schweden, der Schweiz und Deutschland*. St.Gallen: Dike Verlag AG.
- WiF.swiss (2018). www.WiF.swiss, Abgerufen am 27. November 2018 unter: www.wif.swiss.
- Winkler, Michael (1988). *Eine Theorie der Sozialpädagogik*. Stuttgart: Klett-Cotta.

Anmerkungen

- 1 So wird zum Beispiel – aufgrund mehrerer Rückmeldungen – nun in einer weiterführenden Studie unter dem Titel «*Wie wir das sehen*» – Partizipation im Heimkontext ermöglichen. *Die Sichtweise fremdplatzierter Kinder als Ausgangspunkt für Qualitätsentwicklung*

in der Praxis die Perspektive der Kinder und Jugendlichen untersucht. Oder, aufgrund des mehrfach angemeldeten Bedarfs, wird die Webseite nun auch als Download im PDF-Format angeboten.

Réformes des formations professionnelles du domaine social : motivations, acteurs et controverses (1990 à 2005)

Résumé

La formation des travailleuses et travailleurs sociaux est aujourd'hui structurée sur la base d'un modèle proposant un premier échelon de formation au niveau secondaire II, puis un deuxième au niveau tertiaire. Elle résulte de décisions politiques prises entre 1990 et 2005. La participation des organisations faïtières des écoles de travail social à la décision politique était principalement orientée vers la pérennisation de leurs offres de formation. Tout au long du processus, elles ont été confrontées à de nombreuses incertitudes quant au devenir de leurs propositions. Mais leur engagement a influencé la structuration finale de la formation et des professions du travail social.

Mots-clés: Travail social, formation professionnelle, réformes politiques, organisations faïtières

Summary

The professional education of social workers is now structured on the basis of a model proposing a first level of training at secondary level II, then a second level of tertiary education. This training model was institutionalized in 2005, after some 15 years of political reforms. The participation of the umbrella organisations of the schools of social work in political decision-making, was mainly oriented towards the sustainability of their training offers. Over the course of political reforms, they were confronted with many uncertainties as to the future of their proposals. But their involvement in the formulation of policy decisions has influenced the final structuring of vocational training and professions in social work.

Keywords: Social work, professional education, political reforms, umbrella organisations

Réformes des formations professionnelles du domaine social : motivations, acteurs et controverses (1990 à 2005)

La formation professionnelle des travailleuses et travailleurs sociaux en Suisse est aujourd'hui structurée sur la base d'un modèle proposant un premier échelon de formation au niveau secondaire II (Certificat fédéral de capacité, École de culture générale), puis un deuxième au niveau tertiaire non-universitaire (Écoles supérieures, Hautes écoles spécialisées). À chaque formation sa ou son professionnel·le, défini·e par le biais d'un référentiel de compétences et, souvent, d'un plan d'études cadre. Ce lien entre formations et professions semble aller de soi, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une construction sociale assimilable au concept de *professionnalisation*, que Johnson définit comme un processus interactionnel d'affirmation et d'attribution à un groupe d'une identité de profession, argumentée par l'existence d'une croissance du nombre des membres de ce groupe, l'existence de pratiques reconnaissables, la possession de diplômes attestant de l'acquisition de compétences typiques, etc. (Richardson 1999, p. 464). Par ailleurs, le Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) écrivait que «la formation professionnelle permet aux jeunes de prendre pied dans le monde du travail et assure la relève en formant des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés»¹.

Aussi, la formation professionnelle en travail social participe à l'identification des professions du travail social notamment du fait de sa reconnaissance et son ancrage dans des institutions politiques telles que la Loi fédérale sur la formation professionnelle, la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles, et leurs diverses ordonnances d'applications, qui, du même coup, instaurent la formation professionnelle comme l'un des principaux marqueurs des professions du travail social. Mais cette institutionnalisation du couplage entre formation professionnelle et professions dans le domaine du travail social est beaucoup plus récente que pour d'autres champs professionnels. Elle n'a pleinement été réalisée qu'en 2005, avec la révision de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées. Le processus d'institutionnalisation aura duré environ quinze ans, à partir de la fin des années 1980. Le présent article détaille le déploiement de ce processus et la manière dont les organisations faitières des écoles de travail social² s'y sont impliquées.

L'importance des réformes des politiques de la formation professionnelle en Suisse pour les écoles de travail social

Dans le courant des années 1980, les autorités fédérales ont travaillé sur l'amélioration de la formation professionnelle dans les domaines régis par la Confédération (Loi fédérale sur la formation professionnelle de 1978), ainsi que sur l'accès à la formation professionnelle pour tou-te-s (Initiative populaire fédérale «Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis», rejetée en votation en 1986³). La formation professionnelle du domaine social, n'étant pas placée sous la responsabilité de la Confédération, n'est pas concernée. Mais dès le début des années 1990, elle fait l'objet de préoccupations particulières. Les autorités et organisations impliquées la considèrent insuffisamment lisible : «La situation est hétérogène dans le secteur social. Les formations effectuées après un apprentissage ou les formations suivies après une école dispensant un enseignement de culture générale y sont dominantes. Il n'est pas rare que ces formations soient marquées par des différences en fonction des cantons ou des régions. Les écoles y jouent un rôle largement déterminant. La réglementation et la reconnaissance des professions relèvent de la compétence d'un grand nombre d'autorités. Il est encore plus difficile que dans le domaine de la santé d'attribuer clairement les formations existantes au degré secondaire II ou au degré tertiaire» (Conseil fédéral 2000, p. 5282).

Les années 1990–2005 vont voir l'ouverture presque simultanée de plusieurs importants chantiers de transformation des politiques publiques de la formation professionnelle, la plupart d'entre eux concernant les formations placées sous la responsabilité de la Confédération. Les faïtières (voir la note ^{no} 2) des écoles de travail social se soucient depuis les années 1980 de la reconnaissance officielle des formations qu'elles offrent et du financement de ces formations. Les enjeux qu'elles placent derrière ces préoccupations sont ceux de la survie des écoles membres, de la qualité des formations offertes en travail social et de la professionnalisation du champ du travail social. Elles vont donc prendre part de diverses manières aux chantiers ouverts par les pouvoirs publics fédéraux et cantonaux.

Les principaux chantiers de réforme importants aux yeux des organisations faïtières étaient ceux-ci :

- › Réforme du financement fédéral des écoles de service social, adoption de la Loi fédérale sur le financement aux écoles supérieures du travail social, définition de critères de financement (1987–1996)⁴.

- › Création des Hautes écoles spécialisées dans les domaines placés sous la responsabilité de la Confédération, Loi sur les hautes écoles spécialisées (1990–1997).
- › Adoption d'une systématique de la formation dans le domaine social, décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant les formations dans le domaine du travail social (1992–1999).
- › Réglementation fédérale minimale de la formation professionnelle, harmonisation de la systématique de la formation professionnelle, adoption de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (1995–2004).
- › Intégration des domaines hors de la compétence de la Confédération dans le système des Hautes écoles spécialisées, révision de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (1995–2005).

Bien que les réformes de la politique fédérale relatives à la formation professionnelle ne les aient pas toutes directement concernées, les faitières des écoles de travail social y ont vu l'occasion de participer à des groupes de travail sur divers projets de légifération au niveau fédéral et de réglementation intercantonale. Une de ces réformes a acquis dès 1987 une importance extrême : alors que la Confédération prévoyait de cesser de financer les écoles de travail social, celles-ci ont travaillé de manière active à l'adoption d'un nouveau dispositif fédéral de financement en participant à un groupe de travail de la Confédération, chargé de préparer un projet de loi de subventionnement des Écoles supérieures de travail social, le groupe de travail « Rhinow ». Après que l'Assemblée fédérale a adopté en 1992 la Loi fédérale sur le financement aux écoles supérieures du travail social, il a fallu déterminer des exigences minimales données aux écoles pour obtenir des subventions. Ces exigences minimales concernaient le programme de formation, les conditions d'entrée, les missions des écoles, les profils du corps enseignant, etc., tout un ensemble d'éléments que les organisations faitières ont largement contribué à définir. À partir de là, ces organisations n'ont eu de cesse de promouvoir leurs positionnements sur ces mêmes éléments, au cours des quinze années suivantes.

Elles se sont ainsi attachées à participer à d'autres chantiers de réforme de la formation professionnelle, en poursuivant leur stratégie initiale d'acquisition d'une reconnaissance quasi-monopolistique de leurs formations. Alors qu'avaient lieu au niveau fédéral les travaux de genèse de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, différentes autorités et

organismes fédéraux et cantonaux mirent en place des groupes de travail chargés des missions suivantes :

- › Proposer une définition des exigences minimales données aux écoles de travail social pour obtenir des subventions en vertu de la loi de 1992 (groupe de travail du Département fédéral de l'intérieur; présidé par la Conseillère d'État fribourgeoise Ruth Lüthi; 1993–1994).
- › Examiner la possibilité de transformation des Écoles supérieures en Hautes écoles spécialisées, notamment pour les domaines placés sous la compétence des cantons (social, santé et arts), et définir les modalités de cette transformation (groupe de travail «Nouvelles réglementations dans le secteur des Écoles supérieures spécialisées» de la CDIP; présidé par le Conseiller d'État saint-gallois Hans Ulrich Stöckling; 1992).
- › Faire l'inventaire des formations professionnelles dans le domaine social, élaborer une systématique des niveaux secondaire II et tertiaire non-universitaire dans ce domaine, proposer une autorité pour la reconnaissance des formations professionnelles dans ce domaine (groupe de travail «Politique de la formation dans le domaine social» de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS); présidé par son secrétaire général Ernst Zürcher; 1992–1993).
- › Faire des propositions à la CDAS pour la création de Hautes écoles spécialisées dans le domaine social, notamment en matière de structure et de contenus de la formation, et définir un profil pour ces HES dans le domaine social (groupe de travail «HES dans le domaine social» de la CDAS; présidé par le Dr. Rudolf Gerber, directeur de division, Département des affaires sociales du canton de Berne; 1994–1997).
- › Accompagner la mise en place de Hautes écoles spécialisées dans le domaine social (Groupe de travail «Begleitgruppe Lüthi» de la CDAS; présidé par la Conseillère d'État fribourgeoise Ruth Lüthi; 1997–1998).
- › Opérer une classification des professions et des formations requises, à l'intérieur d'un modèle structurel de la formation professionnelle basé sur un balisage vertical des niveaux secondaire II et tertiaire non-universitaire, et un balisage horizontal diversifiant les formations à l'intérieur de chaque niveau (Groupe de tra-

vail «Formations dans le domaine du travail social (GSO)» de la CDIP; 1999–2003).

Les groupes de travail ci-dessus n'ont cependant pas été les seules occasions, pour les organisations faïtières, de formuler des propositions quant à ce qui leur semblait essentiel dans les réformes. Les autres chantiers mentionnés plus haut ont été jalonnés de procédures de consultation, portant parfois sur des travaux intermédiaires, parfois sur des projets plus définitifs. Dans ces activités de participation au travail politique, les organisations faïtières ont fait face à la présence d'autres organisations directement concernées, notamment les cantons, les milieux professionnels, les employeur-e-s, l'administration fédérale, etc. Le changement dans les politiques publiques en Suisse laisse une place importante à la participation large d'organisations concernées, celles que Kriesi (1980) classe dans «l'élite politique» suisse, si bien que chaque organisation, bien qu'appelée à être entendue, doit s'intégrer à un dispositif d'action collective (Widmer 1999, p. 205) à la fois très réglementé et très mouvant. Les dispositifs d'action collective impliquent des jeux de pouvoir, et donc de la concurrence entre participants afin d'avoir la plus grande capacité d'action et d'influence du résultat de l'action collective.

Participation des organisations faïtières dans le travail politique

Les processus de conception et de réforme de politiques publiques sont des démarches de définition collective de solutions à des problèmes (Zitoun 2013, p. 628), sous la forme de combinaisons d'instruments (Uhlmann/Braun 2011, p. 204 ss.). Pour le dire autrement, il s'agit pour les décideurs de définir, au-delà des objectifs d'une politique publique, au moins trois composantes de celle-ci : *qui fait quoi*, selon quelles modalités d'*organisation*. Ce travail de définition implique de tenir compte du caractère systémique d'une politique publique dont les composantes s'influencent les unes et les autres.

En ce qui concerne plus précisément les réformes de la formation professionnelle dans le domaine du travail social, le travail effectué par les organisations impliquées dans ces processus a consisté à définir, pour l'essentiel:

- › Quels acteurs devaient mettre sur pied des offres de formation.
- › Quelles offres de formation devaient être mises en œuvre, mais aussi quels autres types de «prestations» ces acteurs devaient offrir.

- › Selon quelle structuration du système de la formation professionnelle en travail social ces formations et autres prestations devaient être proposées.

Aucune de ces composantes ne peut être définie sans tenir compte des deux autres. Par exemple, dès le moment où les discussions ont porté sur la mise en œuvre de formations de base, de formations continues et de prestations de recherche par les écoles de travail social, ces mêmes discussions ont dû simultanément se focaliser sur l'identité des organismes qui mettraient en œuvre ces formations et prestations de recherche : qui ferait quoi? En même temps, les discussions ne pouvaient pas ignorer la question des rapports entre acteurs impliqués dans la mise en œuvre des formations : par exemple, les acteurs pouvaient très bien s'inscrire dans un rapport de monopole de la formation ou de concurrence, et il a fallu en décider. Les questions d'organisation ont surtout concerné le financement des formations dispensées par les différentes organisations de formation. Les faïtières des écoles de travail social ont beaucoup travaillé à proposer diverses solutions par rapport à ces questions. Leurs propositions étaient-elles configurées en fonction uniquement de leurs intérêts et de ce qu'elles mettaient en jeu dans la définition des composantes de la politique? En réalité, celles-ci étaient influencées par de nombreux autres facteurs, que l'on peut classer selon une systématique inspirée par Hassenteufel. Pour lui, les acteurs des politiques publiques agissent selon «trois grands types de déterminants» (2011, p. 117) : «les ressources (de nature diverses) dont ils disposent, déterminant leur capacité d'action; les systèmes de représentation auxquels ils adhèrent, correspondant à leur perception et leur interprétation de la réalité sur laquelle ils veulent agir, et qui orientent leurs stratégies; et les intérêts poursuivis, qui définissent leurs préférences et les finalités de leurs actions» (2011, p. 117).

Ces trois types de déterminants s'entremêlent de façon très complexe. Les acteurs identifient des ressources disponibles en fonction de leurs systèmes de représentation, ceux-ci comprenant également des conceptions des intérêts poursuivis. À leur tour, les ressources effectivement mobilisées contribuent à influencer les représentations, les renforcer ou les faire évoluer. En outre, les acteurs évoluent dans des environnements sociaux en partie pré-structurés, qui limitent aussi bien leurs possibilités de représentation de leur propre position que les ressources sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

Les ressources disponibles aux organisations faïtières doivent être mises en rapport avec le jeu de positions et les jeux de pouvoir auxquels elles

ont participé, dans divers types de situations. Même si l'action des organisations faïtières était influencée par leurs systèmes de représentations, certains aspects des situations en question étaient donnés d'avance. Participer à un groupe de travail d'une organisation comme la CDAS ou la CDIP impliquait la possibilité d'occuper une certaine place dans le débat, mais pas d'autres places. En 1992, les organisations faïtières n'ont par exemple pas été invitées à participer directement aux travaux du groupe « Stöckling » concernant les règlementations dans le domaine des Hautes écoles spécialisées ; elles ont uniquement été entendues une fois par le groupe de travail. Par contre, elles ont pu pleinement participer à la plupart des autres groupes de travail susmentionnés, ce qui leur a donné à priori une meilleure place pour défendre leurs propositions.

Néanmoins, la capacité d'action liée à la nature de la position occupée dans un groupe de travail n'est pas entièrement dépendante de cette position. Elle dépend également de la manière dont les acteurs conçoivent leur environnement, le jeu de positions dans lequel ils se trouvent, les actions des autres acteurs du jeu de positions, la réalité qu'ils sont amenés à transformer en participant aux processus de décision, et leur place dans la future configuration de cette réalité. En d'autres termes, les organisations faïtières ont agi en fonction de ce que leur permettait de faire, objectivement, la place qui était la leur dans les jeux de positions, mais aussi en fonction de la manière dont elles voyaient les processus auxquels elles participaient, ainsi que leur place et rôle dans la future configuration de la formation professionnelle en travail social.

Cette dernière composante cognitive est à mettre en relation avec les objectifs que poursuivaient les organisations faïtières, essentiellement focalisés sur la reconnaissance systématique et institutionnalisée des formations dispensées par leurs membres, et sur l'exercice d'un monopole quant à cette offre de formations. La réalisation de ces objectifs a été un moteur fondamental des choix d'action des organisations faïtières durant les quinze années étudiées. Même si les différentes organisations faïtières impliquées n'ont pas toujours défendu les mêmes positions quant aux contenus des formations et à la place des écoles dans le système de formation – ce sont-là des aspects relatifs à la composante cognitive, aux représentations – leurs intérêts relatifs à leur reconnaissance allaient dans le même sens et en faisaient ainsi, à certains moments, des concurrentes.

Un enjeu central : la position des écoles de travail social dans le système suisse de la formation professionnelle

L'une des principales propositions sur lesquelles se sont concentrées les organisations faïtières concernait la mise en place de HES dans le domaine social. Les principales questions qui se posaient déjà dans les années 1990 étaient, d'une part, de savoir quelles Écoles supérieures de travail social deviendraient des HES, et d'autre part, de déterminer quels seraient les contours des formations offertes par ces mêmes HES.

L'organisation faïtière des écoles de service social a été particulièrement active jusqu'en 1996 pour défendre l'idée que toutes les Écoles supérieures de travail social devaient devenir des HES. Elle s'est appuyée pour cela surtout sur deux types de ressources :

- › Des ressources matérielles, en cela qu'elle disposait d'un secrétariat général très au fait des processus de décision politique suisse.
- › Des ressources « politiques » (Hassenteufel 2011, p. 118) leur donnant la capacité d'être entendues et d'être considérées comme des interlocutrices indispensables aux processus de décision politique.

Les caractéristiques du système suisse de la décision politique n'y sont pas étrangères. Mais le fait que les organisations faïtières aient participé à la fin des années 1980 à un travail de lobbying important auprès de l'Assemblée fédérale pour contraindre le Conseil fédéral à légiférer en matière de financement des formations en travail social, a probablement constitué un renforcement de leur capacité à être entendues. Toutefois, cette capacité peut également se réduire fortement en fonction des circonstances, comme cela fut le cas par exemple pour la SASSA (voir la note ^{no}2) en 2003. Celle-ci a été menacée d'exclusion d'un groupe de travail du fait de positionnements jugés inacceptables par d'autres acteurs. Elle avait refusé d'admettre une décision de la CDIP (2003), maintenant une position non consensuelle.

En s'appuyant sur ces ressources, les organisations faïtières ont pu mobiliser encore des ressources positionnelles, qu'il est possible d'assimiler à des ressources jugées adéquates par les acteurs pour influencer l'action d'autres acteurs (Raffnsøe 2008). Dans les différents groupes de travail, les organisations faïtières ont généralement bénéficié d'une position d'expertise. Cela leur a permis de fortement influencer des éléments relatifs aux « prestations » des écoles de travail social, de définir ce qui était qualifié d'« exigences minimales » et constituait en quelque sorte un cahier des charges de ce que devaient être les contours et contenus minimaux des formations offertes, des profils des étudiant·e·s des écoles, les profils des HES.

Mais cette position d'expertise a parfois été fragilisée par des divergences d'opinion entre les organisations faïtières. Ces contradictions ont créé des incertitudes pour les différentes organisations faïtières quant à leur capacité à tenir leur position d'expertise et à faire entendre leur point de vue. En outre, les organisations faïtières ont souvent dû agir dans des contextes d'incertitude beaucoup plus marqués, notamment à cause de divergences de vues en leur sein, que ce soit entre les écoles et/ou entre les membres et les organes dirigeants de ces organisations faïtières. Ces divergences de vues se sont essentiellement cristallisées autour de la question de savoir si toutes les écoles devaient devenir HES ou non : alors que les organes dirigeants des faïtières souhaitaient que toutes les écoles deviennent HES, cette idée était loin de faire l'unanimité auprès des membres des organisations faïtières, certaines écoles voyant d'un mauvais œil une telle évolution ; ces écoles ont alors tenté, à l'interne, de réduire le pouvoir des instances dirigeantes des organisations faïtières. D'autres controverses ont vu le jour au sein de ces organisations entre 1993 et 1996, alors que se discutaient les exigences minimales imposées aux écoles pour bénéficier de financements fédéraux et que se déroulaient les travaux autour de la mise en place de HES dans le domaine social. En soi, ces controverses ne constituaient pas une incertitude pour les organes dirigeants des organisations faïtières. Par contre, le comportement de certaines écoles membres, en désaccord avec les organes dirigeants de leurs organisations faïtières, a rendu difficile pour celles-ci la réalisation de leurs objectifs de reconnaissance de leurs formations comme formations de niveau HES : des écoles, alors qu'elles ne pouvaient pas faire partie individuellement des groupes de travail CDIP et/ou CDAS, se sont affairées à influencer par du lobbying des acteurs politiques ayant eux-mêmes une influence sur les travaux de ces groupes, comme les cantons, par exemple, ou les organisations professionnelles et organisations faïtières d'employeurs et d'institutions.

Pour gérer ces incertitudes quant à l'utilisation et l'efficacité de leurs ressources de positionnement, les organisations faïtières ont adopté une politique visant à exclure les écoles non-alignées sur les conceptions officielles. Ainsi, lors des travaux de fusion des trois organisations faïtières des écoles d'éducatrices et éducateurs, d'assistantes et assistants sociaux et d'animateurs et animatrices socioculturelles en 1995, il fut décidé que les futures écoles membres devraient désormais s'en tenir à un consensus minimal sur la question de la transformation en HES : « La nouvelle organisation comprendra les écoles qui répondent aux exigences minimales de la Confédération et qui adoptent les perspectives des SAH, de la SASSA ou de

la KOSSA, en particulier l'enseignement de base au niveau des Hautes écoles spécialisées⁵» (SASSA 1995, Reorganisationsprojekt HFS/FHW. Document interne).

De leur côté, les écoles ne souhaitant pas adhérer à un tel programme ont alors participé à la création d'une nouvelle organisation faïtière, la Plate-forme des formations dans le domaine social (SPAS), dont la définition s'est aussi basée sur une visée programmatique : « Les membres de l'association peuvent être les prestataires de formation professionnelle dans le secteur social [...], dans la mesure où la formation en question n'a pas ou ne veut pas avoir le statut de haute école spécialisée⁶ » (SPAS 1997, Statuten der Schweizerischen Plattform der Ausbildung im Sozialbereich. Document interne).

Les ressources de positionnement mobilisées dans les activités des organisations faïtières de travail social visant à définir les contours de la formation tertiaire supérieure non-universitaire ont ainsi entretenu des divisions fondamentales entre écoles, contribuant probablement à l'existence actuelle de deux types de formations à ce niveau-là, les formations HES et les formations en Écoles supérieures. Mais ces ressources n'ont toutefois pas été les seuls éléments à jouer un rôle dans le format et le contenu des propositions de solutions faites par les organisations faïtières. Leur manière de se représenter à la fois le jeu politique dans lequel elles évoluaient et la future place des écoles membres dans les dispositifs de formation supérieure en travail social, ont aussi contribué à calibrer leur discours.

Ces déterminants cognitifs se sont plus particulièrement concrétisés dans l'argumentation des propositions faites par les organisations faïtières à propos de la reconnaissance de leurs formations et de la création de HES en travail social. Vers l'extérieur, c'est-à-dire notamment dans des groupes de travail CDIP et CDAS, les organisations faïtières tendaient à opérer une comparaison entre leurs formations et les formations du tertiaire non-universitaire. En s'appuyant sur l'idée que les problèmes sociaux s'étaient complexifiés de telle sorte que leur prise en charge devait se faire par des professionnel-le-s adéquatement formé-e-s, les organisations faïtières proposaient de structurer la formation professionnelle en travail social de la même manière que la formation professionnelle des ingénieur-e-s et économistes, placée sous la responsabilité de la Confédération. En faisant cela, les organisations faïtières ont énoncé une représentation plutôt techniciste des professions du social, couplant une solution (des professionnel-le-s disposant d'un savoir et d'un savoir-faire applicables

comme des outils de travail) à un problème (la complexification des problématiques sociales).

Toutefois, cette proposition a généré une certaine confusion parmi leurs écoles membres au fur et à mesure que les groupes de travail dessineront les contours du système de formation professionnelle en travail social. Les représentations des organisations faïtières en la matière excluaient a priori la coexistence de formations en Écoles supérieures et en HES; elles supposaient que toutes les formations deviennent des formations HES. Or, les cantons ne partageaient pas cette idée. Dès 1994, des membres des groupes de travail Stöckling, puis Gerber, ont commencé à proposer que les HES dans le domaine social forment plus spécifiquement des cadres. Cela correspondait à ce que faisaient les écoles techniques supérieures. En 1994, par exemple, la CDIP écrivait à propos des futures HES en travail social : « Les Hautes écoles spécialisées dans le domaine social servent à la formation de cadres spécifiques⁷ » (CDIP 1994). Mais les organisations faïtières et plus particulièrement celle des écoles de service social dès 1996, se sont vigoureusement opposées à cette représentation. À partir de 1998, l'idée de confier la formation de cadres aux HES en travail social a perdu du terrain, à la satisfaction de la SASSA. Mais dès le moment où la CDIP, en 2003 (CDIP 2003), a pris la décision de laisser coexister formations en Écoles supérieures et formations HES en travail social, la question est revenue sur le tapis, afin de différencier les deux types de formation. Jusqu'à la fin de la période, les options prises au début des années 1990 par les organisations faïtières elles-mêmes concernant la manière d'énoncer auprès des autres acteurs impliqués dans les réformes leurs représentations sur la structuration de la formation professionnelle en travail social, ont ainsi généré des incertitudes par rapport aux enjeux de monopolisation de la formation et de la professionnalité que plaçaient les organisations faïtières – notamment l'organisation faïtière des écoles de service social, puis la SASSA – dans leur participation aux réformes.

Les profils professionnels issus des processus de réforme de la formation professionnelle en travail social

Confrontées à des incertitudes quasi-permanentes quant aux résultats des réformes de la formation professionnelle en travail social, et quant à la réalisation de leurs objectifs de reconnaissance des formations et d'acquisition d'un monopole, les organisations faïtières ont mis en place des stratégies dont l'essentiel était de promouvoir les mêmes solutions de politique publique dans les différents processus parallèles de réforme les concer-

nant. Cela leur permettait de remettre à l'agenda, d'un groupe de travail à l'autre, des solutions qui pouvaient sembler écartées ou abandonnées dans un autre processus. Cette stratégie a été beaucoup utilisée par rapport à des décisions à prendre sur le(s) type(s) de formation dans les futurs dispositifs de formation en travail social. Ces questions ont été traitées dans presque tous les processus auxquels ont participé les organisations faïtières. Et celles-ci ont fait systématiquement la promotion des mêmes solutions dans les différents groupes de travail qui se sont succédé entre 1992 et 2003 :

- › Concernant l'identité des écoles amenées à offrir des formations professionnelles de niveau tertiaire non-universitaire, les trois organisations faïtières de 1990, puis la SASSA ont principalement défendu l'idée que ces écoles devraient avoir une identité de HES (même si cette idée était controversée au sein des organisations faïtières).
- › Concernant les contours des formations à offrir, les organisations faïtières se sont attachées à proposer des solutions de définition des contenus des formations (éléments théoriques et formation pratique), des conditions d'accès aux formations, des publics des formations, etc. Pour l'essentiel, les organisations faïtières ont proposé des solutions conformes à leur noyau d'expertise et proches de ce qu'elles avaient institutionnalisé en leur sein jusqu'alors.
- › Concernant enfin la structuration et l'organisation du champ de la formation professionnelle, elles ont plaidé en faveur de solutions fondées sur leurs pratiques antérieures, notamment en insistant sur la nécessité de proposer diverses voies d'accès aux études HES en travail social, parmi lesquelles la voie de la maturité spécialisée.

En fin de compte, les contours des profils professionnels qui se sont dégagés de l'ensemble de ces processus ont probablement été influencés par l'activité des organisations faïtières au sein des groupes de travail et à d'autres niveaux. S'il n'est pas possible d'identifier de manière absolue un lien de cause à effet entre les solutions promues par les organisations faïtières et l'émergence de profils professionnels clairs à l'issue de ces processus de réforme, il est possible de constater que la structuration du champ professionnel dans le domaine du travail social qui s'est dessinée au fil des années 1990–2005 correspond à celle qui a été promue par les organisations faïtières, du moins jusqu'au début des années 2000. Cette structuration du champ professionnel et du champ de la formation en travail social s'est vraiment institutionnalisée au niveau fédéral à la fin des années 1990,

la CDIP proposant alors de délimiter les niveaux de formation sur la base de la maîtrise de compétences particulières :

- › « niveau certificat de capacité du degré secondaire II, qui témoigne de l'aptitude à gérer d'une manière professionnelle des situations bien définies et structurées (« agir encadré»);
- › niveau diplôme de haute école du degré tertiaire, qui témoigne de l'aptitude à gérer de manière responsable et professionnelle des situations d'une complexité moyenne à élevée (« agir de façon autonome»);
- › niveau diplôme d'une haute école (degré tertiaire) qui témoigne de l'aptitude à gérer de manière professionnelle des situations complexes, comportant des problèmes latents à définir, et de l'aptitude à exercer une activité d'expert en matière de conseil et/ou de recherche scientifique (« agir en expert») » (CDIP 1999, p. 1-2).

Cette délimitation des formations assied des profils professionnels qui auront force de division du travail dans le domaine social, où se distinguent plusieurs niveaux de compétences, avec à chaque fois une augmentation de la complexité, et donc de la nécessité de formations distinctes. Au niveau qui concerne la formation tertiaire non-universitaire, les professionnel-le-s sont défini-e-s comme des personnes qui maîtrisent des théories mais les utilisent pour analyser la complexité des situations sociales et pour mettre en œuvre les pratiques adéquates ayant un cœur de compétences dans un certain domaine (service social, éducation sociale, ou animation socioculturelle), mais capables de s'adapter aux différentes réalités organisationnelles existant dans le domaine.

Ces deux caractéristiques ont été constamment au centre de la construction des profils professionnels auxquels les formations du tertiaire non-universitaire devaient conduire. D'une part, l'idée de maîtriser des éléments théoriques, mais dans la perspective de les utiliser comme outils au service de la pratique professionnelle, a permis aux organisations faitières de démarquer les formations HES (et Écoles supérieures) des formations universitaires. Non sans difficulté, puisque l'académisation des formations professionnelles en travail social était conçue comme un risque par les opposant-e-s à la transformation des Écoles supérieures en HES. D'autre part, la division de la formation en trois grandes spécialisations a permis aux professionnel-le-s d'être plus mobiles qu'auparavant, lorsque les formations étaient beaucoup plus liées à des publics très spécifiques qu'à des compétences de domaine d'activité.

Conclusion : une institutionnalisation conjointe de profils de formation et de profils professionnels

La participation des organisations faïtières des écoles de travail social aux travaux de réformes de la formation professionnelle, ainsi que les solutions qu'elles ont promues dans ce cadre, ont contribué à institutionnaliser et formaliser les profils professionnels correspondants dans la systématique fédérale de la formation professionnelle. Les travaux de réforme ont engagé tout un ensemble de documents et textes réglementant et arrêtant les différents profils professionnels auxquels conduisent les diplômes délivrés aux niveaux secondaire II et tertiaire non-universitaire. Ces textes prennent la forme de lois, d'ordonnances, de directives, de littérature publiée par les organisations faïtières des Écoles supérieures et des HES, les organisations faïtières d'employeurs ou encore de bénéficiaires, etc.

L'organisation et la structure des processus de réforme de la formation professionnelle en travail social ont joué un rôle essentiel dans ce qui a résulté en matière de formalisation de profils particuliers de formation dans le domaine. La participation des organisations faïtières n'y est assurément pas étrangère, mais elle n'a eu qu'une influence partielle sur la configuration de ces profils. Les processus de la décision politique en Suisse, le fait que ceux-ci impliquent toujours de très nombreux acteurs, la qualité et la « quantité » de la capacité d'influence de chaque acteur partiellement pré-définies par la possibilité d'occuper certaines places – et pas d'autres – dans les processus de décision ont permis aux organisations faïtières d'exercer un certain pouvoir⁸ sur la configuration des profils professionnels et de formation, tout en limitant celui-ci.

Il en a résulté une structuration que l'on peut apparenter aux distinctions que fait Teichler (2015) entre différenciation verticale et horizontale. La première différencie les écoles par leur niveau de qualité, par exemple le degré de diplomation lié à la durée des études, la deuxième distingue les écoles par leur profil dont font partie par exemple le type des prestations fournies. Les Écoles supérieures qui se sont transformées en HES ont dû offrir des prestations nouvelles, pour celles qui ne le faisaient pas déjà, comme la formation continue et la recherche appliquée.

En ce qui concerne la division verticale de la formation professionnelle en travail social en trois niveaux définis sur la base de la capacité des professionnel-le-s à maîtriser certaines compétences, on peut émettre l'hypothèse que l'idée s'est institutionnalisée grâce à l'adhésion conjointe des organisations faïtières à une logique de structuration de la formation professionnelle déjà acquise dans d'autres secteurs de la formation profession-

nelle en Suisse, notamment dans les métiers techniques, la structuration verticale étant similaire à celle que l'on retrouve dans la systématique de la formation professionnelle en Suisse. C'est plus particulièrement sur les contours de chaque niveau de formation et de professionnalité que les organisations faïtières ont joué un rôle prédominant, tout en se retrouvant, dès 1995, en concurrence les unes par rapport aux autres. En effet, la création de deux organisations faïtières dès 1997, l'une promouvant la transformation des écoles membres en HES (Conférence suisse des hautes spécialisées et des Écoles supérieures de travail social – SASSA), l'autre visant à asseoir et conserver le statut d'écoles supérieures (Plate-forme suisse des formations dans le domaine social – SPAS), a probablement contribué – compte tenu aussi de ce que voulaient les différents autres acteurs impliqués dans le jeu politique – à une forme de division horizontale de la formation professionnelle tertiaire non-universitaire en travail social. La co-existence de formations de niveau école supérieure et de formations de niveau HES résulte très probablement de l'utilisation, par les organisations faïtières concurrentes, des ressources dont elles disposaient dans les processus de réforme, notamment entre 1997 et 2005. L'une de ces ressources concerne la catégorisation de la relation entre aspects théoriques et pratique de la formation tertiaire non-universitaire en travail social. Sur ce point, au sein des deux organisations faïtières, si certaines écoles défendaient l'une et l'autre l'idée d'un rapport théorie-pratique les distinguant clairement de l'université, des oppositions ont été manifestées sur la définition de ce rapport. Certaines écoles membres de la SPAS, particulièrement des écoles à la fois membre des deux organisations (dans une première période) se sont montrées particulièrement critiques vis-à-vis du projet HES, reprochant à ce type de formation de ne pas suffisamment s'ancrer dans la pratique professionnelle et de trop intellectualiser la profession.

Ainsi, l'adoption dans le domaine de la formation en travail social de la systématique fédérale de la formation a permis la formalisation de celui-ci. Les travaux de réforme ont conduit à une meilleure division des champs d'intervention et à leur institutionnalisation. Paradoxalement, toutefois, la division du travail social en niveaux distincts constitue aujourd'hui un défi par rapport au fait que différentes professions se côtoient dans l'offre de services à des populations en situation de fragilité. Ainsi, l'interprofessionnalité tend à s'imposer dans de plus en plus de domaines où se déploient des activités de travail social (Mauban et al. 2013, p. 97), ce qui constitue un nouveau défi pour la formation professionnelle. Et c'est bien sur la base de cette division en profils professionnels distincts

et institutionnalisés que s'opère, encore aujourd'hui, toute une réflexion sur les formations et leurs professions en travail social.

Références bibliographiques

- CDIP (1994). Fachhochschulen und Berufsmaturitäten. Zwischenbericht der Arbeitsgruppe Fachhochschulen der EDK. Berne: CDIP.
- CDIP (1999). Décisions concernant les formations dans le domaine du travail social. Berne: CDIP.
- CDIP (2003). Différenciation entre les écoles supérieures du secteur social (ES) et les Hautes écoles spécialisées de travail social (HES) : prise de position à l'intention de la Confédération dans le cadre du projet «transition SSA». Berne: CDIP.
- Conseil fédéral (2000). Message relatif à une nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr). FF 2000 5256. Berne : Chancellerie fédérale.
- Hassenteufel, Patrick (2011). *Sociologie politique : l'action publique*. Paris: Armand Colin.
- Kriesi, Hanspeter (1980). Entscheidungsstrukturen und Entscheidungsprozesse in der Schweizer Politik. Frankfurt/Main: Campus.
- Maubant, Philippe, Roger, Lucie & Lejeune, Michel (2013). «Déprofessionnalisation». In: Recherche & formation, (72), p. 89–102.
- Raffnsøe, Sverre (2008). Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault. In: *Symposium*, 12 (1), p. 44–66.
- Richardson, B. (1999). Professional development: 1. Professional socialisation and professionalisation. in: *Physiotherapy*, 85, 9, p. 461–467.
- Teichler, Ulrich (2015). Mehr oder weniger. Differenzierung im internationalen Vergleich. In: *Forschung & Lehre* 1, p. 20–22.
- Uhlmann, Björn, & Braun, Dietmar (2011). *Die Schweizerische Krankenversicherungspolitik : zwischen Veränderung und Stillstand*. Zürich: Rüegger.
- Widmer, Jean (1999). Notes à propos de l'analyse de discours comme sociologie. La mémoire collective d'un lectorat. In: *Recherches en Communication*, 12 (12), p. 195–207.
- Zittoun, Philippe (2013). *La fabrique politique des politiques publiques : une approche pragmatique de l'action publique*. Paris: Presses de la Fondation nationales des sciences politiques.

Annotations

- 1 Tiré de la brochure <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/30151.pdf>, consultée le 9 octobre 2020.
- 2 Elles sont au nombre de trois au début des années 1990 : la Conférence suisse des Écoles supérieures d'éducateurs spécialisés (CSEES), la Conférence suisse des Écoles supérieures de service social (CSESS) et la Coordination suisse

des Écoles supérieures d'animation socio-culturelle (CESASC). Au 1^{er} janvier 1997, elles fusionnent et deviennent la Conférence suisse des Écoles supérieures de travail social (entre 1998 et 2004: Conférence suisse des Hautes écoles spécialisées et des Écoles supérieures de travail social, communément appelée SASSA, puis dès 2005: Conférence suisse des Hautes écoles spécialisées). Certaines écoles qui ne se prédes-

- minent pas à devenir des HES créent, avec des écoles qui jusqu'alors ne faisaient partie d'aucune organisation commune, une nouvelle faitière, la Plate-forme suisse des formations dans le domaine social (SPAS). La SASSA et la SPAS se différencient alors par la nature des écoles membres : les HES de travail social font partie de la SASSA, alors que la SPAS réunit des Ecoles supérieures de travail social.
- 3 Voir la page web : <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis150.html>, consultée le 9 octobre 2020.
 - 4 Les années indiquées entre parenthèse sont des indications arbitraires visant à simplifier la compréhension des événements.
 - 5 Traduction des auteurs.
 - 6 Traduction des auteurs.
 - 7 Traduction des auteurs.
 - 8 Au sens que donne Foucault à ce terme, voir Raffsnøe, 2008 (en bibliographie).

François Geiser

De l'usage du référentiel de la prévention en matière de soins de longue durée

Résumé

L'article s'intéresse à l'objectif de prévention des besoins en soins de long terme comme piste d'action envisagée par les autorités fédérales pour répondre aux enjeux sanitaires liés au vieillissement démographique. Il examine ses implications pour ses destinataires, à l'aune de son référentiel et de sa situation dans l'évolution de la politique fédérale en matière de soins de longue durée de même qu'en considération de son application potentielle dans le secteur des soins domiciliaires.

Mots-clés: Prévention, soins de longue durée, référentiel, soins à domicile

Summary

The article focuses on the objective of preventing long-term care needs as a possible course of action being considered by federal authorities to respond to the health issues related to demographic aging. It examines its implications for its recipients, in the light of its frame of reference and its position in the evolution of federal long-term care policy, as well as in consideration of its potential application in the home care sector.

Keywords: Prevention policies, long-term care, frame of reference, homecare

Introduction

Notre contribution part du postulat qu'en termes d'action publique, l'*accélération* – qui selon Hartmut Rosa caractérise la « modernité tardive » notamment à travers la transformation des horizons temporels (2010, p. 16) – s'illustre dans le principe de prévention.

Dans cette optique, comme prévenir c'est prévoir pour éviter, et donc chercher à régler par avance une situation jugée problématique, le principe de prévention est conçu comme une forme d'adaptation des autorités publiques à la transformation des horizons temporels caractérisant la modernité.

Nous avons ainsi choisi de centrer notre propos sur l'objectif de prévention des besoins en soins de long terme comme piste d'action envi-

sagée par les autorités fédérales helvétiques afin d'endiguer la hausse des coûts dans l'assurance-maladie. Il nous semble en effet que cette thématique reprend à la fois l'idée que les horizons temporels changent – dans le cas précis en raison de l'allongement de l'espérance de vie de la population –, et que ces changements produisent une réponse adaptative dans la gestion des problèmes publics. Dans le cas précis, le problème est celui de l'augmentation des coûts qu'est susceptible d'entraîner l'augmentation des besoins en soins de la population âgée.

Partant, nous proposons de réfléchir aux implications de l'objectif de prévention dans le domaine des soins de longue durée en considérant dans un premier temps son référentiel et son ancrage dans l'évolution de la politique fédérale en la matière, pour ensuite nous pencher sur les conditions de son application dans le secteur des soins à domicile.

L'objectif de prévention des besoins en soins de longue durée et son référentiel

Dans un récent rapport sur l'état des lieux et les perspectives dans le secteur des soins de longue durée, le Conseil fédéral (CF 2016) dresse un bilan des défis à relever et propose des pistes d'action pour assurer notamment le financement de ces soins, dans la perspective de leur augmentation. L'une des pistes d'action envisagées consiste à prévenir la demande future en soins de longue durée par des mesures préventives et de promotion de la santé. L'idée étant de retarder, voire d'éviter le recours aux prestations de soins médicaux ou infirmiers, aussi bien sur le court terme qu'à moyen et long terme.

Les mesures que le Conseil fédéral propose de renforcer désignent en premier lieu les programmes nationaux de prévention ciblant les maladies non-transmissibles (MNT) (diabète, cancer, maladies cardio-vasculaires et musculo-squelettiques, etc.). Maladies qui, une fois déclarées, nécessitent généralement des soins de façon chronique sur une longue durée. Ces programmes s'adressent à l'ensemble de la population et ont été mis en place dans le cadre d'une stratégie nationale initiée en 2013 en partenariat avec les cantons et communes de même qu'avec des organisations non gouvernementales¹.

Le rapport propose par ailleurs d'intensifier la prévention ciblant plus spécifiquement la population âgée afin de préserver l'autonomie des personnes âgées et réduire leurs besoins en soins (CF 2016, p. 53) par des mesures de prévention des chutes, la promotion de l'activité physique ou l'amélioration de l'alimentation. Sont comprises également des mesures destinées à améliorer la gestion des maladies et/ou des limitations fonc-

tionnelles qui en découlent. L'objectif ultime de cette prévention ciblée sur la population âgée étant là encore d'infléchir l'augmentation du besoin en soins chroniques et les dépenses qui lui sont liées. À court terme, pour ce qui est des mesures de gestion des maladies et de leurs conséquences, mais aussi sur le moyen et le long terme :

Il y a tout lieu de croire que les mesures de prévention spécifiques pour les personnes âgées vont déployer leurs effets et ainsi réduire la croissance des dépenses relatives aux soins. Les mesures pour personnes âgées, comme par exemple la prévention contre les chutes, l'encouragement de l'activité physique, la modification des habitudes alimentaires mais aussi l'évaluation gériatrique multidimensionnelle ou l'éducation des patients et le programme de Disease Management figurent au premier plan. Il convient d'intensifier ces mesures et programmes et de développer d'autres approches dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie MNT, par exemple dans le domaine de l'alimentation pour éviter des carences. Dans la stratégie MNT, les mesures qui contribuent à réduire les besoins en soins à long terme et sur un horizon temporel plus éloigné sont favorisées. Elles seront également directement mises en œuvre par le maintien de la santé des personnes âgées, respectivement par l'amélioration de la qualité de vie malgré la présence de maladies ou d'atteintes à la santé, ce qui doit aussi permettre de réduire - ou du moins ralentir - les besoins en soins à court terme. À cet égard, l'ensemble des acteurs concernés dans le domaine de la santé doivent consentir à des efforts. (CF 2016, p. 52)

Cette prévention ciblée est envisagée en priorité comme devant être intégrée au domaine des soins. Ce qui suppose l'implication et la coordination de divers prestataires de soins (médecins, pharmaciens, les services d'aide et de soins à domicile, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux), mais aussi et surtout, l'engagement des destinataires finaux : les personnes âgées qui reçoivent ces soins.

La participation de ces dernières aux mesures proposées constitue ainsi un élément central de cet objectif qui repose sur l'idée que « *le développement du besoin en soins est moindre, même avec l'âge, pour les personnes ayant adopté un mode de vie sain* » (CF 2016, p. 52).

À ce titre et sans questionner l'efficacité des mesures citées, relevons qu'il semble a priori difficile de s'opposer à la visée première d'un tel objectif. À savoir l'amélioration ou le maintien de la santé. Qui ne souhai-

traiterait pas, en effet, éviter la maladie et être en bonne santé tout au long de son existence, y compris dans ses dernières années ?

Ce but désirable *en soi* le rend certainement acceptable pour ses destinataires. Ce d'autant plus si les mesures de prévention proposées sont mises en œuvre par des professionnel-le-s de santé tenant-e-s d'un savoir et d'une autorité généralement considérés comme légitimes. Ainsi, notons que l'acceptabilité de cet objectif – et par-là aussi ses chances de succès –, ne semble pas relever pas à priori de son but final qui est de réduire les coûts en matière de soins de longue durée, mais qu'elles tiendraient plutôt à sa visée première et à l'implication des professionnel-le-s de santé dans sa mise en œuvre.

Remarquons toutefois que, malgré son acceptabilité, cet objectif de prévention peut difficilement constituer un moyen crédible de pallier l'augmentation des besoins en soins de longue durée – prétendre à l'efficacité –, lorsqu'il reste formulé sur le registre de la recommandation uniquement. Dès lors qu'il gage la diminution effective des dépenses dans le domaine des soins de long terme sur l'amélioration des comportements et de l'état de santé des personnes concernées, cet objectif fait reposer sur elles des attentes plus conséquentes que de simples espoirs. Car c'est alors de ses destinataires finaux que dépend aussi bien son succès que son échec.

Pour cette raison, la visée de prévenir le recours aux soins de long terme mérite qu'on s'y intéresse de plus près. Car il serait, selon nous, problématique qu'elle serve dès lors à légitimer un certain désengagement de la responsabilité collective vis-à-vis des besoins en soins de longue durée, en déplaçant cette responsabilité de manière abusive sur les individus nécessitant ces soins. Cela sur la base de l'idée générale qu'il ne tient en définitive qu'à eux de limiter leurs besoins en soins en préservant ou améliorant leur état de santé.

On peut imaginer que ce désengagement s'illustre par exemple, par le fait d'imputer à ces individus une part toujours plus importante du financement des soins auxquels ils ont recours, au motif qu'il est de leur responsabilité de supporter les coûts qu'ils auraient pu éviter. On pourrait imaginer encore qu'un tel désengagement consiste à restreindre la disponibilité des soins en limitant le nombre des infrastructures de santé correspondantes. Ce qui pourrait également trouver légitimation dans le pré-supposé qu'il est possible aux individus de limiter leurs besoins en soins, et qu'il est dès lors aussi de leur responsabilité de le faire. Dans ce dernier cas, la démarche serait résolument coercitive, puisque fondée sur le démantèlement des infrastructures sanitaires existantes.

Enfin, on peut imaginer que l'objectif de prévention puisse servir à légitimer un certain désengagement de la responsabilité collective dans la prise en charge des soins de longue durée, à travers un durcissement des conditions d'accès aux soins. Dans ce cas, le présupposé de la responsabilité individuelle en matière de prévention des besoins en soins servirait à justifier des restrictions dans la réponse à ces besoins.

Écartant le second scénario de cette liste – celui du démantèlement des infrastructures sanitaires – considérons dans un premier temps le statut de l'objectif de la prévention en lien avec l'hypothèse d'un appel à une participation accrue des bénéficiaires de soins de long terme aux coûts générés par leurs recours à ceux-ci. Ce scénario est celui d'une forme de désolidarisation – financière – à l'encontre de ces personnes, cautionnée par le présupposé qu'il leur incombe de maintenir et/ou d'améliorer leur état de santé et de limiter ainsi leur recours aux soins de longue durée.

Afin d'établir en quelle mesure un tel scénario est plausible, considérons le statut de l'objectif de prévention dans l'évolution de la politique fédérale en matière de soins de long terme.

Statut de l'objectif de prévention dans la politique fédérale en matière de soins de longue durée

La visée de prévenir l'augmentation des besoins en soins de longue durée émerge au cours des années 2000. Elle est évoquée en premier lieu dans le message d'accompagnement du projet de loi sur le nouveau régime de financement des soins (CF 2005), puis dans la stratégie définie par le Conseil fédéral en matière de politique de la vieillesse (CF 2007). Une période empreinte de préoccupations liées aux enjeux sanitaires du vieillissement démographique, et marquée en la matière par une volonté de rationalisation des coûts, notamment dans le domaine des soins de long terme.

Dans ce domaine en particulier sont alors entérinés, durant cette période, les principes d'un nouveau régime de financement des prestations de soins à domicile et des établissements médico-sociaux (EMS) qui s'illustrent par un retrait partiel de l'assurance obligatoire des soins (AOS) de la couverture de celles-ci. Par cette modification législative, la question de la responsabilité de l'AOS dans le financement des soins de longue durée, longtemps restée en suspens, était dès lors tranchée.

Cette question n'était en effet pas nouvelle, puisqu'elle datait en réalité de l'introduction de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) à la fin des années 1990. Elle émergeait alors en réaction aux coûts générés par la reconnaissance intégrale des prestations de soins à domicile (SÂD) et des

EMS dans le catalogue de l'AOS, et avait donné lieu à une initiative parlementaire – l'initiative Rychen² – suivie de mesures temporaires³ au fondement de la régulation fédérale entérinée par le nouveau régime de financement des soins.

La nouvelle Loi sur le financement des soins, adoptée en 2008 et entrée en vigueur entre 2011 et 2013 limite le financement des prestations de soins à domicile et en EMS par l'AOS, sur la base de l'idée qu'« [e]n vertu de son but, l'assurance-maladie ne devrait prendre en charge que les prestations liées à la maladie, soit, dans le domaine des soins, les soins liés à la maladie, mais pas les soins liés à la vieillesse » (CF 2005, p. 1944).

Ce nouveau régime fixe la contribution de l'AOS à la rémunération des soins de long terme, sur la base d'une échelle tarifaire qui distingue la nature et difficulté des prestations pour les soins à domicile, et se base sur le niveau de soins requis – correspondant au degré de dépendance du ou de la patient-e –, en EMS.

Dans le secteur des soins domiciliaires, la révision maintient en outre la limite trimestrielle de soixante heures de soins requis introduite à la fin des années 1990, comme seuil au-delà duquel des contrôles systématiques sont effectués, en plaçant dès lors ceux-ci sous l'égide des médecins-conseils dont le rôle a été renforcé lors du volet de la seconde révision de la LAMal sur le financement hospitalier en 2009.

Le nouveau régime de financement des soins implique que la part des coûts résiduels se retrouve dès lors en grande partie reportée sur les cantons. Directement à travers le financement des organisations de soins à domicile et des EMS, ou indirectement par le biais du financement des prestations complémentaires (PC) à l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS)⁴ et celui des prestations d'aide sociale, le cas échéant. Ce nouveau régime réservant par ailleurs aux autorités cantonales la possibilité de transférer une partie de ces coûts sur les bénéficiaires. Dans l'idée d'accroître la responsabilité des personnes recourant aux soins dans leur « consommation » de ceux-ci, une contribution supplémentaire leur est demandée, tant pour les soins à domicile qu'en EMS, en plus de leur participation habituelle aux coûts dans l'assurance maladie obligatoire (franchise et quote-part)⁵.

Le désengagement partiel de l'AOS de la couverture des soins de longue durée que cristallise la réforme du financement des soins, ne devrait donc pas être compris comme un retranchement passif. Outre un report de coûts direct sur les personnes qui recourent aux soins de long terme, ce désengagement illustre en effet une démarche d'incitation active des cantons à la rationalisation des dépenses dans l'assurance-maladie.

Une démarche qui, au-delà du volet sur le financement des soins de long terme, caractérise de manière plus générale la 3^{ème} révision de la LAMal, dans laquelle s'inscrit aussi la réforme du financement des hôpitaux. Cette réforme incite les cantons et les fournisseurs de prestations (hospitalières) à l'effort d'économicité en limitant l'implication de l'AOS dans le financement des soins dans ce secteur, et y en renforçant les instruments de contrôle des coûts. Par ailleurs, cette réforme a eu des répercussions directes dans le secteur qui nous intéresse plus particulièrement ici, celui des soins à domicile, car en a découlé un raccourcissement des durées moyennes de séjours en gériatrie et réhabilitation notamment, ce qui s'est traduit alors par une augmentation du volume des prestations de soins domiciliaires⁶.

Si ces réformes impliquent ainsi dans l'ensemble un important transfert de charge financière sur les cantons⁷, en même temps qu'une augmentation du volume de prestations dans le secteur des soins à domicile, elles ne coïncident pas pour autant avec un transfert comparable de compétence en matière de régulation des coûts dans ce secteur pour les cantons. La délimitation des prestations, la détermination des procédures d'évaluation des besoins et la fixation des tarifs-cadres définissant la rémunération par l'AOS des prestataires de soins en question, sont en effet attribuées à la compétence fédérale⁸.

Les cantons, qui ont la responsabilité de garantir la couverture des besoins en soins – croissants – de la population âgée sur leur territoire, doivent donc pallier la diminution de la contribution de l'assurance-maladie sans possibilité d'en négocier ni les modalités, ni l'étendue. Pour maintenir les coûts résiduels qui leur incombent à un niveau supportable, ils sont ainsi incités à améliorer l'efficacité de la fourniture de soins dans les secteurs de soins domiciliaires et des EMS, auxquels ils allouent des ressources pour remplir leurs mandats.

Dans ce contexte, la perspective de mobiliser également les bénéficiaires de soins de long terme à l'effort d'économicité n'a pas été ignorée. La visée de limiter l'augmentation des besoins en soins de longue durée par des mesures préventives est ainsi apparue aux cantons – quoique de manière variable –, comme une alternative à privilégier pour limiter les coûts dans les secteurs mentionnés (voir Rielle et al. 2010, pp. 25–26)⁹.

À l'image du canton de Genève, par exemple, où l'on retrouve cet objectif et référentiel dans la réorganisation du dispositif de maintien à domicile au cours des années 2000. Celle-ci étant en effet menée dans l'optique du développement d'un réseau de soins axé sur un meilleur ciblage

des besoins pour la prise en charge des personnes âgées et la possibilité d'améliorer et/ou de maintenir l'autonomie de ces personnes¹⁰. L'idée étant de réduire de cette manière le nombre d'admissions en institution et de diminuer le recours aux structures de soins aigus afin de limiter les coûts qui en découlent¹¹.

Une démarche dont le principe directeur peut être illustré par ces lignes du rapport de 2012 du Conseil d'État au Grand Conseil genevois, sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie (RD 952) :

La perte d'autonomie n'est cependant pas une fatalité. Les maladies et troubles conduisant à la dépendance ne concernent d'ailleurs qu'une minorité des personnes âgées. Parmi les aînés de 80 ans et plus, près des deux tiers vivent à domicile sans aide et prennent spontanément leur santé en charge. Des mesures de promotion de la santé et de prévention ciblées sur des maladies liées à l'âge peuvent ainsi contribuer à maintenir l'autonomie de la plupart des aînés, et à retarder la dépendance et le recours aux soins de ceux qui en auront besoin. Cette approche est bénéfique non seulement pour les personnes âgées, mais également pour le système de santé étant donné qu'elle contribue à réduire le besoin en soins. (RD 952, p. 8)

Eu égard à son statut dans l'évolution de la politique fédérale en matière de soins de long terme, il serait dès lors osé de prétendre que cet objectif constitue un *alibi* au démantèlement des structures existantes dans ce domaine (soins à domicile et EMS principalement). Il participe au contraire d'une démarche d'adaptation de ces structures aux enjeux sanitaires du vieillissement démographique.

Notons tout de même que le contexte d'émergence de cet objectif se caractérise par le désengagement partiel de l'assurance-maladie obligatoire du financement de structures en question, qui possède des implications pour les cantons et bénéficiaires de soins de long terme. Ce désengagement se traduisant notamment par un report des coûts sur les bénéficiaires de soins.

Ainsi, relevons que dans le sillon des réformes du financement des soins et du financement hospitalier, l'objectif de prévention s'intègre dans un ensemble de mesures incitant à la rationalisation des coûts dans l'assurance-maladie aussi bien les cantons que les bénéficiaires de soins. Il s'intègre dès lors dans la même démarche de responsabilisation par rapport à ces dernières et derniers, que celle illustrée par l'exigence d'une parti-

cipation accrue au financement des soins qu'elles ou ils « consomment ». L'objectif de prévention du recours aux soins tendant à leur imputer une part prépondérante de responsabilité dans la prise en charge de leur état de santé en vue de son maintien et/ou amélioration.

Ces considérations sur la place de cet objectif dans l'évolution de la politique fédérale en matière de soins de long terme, met donc en évidence l'affinité entre son référentiel et celui plus général qui caractérise cette évolution. À savoir un référentiel de responsabilisation des acteurs du domaine des soins de longue durée dans une optique de maîtrise des coûts.

Un référentiel qui, concernant les bénéficiaires de soins, articule alors une représentation de la vieillesse distincte de la maladie avec l'idée que le vieillissement est un processus en grande partie influençable par l'individu au cours de son existence (CF 2007, p. 8), et envisage dès lors la promotion de la santé comme « *le processus visant à permettre aux personnes de prendre en main leur santé et de l'améliorer* ». (CF 2007, p. 11)

Dans cette perspective, l'objectif de prévention et son référentiel, dont on a vu à présent qu'il illustre une certaine orientation prise ces dernières décennies par la politique fédérale en matière de soins de long terme, semble effectivement cautionner une telle orientation. Cela conforte dès lors notre hypothèse de son utilisation dans une forme de désolidarisation – financière – à l'encontre des bénéficiaires de soins de longue durée, sur la base du présupposé qu'il leur incombe de maintenir et/ou d'améliorer leur état de santé et de limiter ainsi leur recours aux soins.

Il nous reste maintenant à examiner dans quelle mesure la visée de prévention du recours aux soins de long terme peut servir à justifier un désengagement de la responsabilité collective dans la prise en charge des soins de longue durée, à travers un durcissement des conditions d'accès aux soins. Dans ce scénario, rappelons-le, le présupposé de la responsabilité individuelle en matière de prévention des besoins en soins servirait à justifier des restrictions dans la réponse à ces besoins.

Afin d'examiner la plausibilité de ce scénario, il convient donc de considérer les modalités d'accès aux soins dans le domaine des soins de longue durée. Nous avons choisi pour cela de nous concentrer sur le secteur des soins domiciliaires, un secteur dont le développement a été privilégié ces dernières années, tant par la politique fédérale que dans les politiques cantonales (voir Dutoit et al. 2016).

Conditions d'implémentation de l'objectif de prévention dans le secteur des soins à domicile

Lors de l'introduction de la LAMal en 1996 et de la reconnaissance des soins de longue durée par l'AOS, le législateur a opté pour la mise en équivalence de la rémunération des EMS et des SÂD sur le modèle de ces derniers. Plus précisément, il a décidé qu'en EMS, l'assurance obligatoire ne couvrirait que les frais de soins comparables à ceux inhérents à une prise en charge domiciliaire, et non les frais liés à la résidence (frais dits d'hôtellerie, c'est-à-dire l'hébergement, les repas, la blanchisserie etc.). Ceux-ci sont alors mis à charge des résident·e-s, le cas échéant reportés sur d'autres branches d'assurances sociales¹² et sur les cantons. À contrario, lors de son entrée en vigueur, la LAMal prévoyait que les prestations de soins à domicile soient intégralement prises en charge par l'assurance de base (AOS).

Cette mise sur un pied d'égalité des soins à domicile et des soins en EMS dans l'AOS à la faveur des soins domiciliaires, traduisait déjà l'intention du législateur d'encourager le développement du maintien à domicile sur la prise en charge stationnaire (en EMS). Cette intention est manifeste encore dans les 2^{ème} et 3^{ème} révisions de la LAMal. Retarder l'entrée en EMS et désengorger les hôpitaux de leurs patient·e-s âgé·e-s dans les départements de soins aigus et de réhabilitation, constituant ainsi l'une des visées de la réforme du financement des hôpitaux. De même, le nouveau régime de financement des soins crée notamment une nouvelle forme d'allocation pour impotence dans l'AVS – l'allocation pour impotence faible – à destination des personnes résidant à domicile uniquement, afin de favoriser les soins domiciliaires sur la prise en charge en EMS.

Par ailleurs, suite à l'initiative Rychen puis au nouveau régime de financement des soins, la réglementation fédérale en matière d'accès aux soins dans le secteur des soins à domicile se fonde, comme nous l'avons dit, sur un mandat médical et une évaluation prospective et uniforme des besoins. Celle-ci fonctionne comme un moyen de contrôler le volume de soins délivrés sur une budgétisation *ex ante* de ceux-ci.

L'instrument majoritairement utilisé à cette fin est le *Resident Assessment Instrument – Homecare* (RAI-HC), qui a été introduit sur l'ensemble du territoire suisse en réponse à l'exigence d'amélioration de la transparence des coûts faite aux prestataires de soins à domicile (de même qu'aux EMS) suite à l'initiative Rychen.

Il s'agit d'une méthode d'évaluation standardisée basée sur un ensemble de données minimum (ou MDS pour Minimum Data Set) qui répertorient à la fois des informations au sujet des différentes pathologies

que présente le ou la patient-e et l'intervention thérapeutique que celles-ci requièrent, mais également des informations sur ses besoins en soins dits de base. Autrement dit, sur les besoins d'assistance pour l'accomplissement des activités de la vie quotidienne (abrégées AVQ : lever, hygiène corporelle, prise des repas et mobilisation notamment). Des informations qui visent quant à elles à définir les mesures non-thérapeutiques mais aussi préventives, s'adressant à des patient-e-s dit-e-s dépendant-e-s à divers degrés dans les AVQ. Pour la détermination des besoins dits de base, la méthode d'évaluation repose sur la détermination du niveau d'autonomie du ou de la patient-e, compris comme son degré d'indépendance dans les différentes activités de la vie quotidienne évaluées.

Dans la régulation du secteur des soins domiciliaires, cet instrument d'évaluation standardisé sert dès lors à l'établissement d'une liste des prestations de soins prévues pour répondre aux divers besoins identifiés, assortie alors d'un budget-temps global, indicatif de la durée nécessaire pour la fourniture de ces prestations. Cette quantification temporelle découle du principe de rémunération des prestations de soins à domicile dans l'AOS fixé par la LAMal. À savoir, une rémunération à l'acte selon la durée nécessaire à l'accomplissement de celui-ci. Les différentes prestations (évaluation, soins de base ou soins de traitements) n'ont dès lors pas la même valeur tarifaire dans les échelles de rémunération correspondantes de l'AOS, mais sont toutes rémunérées sur une base horaire.

Les temps indicatifs nécessaires à chaque prestation sont établis par les partenaires tarifaires, dans le cas précis, l'association faîtière des services d'aide et soins à domicile en accord avec des représentantes et représentants d'assureurs-maladie. Précisons alors que, bien qu'ils aient en principe uniquement valeur de recommandations, ces temps sont aussi sensés fournir la garantie de la qualité et de l'économicité des prestations. De ce fait, ils conditionnent l'attention portée par les assureurs à la facturation produite par les organisations et jouent en cela le rôle de temps de référence, relatifs auxquels tout dépassement doit potentiellement pouvoir être justifié par les prestataires de soins à domicile.

Dans ce cadre d'une régulation fondée sur l'évaluation prospective et standardisée des besoins en soins, l'objectif de prévention peut être implémenté par le biais d'une détection précoce de problèmes de santé susceptibles d'augmenter ces besoins. Le RAI-HC, en tant qu'instrument d'évaluation multidimensionnelle, en offre la possibilité, tout au moins théoriquement.

Or, étant donné que cette instrumentation d'évaluation prospective joue également une fonction de légitimation d'accès aux prestations de soins et de contrôle du volume de celles-ci, on peut imaginer qu'elle puisse aussi servir à légitimer une certaine limitation de la fourniture des soins conformément à l'objectif de prévention. Et ce, sur la base précisément de l'identification – ou objectivation – des problèmes de santé, et des besoins en soins y relatifs, qui pourraient être évités en se conformant aux mesures de prévention et de promotion de la santé proposées.

Dès lors on peut imaginer que par le biais de cette instrumentation, la visée de prévenir l'augmentation du volume des prestations de soins s'illustre par des restrictions dans certaines d'entre elles, au motif de la non-participation des usagères et usagers aux mesures proposées. Plus fondamentalement, on peut imaginer que la détection précoce de problèmes de santé susceptibles d'induire un recours accru aux prestations de soins puisse servir à justifier une restriction dans la fourniture de ces prestations, sur la base du constat du non-respect par les individus de comportements de santé jugés problématiques.

Dans un tel scénario, la visée de prévenir l'augmentation des besoins en soins intégrée au domaine des soins à domicile serait donc bel et bien susceptible de légitimer des restrictions dans la réponse à ces besoins.

Conclusion

Dans cet article, nous nous sommes penchés sur le statut de l'objectif de prévention des besoins en soins de longue durée et de son référentiel, dans l'évolution de la politique fédérale en la matière. Nous avons vu alors que cet objectif émerge dans un contexte caractérisé par le désengagement partiel de l'assurance-maladie obligatoire du financement des soins à domicile et en EMS qui illustre une démarche de responsabilisation des cantons et des bénéficiaires de soins eu égard aux coûts de ces secteurs dans l'assurance-maladie. Nous avons pointé à ce titre l'affinité entre cette démarche et le référentiel de la prévention des besoins en soins de long terme.

Ainsi, notre questionnement sur les implications possibles de cet objectif et référentiel de la prévention pour ses destinataires lorsque celles-ci et ceux-ci sont des personnes qui bénéficient déjà de soins de longue durée, a trouvé un premier élément de réponse. Pour rappel, nous réfléchissions en termes de désengagement de la responsabilité collective de la prise en charge de leurs besoins en soins et des coûts qui leurs sont liés.

C'est sur ce dernier point que notre examen du statut de l'objectif de la prévention dans la politique fédérale en matière de soins de longue

durée s'est montré éclairant. Suite à cet examen, l'hypothèse selon laquelle l'objectif et référentiel de la prévention pourrait servir à légitimer un report de coûts sur les bénéficiaires de soins de long terme s'est avérée plausible. Cet objectif et référentiel émergeant précisément dans le cadre des travaux de la réforme du financement des soins qui introduit une participation accrue des usagères et usagers de soins domiciliaires et des résident-e-s d'EMS aux coûts des prestations sanitaires qu'elles et ils reçoivent.

Quant à l'hypothèse du lien entre l'objectif de la prévention des besoins et une possible restriction d'accès aux prestations de soins de long terme, elle a trouvé des éléments de réponse dans notre examen de l'instrumentation de régulation du secteur des soins à domicile.

Nous avons pointé à ce titre le rôle central de l'instrumentation d'évaluation prospective et standardisée dans cette régulation. En montrant alors que si celle-ci pouvait offrir des potentiels d'application certains pour l'objectif de prévention – à travers l'exemple de la détection des problèmes de santé pouvant signifier une augmentation des besoins –, elle pouvait également constituer un excellent moyen pour légitimer une restriction dans la fourniture ou l'accès aux prestations de soins. En permettant d'objectiver les besoins que les individus concernés devraient ou auraient pu éviter moyennant l'adoption de comportements de santé adéquats, cette instrumentation représente un vecteur potentiel de justification et de promotion de mesures préventives auprès des bénéficiaires de soins à domicile.

Pour conclure, nous ne pouvons envisager l'application de la visée de prévention des besoins dans le secteur des soins domiciliaires sans souligner l'importance du *temps* dans la régulation de ce secteur et ses implications pour la réalisation de l'objectif de prévention. Car en effet la mise en œuvre des mesures préventives envisagées pour limiter le recours aux infrastructures de santé, qui implique l'engagement des professionnel-le-s de santé de même que la participation des bénéficiaires de soins, requiert du temps.

Dans le contexte des soins domiciliaires pourtant, la durée d'intervention des professionnel-le-s est en grande partie déterminée par le niveau d'indépendance des bénéficiaires, par leur capacité à se prendre en charge eux-mêmes ou par le biais de soutiens informels.

Ainsi paradoxalement, si l'objectif de prévention intégrée aux soins de longue durée a pour principe de maintenir l'indépendance des bénéficiaires de ces soins, son intégration dans le secteur des soins à domicile pourrait se trouver compromise par ce principe-même, central dans la

régulation de ce secteur. La mise en œuvre de mesures préventives se heurtant alors à l'exigence du maintien de l'indépendance actuelle; autrement dit la préservation de l'indépendance présente compromettant l'accompagnement au maintien de l'indépendance future.

Références bibliographiques

- CF (2005). *Message du 16 février 2005 relatif à la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins (FF 2005 1911)*. Berne: Conseil fédéral.
- CF (2007). *Stratégie en matière de politique de la vieillesse. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 03.3541 Leutenegger Oberholzer du 3 octobre 2003*. Berne: Conseil fédéral.
- CF (2016). *État des lieux et perspectives dans le secteur des soins de longue durée*. Berne: Conseil fédéral.
- DARES (2011). *Planification médico-sociale et sanitaire du canton de Genève 2012–2015*. Genève: Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, République et canton de Genève.
- Dutoit, Laure, Füglistner, Sylvie & Pellegrini, Sonia (2016). *Soins de longue durée dans les cantons: un même défi, différentes solutions. Évolutions 2006-2013* (Obsan, Rapport 69). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.
- OFSP (2018). *Evaluation der Neuordnung der Pflegefinanzierung Schlussbericht*. Zurich, Glarus: INFRAS.
- Rielle, Yvan, Wirz, Rolf & Wiesli, Reto (2010). *Politique de la vieillesse dans les cantons*. Berne: Polsan Sàrl.
- Rosa, Hartmut (2010). *Accélération. Une critique sociale du temps*. Paris: La Découverte.

Annotations

- 1 Stratégie «Santé2020».
- 2 Initiative parlementaire du conseiller national Albrecht Rychen (97.402), du 6 mars 1997.
- 3 Modifications de l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS) des 3 juillet et 18 septembre 1997, et modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), du 17 septembre 1997. Ces modifications prendront toutes effet au 1^{er} janvier 1998.
- 4 Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 de la Réforme sur la péréquation

financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la prise en charge des coûts liés aux séjours en institution et des coûts de soins à domicile par les PC à l'AVS dépend uniquement du financement cantonal. À noter que le nouveau régime de financement des soins a également introduit le déplaçonnement des montants des PC à l'AVS pour les résidents d'EMS, ce qui ajoute à l'implication accrue des cantons dans le financement des soins de longue durée induite par la réforme.

- 5 Cette part transférée aux bénéficiaires peut s'élever jusqu'à hauteur de 20% de la contribution maximale fournie par l'AOS.
- 6 Effet que le législateur a d'ailleurs anticipé. Pour pallier cet effet de la réforme du financement hospitalier, le nouveau régime de financement des soins a introduit le remboursement par l'AOS d'une nouvelle catégorie de prestations: les soins aigus et de transition. Ceux-ci, rémunérés selon le modèle de financement des prestations hospitalières, sont pensés comme devant favoriser un retour plus rapide des personnes à leur domicile – principalement des personnes âgées – suite à un séjour à l'hôpital.
- 7 Ainsi que de manière variable et par extension sur les communes (Voir OFSP, 2018).
- 8 Cette norme de délégation avait été introduite suite à l'initiative Rychen. Auparavant, la compétence du Conseil fédéral en matière de fixation des tarifs était subsidiaire. La priorité était donnée à l'entente entre fournisseurs de prestations et assureurs et, en cas de désaccord, à la compétence des gouvernements cantonaux.
- 9 À noter que le rapport de ces auteurs, seul disponible à ce jour, intervient avant l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins en 2011.
- 10 Projet de loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (PL 10058), p. 35–36. et Loi sur la santé (K 1 03), art. 20–21.
- 11 Voir le rapport de 2012 du Conseil d'État genevois au Grand Conseil sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie (RD 952). Par ailleurs, la planification sanitaire du canton pour la période 2012-2015 fait de la diminution de la durée des séjours hospitaliers dans le secteur gériatrique une de ses priorités. (DARES 2011, pp. 59 ss).
- 12 On entend ici principalement les PC à AVS.

Christophe Delay, Isabelle Csupor et Laure Scalambryn

Transitions à la vie adulte et dispositions économiques chez les jeunes peu qualifié·e·s : des expérimentations encadrées par le travail social

Résumé

Basée sur une étude ethnographique réalisée en Romandie auprès de jeunes peu qualifié·e·s et de travailleurs et travailleuses sociales affilié·e·s à des dispositifs d'insertion, cet article montre les *événements*, *expériences* et *épreuves* liées à la transition à l'âge adulte ainsi que les positions dans le *cycle de vie* favorables à une mise en veille ou à une activation de dispositions économiques ascétiques. Il questionne le rôle des travailleurs et travailleuses sociales comme agent·e·s de socialisation économique ainsi que les diverses modalités de socialisation par lesquelles les jeunes intériorisent les dispositions économiques.

Mots-clés : jeunes peu qualifié·e·s, socialisation économique, travail social, dispositions économiques

Summary

Based on an ethnographic study conducted in French-speaking Switzerland among young people with low skills and social workers affiliated to integration schemes, this article shows the events, experiences and trials related to the transition to adulthood as well as the positions in the life cycle that are favourable to putting ascetic economic dispositions on hold or activating them. It questions the role of social workers as agents of economic socialization and the various ways in which young people internalize economic dispositions.

Keywords: low-skilled youth, economic socialization, social work, economic dispositions

Ces dernières années, on assiste dans les pays occidentaux à une montée de la préoccupation autour du surendettement des jeunes. Alors que les compétences financières ont été jugées insuffisantes chez nombre d'entre eux (OECD 2014), plusieurs cantons suisses ont mis en place des mesures pour prévenir et lutter contre leur surendettement.

Si les travaux de recherche en Suisse se sont d'abord concentrés avant tout sur les usages déviants (dettes, Streuli et al. 2008), les pratiques financières juvéniles plus larges ont récemment fait l'objet de comparaisons: ainsi, si les *étudiant-e-s* expérimentent l'argent sous forme d'autonomie encadrée par les parents et les apprenti-e-s épargnent en vue du départ planifié du foyer parental, les jeunes non qualifié-e-s à l'aide sociale dépensent sans esprit du calcul, ne se projetant pas dans l'avenir (Plomb/Poglia 2015). À contre-courant des représentations dominantes des jeunes insouciant-e-s, Faure et Le Dantec (2015) montrent que celles et ceux faiblement diplômés en France, confrontés à la pénurie d'argent, engagent une gestion serrée des dépenses où les besoins s'adaptent aux moyens: ils et elles ont en effet intériorisé dès l'enfance des dispositions à la parcimonie et se fondent sur des pratiques parentales ascétiques propres à l'ethos ouvrier. Des résultats qui confirment la propension des jeunes à apprendre des pratiques économiques par observation de leur milieu familial (Henchoz et al. 2014).

Intéressantes, ces enquêtes proposent toutefois une vision du rapport à l'argent trop *homogène*, notamment chez les jeunes non qualifié-e-s où les usages sont saisis au moment présent, de manière *statique* et elles ne questionnent que peu les influences d'autres instances que la famille. Certains travaux montrent pourtant que les travailleurs et travailleuses sociales (TS), mettant en pratique un gouvernement des conduites, imposent les normes économiques (rationalité calculatoire, épargne) des classes moyennes aux ménages endettés (Perrin-Heredia, 2013) quelles que soient leurs conditions de vie; ils et elles cherchent ainsi à rendre réflexifs les publics de l'éducation financière sur leurs conduites face à l'argent, «la réflexivité étant le premier levier du changement de pratique» (Dubuisson-Quellier 2016, p. 33). Certain-e-s appliquent en partie les conseils reçus, renonçant à certains achats ou commencent à épargner (Lazarus 2016). Le paradoxe veut que ce gouvernement opère alors même que la «bonne santé des sociétés occidentales se mesure à l'aune de la consommation de ses membres» (Henchoz et al. 2015, p. 179). On peut dès lors penser que cette injonction contradictoire contribue à structurer et à déstructurer les conduites économiques des jeunes.

Cela étant, notre enquête vise à mieux comprendre les usages variés de l'argent au sein d'une catégorie peu étudiée : les jeunes peu qualifié-e-s. Elle s'inscrit dans une perspective de recherche *dispositionnelle* qui postule que les comportements sont le produit d'un travail de socialisation générant des dispositions économiques. Celles-ci sont intériorisées au fil des parcours biographiques, selon la position sociale et modulées par les injonctions morales des instances de socialisation primaire et secondaire qui les encadrent : les banques et entreprises, la famille mais aussi le couple, les pairs et les TS. Bourdieu (1977) a questionné le rapport à l'argent des populations précaires. Vivant au jour le jour, les chômeurs et chômeuses algériens sont mainten-u-es dans l'impossibilité de calculer et de prévoir : la seule fin de l'activité «est la satisfaction des besoins immédiats» (p. 88). Se distanciant de Bourdieu qui réduit les dispositions économiques aux conditions d'existence des individus, Lahire s'intéresse lui, aux modifications de *contextes présents* qui font «changer les forces qui agissent sur nous» (1998, p. 68). La remise en activité des dispositions dépend des moments dans le *cycle de vie*. Certaines habitudes peuvent dans un *nouveau contexte* mener un individu à souhaiter «s'en débarrasser» car il ressent désormais «une partie de ses dispositions comme étrangères à lui» (Lahire 2001, p. 133). Par ailleurs, loin d'être toujours durables, les dispositions peuvent être «contrôlées dès lors qu'elles sont connues» (Lahire 2002, p. 130). Reprochant à Bourdieu de ne penser les apprentissages que de manière «inconsciente» s'accomplissant de corps à corps, pour Lahire, il n'est pas possible de faire de l'incorporation des habitudes, des processus se déroulant «hors langage dans une relation obscure et muette au monde» (1998, p. 192). En focalisant sur les dispositions économiques, Henchoz et al. (2015) confirment les éléments avancés par Lahire : le départ du foyer parental, l'entrée sur le marché du travail ou à l'aide sociale, constitueraient des épreuves – au sens de Boltanski et Thévenot – «événements conduisant les individus à apprendre» et fonctionnant comme «autant de contextes d'expérimentation de l'activité économique» dont la «maîtrise va elle-même être épreuve de qualification d'entrée dans la vie adulte» (p. 190). L'apprentissage consiste dès lors en un processus qui «s'inscrit dans une trajectoire passée» (p. 191). Cependant, Henchoz et al. (2015, p. 189) se distanciant de Lahire sur certains points, relevant que la *transmission* explicite par *discussion* et éducation «semble moins prégnante que l'éducation implicite» par observation ou expérimentation, élément central dans l'apprentissage des compétences économiques.

Cet article cherchera à répondre aux questions suivantes : 1) Quelles *instances de socialisation* façonnent chez les jeunes leurs dispositions économiques ? Les TS peuvent-elles ou ils être considérés comme des agents de socialisation économique et si oui, à quelles conditions ? 2) Quelles sont les « modalités de socialisation » (Lahire 2002) par lesquelles les jeunes apprennent les usages de l'argent ? L'inculcation joue-t-elle toujours un rôle secondaire dans l'acquisition des dispositions économiques ? 3) Quels événements en lien avec la transition à l'âge adulte sont favorables à l'activation voire la transformation des dispositions ?

En nous inspirant des travaux sur les parcours de vie, nous définirons par événement un fait significatif se produisant et qui, décrit par le ou la chercheur-e ou l'interviewé-e, constitue un changement plus ou moins brutal produisant des effets sérieux sur le long terme ici, à propos des usages de l'argent. Affecté d'une probabilité d'apparition, il peut être ou non anticipé et ouvre la voie vers des *transitions* définies comme des « changements dans les rôles et statuts représentant une rupture par rapport aux rôles antérieurs » (Hutchison 2007, p. 14). Lorsque l'événement ferme ou ouvre des perspectives, introduit un changement durable dans l'environnement de la personne ou modifie ses attentes, il conduit à une *bifurcation*, point dans le parcours de vie représentant un changement durable et substantiel de direction qui n'était pas attendu (Bidart 2006).

L'enquête

L'étude qualitative présentée ici¹ se base sur l'analyse d'entretiens compréhensifs réalisés dans les cantons de Genève et Vaud auprès de 25 jeunes « peu qualifié-e-s »² et 7 TS en lien avec ces populations. Par jeunes peu qualifié-e-s, nous entendons des hommes et femmes entre 18 et 30 ans, n'ayant jamais commencé une formation secondaire qualifiante ou ayant connu une rupture de formation, dont les situations sont diversifiées après la rupture : chômage, mesures d'insertion, emploi, reprise – voire achèvement – de formation. Nombre d'entre eux ont été approchés suite à 10 observations directes³ réalisées au sein de diverses institutions⁴ où ont lieu des ateliers collectifs d'éducation financière pour prévenir l'endettement. D'autres ont été sélectionné-e-s par les TS – bien que nous ayons spécifié chercher des profils variés – car leur situation économique les préoccupait et qu'ils et elles engageaient avec eux un accompagnement de longue durée dans des relations de confiance. Notre échantillon, qui compte 9 jeunes ayant été à un moment ou un autre en situation de surendettement⁵, n'est pas repré-

sentatif de l'ensemble des jeunes peu qualifié·e·s vu les filtres institutionnels par lesquels nous sommes passé·e·s.

L'article présentera d'abord les principaux aspects du travail effectué par les TS dans 2 dispositifs pour jeunes liés à l'aide sociale. Ensuite, il présentera les portraits sociologiques d'un sous-échantillon de la population interviewée, soit 3 jeunes intégré·e·s à ces dispositifs. Dans ce cadre et surendetté·e·s⁶, chacun·e a fait l'objet d'un accompagnement individuel sur le plan de l'argent. Finalement, il proposera des comparaisons et une mise en perspective. Les raisons de ces choix sont multiples :

1. L'unité relative de lieu permet de réfléchir aux potentielles influences économiques de dispositifs s'apparentant, de par l'offre d'ateliers d'éducation financière, à des instances de *socialisation secondaire préprofessionnelle* (Zunigo 2013).
2. Les 3 jeunes se trouvent chacun·e dans des configurations spécifiques de la transition à l'âge adulte, permettant d'interroger les événements propices à l'acquisition, la réactivation voire la transformation des dispositions; la proximité sociale des enquêté·e·s (surendetté·e·s, appartenance aux classes populaires) permet des comparaisons et d'isoler la variable explicative des différences constatées (Beaud / Weber 2003).
3. L'écriture de portraits permet de saisir les *variations intra-individuelles* dans le temps des dispositions et les contextes de leur déclenchement ou mise en veille (Lahire 2002).

Produire des dispositions réflexives dans les institutions sociales: une forme douce de gouvernement des conduites

Nos enquêté·e·s se trouvent au moment de l'entretien dans un contexte spécifique⁷. La Loi sur l'action sociale vaudoise a été modifiée depuis 2017: les jeunes de 18 à 25 ans, sollicitant le revenu d'insertion (RI) – dont le montant a été réduit – sont orienté·e·s vers une mesure d'insertion afin de définir « rapidement un projet et de leur permettre d'accéder à une place d'apprentissage »⁸. Des mesures – cours de français, stages, recherches d'emploi – dont le but est de préparer cet accès sont « reconnues comme des formations à part entière » et donnent « accès à une bourse d'étude », faisant dès lors sortir les jeunes du RI. Le dispositif genevois d'aide à l'autonomie est, quant à lui, accessible à toute personne – parents, professionnel·le·s, jeunes – concernée par les jeunes de 18 à 25 ans ; il les accompagne dans la réalisation de projets et met celles et ceux surendettés – une des causes principales de leur venue dans le dispositif – en lien avec les services de désen-

dettement. Chaque dispositif propose, outre des accompagnements individualisés, des ateliers collectifs d'éducation financière sur divers thèmes (« société de consommation », « pièges des dettes ») dont le but est de sensibiliser les jeunes à l'argent. Ainsi, Serge⁹ cherche-t-il à leur faire prendre conscience des coûts associés à certains achats afin qu'ils et elles puissent anticiper les dépenses et constituer une épargne pour gérer les imprévus :

Un jeune [apprenti boulanger] a acheté une moto. Il est à 3h du matin au boulot, habite en campagne donc il n'a pas de bus. Ça fait sens. Il n'a pas été plus loin que ce qu'il pouvait [niveau budget]. Il n'avait pas pensé aux pneus, à l'assurance ni à l'entretien. Tout ça, il n'a pas anticipé, donc dans ces ateliers c'est ça qu'on leur fait : prendre conscience.

Si, à l'instar des professionnel-le-s de l'éducation financière en France (Lazarus 2016), Serge se montre soucieux de ne pas moraliser les jeunes, ses jugements restent typiques des classes moyennes qui déplorent l'imprévoyance des petites gens et leur « inaptitude à penser au lendemain » (Hoggart 1970, p. 18) :

Les filles touchent l'argent de l'assistance publique fin du mois. Au début du mois, elles n'ont plus rien ! Elles se posent sur les ordinateurs, ouvrent leur sac, enlèvent leurs baskets, mettent leurs chaussures à 800 balles, « c'est bon on peut y aller ». Ça en devient débile !

Les ateliers proposent également des astuces pour dépenser moins dans les achats alimentaires et se procurer une alimentation équilibrée :

Ils mangent beaucoup au MacDo. [...] Tu as mal mangé et t'auras faim dans 2 heures. Tu as dépensé 10 balles au lieu de 20 mais avec les 20.-, tu aurais tenu la journée. Il faut être un peu conscient de ça quoi ! Je suis très actif là-dessus : des fruits secs à disposition, soupe aux légumes. C'est chaud, ça tient au ventre ; ils arrivent à comprendre qu'on peut faire des économies. (Serge)

Les ateliers ne proposent pas que des informations ou des conseils mais également des soutiens concrets. Dans l'accompagnement individualisé durant plusieurs mois voire des années, les TS abordent la question de l'argent, à la demande des jeunes ; constatant que certain-e-s jettent leurs courriers ou arrivent avec des cornets de lettres empilées, ils et elles leur conseillent d'ouvrir et de trier puis classer ces documents, les aident à faire

un budget, «renforcent leur sens des limites» (Zunigo, 2013), les font accéder à leurs droits sociaux ou encore, par un questionnement fréquent, leur font prendre conscience de leurs modes de consommations cherchant à produire des *dispositions réflexives*, comme l'explique un TS :

Certains disent «je n'ai pas d'argent». Je détaille ce qu'ils ont sur eux. Des baskets à 250 CHF jusqu'à la casquette à 85 CHF [...] Et puis on arrive à 700 CHF. Je dis: «Tu as plus que moi. C'est incroyable! Et puis tu n'as pas un rond. Je ne comprends pas». Et là, il y a un sacré étonnement parce qu'ils ne se rendent pas compte du tout. (Jean)

L'ensemble de ces pratiques de gouvernement visent ainsi à «modifier à moindre coût, les architectures des choix des individus pour les amener le plus en douceur possible et sans aucune contrainte à adopter les conduites attendues par l'action publique» (Dubuisson-Quellier 2016, p. 35).

Expérimentations et mise en veille ou activation de dispositions économiques ascétiques ?

Cette section présente 3 portraits de jeunes¹⁰ à des étapes distinctes de leur transition à la vie adulte sur les axes scolaire / professionnel et familial (Galland 2017). Nous décrirons des «cas» (Passeron / Revel 2005) pour appréhender à travers eux les événements et les liens entretenus avec les TS au principe de l'acquisition, la réactivation ou la transformation de leurs dispositions économiques. Le premier portrait donne à voir le cas d'une femme partiellement réceptive au travail des TS, n'activant que peu des dispositions ascétiques¹¹; les deux suivants explorent les conditions sociales propices à la transformation des dispositions dans le sens attendu par les institutions.

Jolana: des dispositions hédonistes en voie d'être contrôlées

À 20 ans, Jolana se trouve en mesure d'insertion et au bénéfice d'une bourse (1000 CHF/mois). Née en Afrique centrale, elle y a vécu 5 ans. Sa mère, sans formation, rejoint son mari en Suisse où, ayant obtenu le statut de réfugié, il travaille comme concierge. Jolana est l'aînée d'une fratrie nombreuse et, après le divorce de ses parents, se voit imputer la responsabilité de s'en occuper, tâche perdurant en milieu populaire et offrant aux filles une «marge réduite d'indépendance» (Schwartz 2002, p. 211). Sa mère, ouvrière en usine, reçoit l'aide sociale et l'hébergement d'un dispositif d'accueil des migrant-e-s. Jolana décrit sa scolarité comme un monde distant qu'elle n'a

pu s'approprier. Terminant l'école obligatoire dans la section la moins prestigieuse, elle découvre en mesure de transition les métiers du *care* et commence un court apprentissage (AFP) dans les soins.

Ses premières *expérimentations* de l'argent s'effectuent lorsqu'elle perçoit son premier salaire d'apprentie à 16 ans. Vivant encore avec sa mère et ne contribuant que peu aux frais domestiques, la jeune fille – qui a incorporé par observation et inculcation maternelle des dispositions à la dépense («*ma mère ne sait pas économiser. Je tiens [d'elle]*») – les active, adoptant des attitudes hédonistes d'achats lui procurant du plaisir: «*[Mon 1^{er} salaire], j'étais trop contente, j'ai tout gaspillé*».

À sa majorité, sa naturalisation la contraint à quitter le logement familial sans planification. Accédant à un logement autonome pour lequel elle reçoit une aide au loyer, elle dépense pour meubler son logement, «gaspillant» sa maigre épargne tout en découvrant, par expérimentation les nouveaux devoirs associés au statut d'adulte. Un déficit de gestion lié à un manque de savoirs (Hautenne 2014) contribuent à l'endettement: «*Quand j'étais naturalisée, je ne savais pas que je devais changer d'assurance maladie. Je recevais des factures. J'ouvrais mais je ne faisais rien avec. Un jour j'ai reçu une lettre comme quoi j'étais aux poursuites.*»

Actuellement, les dépenses de Jolana concernent le solde du loyer, le téléphone, les factures courantes (électricité, impôts) et de loisirs. Elle *expérimente* un statut d'adulte plus autonome, cherchant à s'approprier une vie hors des contraintes familiales, renforçant ses dispositions hédonistes en allant au restaurant et faisant des sorties, dépenses typiques des jeunes ayant décohabité car «*créatrices de liens sociaux*» (Wernli/Henchoz 2015, p. 318): «*J'achète ce que je veux, je mange ce que je veux [...]. J'ai voulu rattraper le temps perdu*». Jolana, sans emploi, vit au jour le jour sans calculer ni planifier et les dettes d'assurance maladie s'accumulent. Elle se restreint sur le poste alimentaire pour acheter des produits cosmétiques, dépenses lui permettant de se sentir bien: «*Le maquillage c'est la base, je suis une fille déjà. Si je ne change pas de coupe de cheveux, je déprime et je ne fais rien*».

L'expérimentation liée à l'endettement, une situation financière contraignante (être sans ressources au milieu du mois) et les discussions avec son entourage dans un *nouveau contexte* de recherche plus intensive d'une place d'apprentissage (CFC) ont produit des dispositions réflexives et une prise de conscience de ses dispositions à la dépense: «*J'apprends de mes erreurs. Je me suis dit: <Tu ne peux plus gaspiller l'argent, il faut penser à ton avenir>.*»

Elle cherche à activer des dispositions planificatrices *faibles* (Lahire 2001, p. 130) inculquées par les TS : « *Il y a des moments où j'ouvre les courriers et je suis face à la réalité. J'essaie de trier mes feuilles une fois par mois* ». Ainsi, les dispositions réflexives viennent freiner les dépenses festives ainsi que les dispositions spontanéistes (absence de gestion rationnelle des courriers) sans générer de nouvelles dispositions systématiques ; effet d'inertie de l'habitus, Jolana ne met pas toujours en pratique les conseils des TS (elle n'ouvre pas toutes les factures « *pour être de bonne humeur* ») et active encore des dispositions hédonistes, renvoyant à plus tard l'adoption de dispositions à l'épargne, en lien avec l'apprentissage pour lequel elle postule activement : « *Je suis encore dans le délire où j'aime bien sortir. Je me dis « quand je commence mon apprentissage, là je vais le faire [épargner]. Pour l'instant je profite* ». Ainsi, la lutte (encore faible) contre les dispositions à dépenser ou plus spontanéistes est à mettre en lien avec ses projets d'avenir. Streuli et al. (2008, p. 13) notent qu'une « raison centrale pour un processus de désendettement à succès réside dans le fait de voir une perspective professionnelle ».

Tom : réflexivité et conversion aux dispositions ascétiques

Si Jolana se trouve encore à une étape de sa transition à l'âge adulte (célibat) où elle « s'autorise des licences » et à l'instar des femmes anglaises des années 1950 « se hâte de prendre du bon temps » avant que les projets professionnels et familiaux qu'elle anticipe pour un avenir proche¹² ne la rattrapent (Hoggart 1970, p. 88–89), Tom (21 ans), lui, se trouve à un moment du *cycle de vie* où il est amené à se projeter plus concrètement dans l'avenir en couple. Il a grandi avec sa mère qui s'est séparée de son ex-mari lorsqu'il était enfant. Bénéficiaire de l'aide sociale, elle a repris une activité d'aide à domicile lui permettant juste de vivre au-dessus du minimum vital. Arrivé au terme d'une scolarité obligatoire marquée par de mauvais contacts avec les enseignant-e-s et ne voyant que peu d'intérêt à entrer en formation après 2 stages peu concluants, Tom se projette avant tout dans le présent, soucieux de « s'amuser ». Il entame à 18 ans une première transition vers l'âge adulte, exerçant une activité d'employé non qualifié, événement qui, couplé à d'autres événements rapprochés dans le temps, le conduisent à apprendre des compétences économiques : ayant vécu dans sa famille une situation économique peu fortunée qui ne l'a pas préparé à gérer l'argent (il ne recevait pas d'argent de poche¹³), ses premiers salaires permettent l'acquisition de dispositions à la dépense semblable à celle des ouvriers précaires qui manifestent, en consommant, une « revanche sur des frustrations accep-

tées» (Schwartz 2002, p. 119). Comme nombre de garçons des milieux défavorisés, il s'intéresse aux vêtements de marques (Pasquier 2005) : « *On nous montre tellement de choses et on n'a tellement pas d'accessibilité que dès qu'on a un peu d'argent, ça nous brûle les mains! Les premiers salaires ça a flambé. J'adore certaines marques d'habits, Lacoste j'ai que ça dans ma garde-robe en quantité astronomique* ». Il est d'autant plus dépensier que sa mère, endettée, ne porte aucun discours pédagogique sur l'argent, le laissant expérimenter selon la logique de tolérance propre à certaines fractions des classes populaires : « il faut que jeunesse se passe » (Coutant 2005). Une vie sans épargner qui va engendrer, lorsqu'il ne peut renouveler son abonnement de train pour se rendre à son travail, de nombreuses amendes. À ces événements s'ajoute une indifférence mêlée à un déficit de gestion et d'information (« *je disais <assurance maladie, c'est bon je ne vais jamais chez le médecin je m'en fous>* ») qui l'enfoncent dans un surendettement de 50 000 CHF. Autre événement incontrôlable, il perd son emploi et doit demander le RI. Là, pour bénéficier d'une maigre bourse d'étude, il est contraint à fréquenter la mesure d'insertion, événement clé favorable à une *bifurcation*. Au contact des TS, il y intériorise des dispositions réflexives¹⁴ transférées dans différents domaines de pratiques. Il est amené à se questionner sur son rapport à l'avenir et aux conséquences de ne pas achever de formation post-obligatoire : « *C'est de comprendre pourquoi. Quand on me dit <va faire ci, va faire ça> et que je ne réfléchis pas au pourquoi, mais Guy [TS] me dit, <mais si tu fais ça, il va se passer quoi? Si je fais un CFC ça m'apporterait un métier>* ». Il réfléchit aussi à son rapport à l'argent, aux obligations liées au passage à la majorité et au besoin de trier ses factures. Se connaissant mieux, il réalise que la richesse matérielle n'est pas si importante. Les messages éducatifs sont d'autant plus vite intériorisés qu'il est, de par ses expériences, *prédisposé* à accomplir un travail sur soi, à l'instar des jeunes au chômage qui en vieillissant, réforment leurs dispositions économiques dans le temps (Zunigo 2013) : le surendettement, l'expérience pesante de la précarité professionnelle et l'espoir de pouvoir décohabiter avec sa compagne avec laquelle il vit chez sa mère pour fonder une famille, sont au principe d'une *bifurcation* – volonté de reprendre une formation salariée – et d'une conversion de ses dispositions économiques (« *ces expériences d'un point de vue financier m'ont permis d'avoir un certain contrôle quand-même* »). Il adopte désormais des dispositions calculatrices ascétiques et planificatrices : trier ses courriers (« *j'ai des piles de papiers qui sont tous classés* »), regarder systématiquement les prix des produits et éviter les produits de marque (« *ça fait 2 ans que je me suis pas acheté une paire de chaussures.* ») À l'instar des jeunes

pour qui la parentalité constitue un « âge du raisonnable » (Lazuech 2012, p. 169), la projection dans un statut de père l'amène à reconsidérer ses dispositions hédonistes antérieures comme « étrangères » et à s'en détacher : « *Je veux juste avoir une famille et leur apprendre que c'est pas l'argent qui rend heureux.* ». Utilisant les 600 CHF / mois de sa bourse pour ses achats quotidiens et contribuant à certains frais de sa mère, Tom ne peut pas payer ses primes d'assurance, s'endettant de jour en jour.

Paulo : l'acquisition de dispositions planificatrices

Contrairement à Jolana et Tom qui accumulent les dettes, Paulo (26 ans) se trouve dans un processus de retour à l'équilibre budgétaire. Lui aussi appartient aux classes populaires : sa mère sans formation a été vendeuse et a divorcé de son père invalide. Ayant connu une rupture au gymnase, Paulo s'est réorienté vers un apprentissage d'informaticien qu'il a achevé. Accédant à son premier emploi qualifié, il subit comme Jolana un événement sous forme d'indépendance résidentielle brutale lorsque sa mère lui annonce soudainement qu'elle rentre en Colombie pour jouir de sa retraite anticipée, le laissant vivre seul dans l'appartement familial. Il se retrouve à 22 ans à devoir faire face à de nouvelles obligations sans y avoir été réellement préparé, sinon par injonction maternelle sporadique, manifestant une forme d'insouciance : « *On est jeune, on a cet état d'esprit : pas envie de s'occuper des factures.* ». De nouveaux événements imprévus se produisent dans une temporalité resserrée : un licenciement après 7 mois de travail n'ouvrant aucun droit au chômage et une dépression génèrent le surendettement. Il ne remplit pas sa déclaration d'impôts par méconnaissance et est taxé d'office. Du fait d'une situation de grande précarité économique (il touche 2000 CHF / mois d'un oncle, un héritage anticipé), Paulo active des dispositions hédonistes à assouvir les besoins du moment présent : « *On calcule pas c'était incompressible j'ai envie de fumer je vais acheter. Souvent on va au fastfood.* ». Il paie chaque mois son loyer et garde le montant restant pour l'alimentation, ne payant plus aucune autre facture. Après avoir accumulé 30 000 CHF de dettes, il retrouve un travail à temps partiel payé 3800 CHF / mois. Cet événement associé à son entrée au dispositif de soutien à l'autonomie des jeunes va sonner comme *l'événement clé* permettant d'acquérir de nouvelles dispositions économiques. Au contact d'un TS, il apprend par inculcation à interioriser des dispositions à s'organiser : « *Heureusement je suis tombé sur Serge qui m'a beaucoup soutenu. J'ai appris tout ce que je ne savais pas au niveau administratif : impôts, assurance maladie.*

Apprendre qu'il faut faire un classeur pour s'organiser, payer toutes ses factures une fois par mois».

Le TS l'oriente vers un service de désendettement : disposant d'un emploi stable, il se voit proposé d'éponger ses dettes à condition de payer ses factures et ne plus s'endetter à l'avenir. L'obligation d'écrire des lettres, d'effectuer des budgets facilitent l'intériorisation de dispositions à calculer et à anticiper : *«À force de remplir des formulaires, des budgets, on apprend».* Il commence à trier et organiser ses documents : *«Je fais des classeurs, j'imprime des petites étiquettes. Ça m'a sorti des problèmes».* Depuis qu'il entretient avec son TS une relation personnalisée, Paulo a modifié son rapport à l'argent. Établissant une «sorte de budget à courte vue» (Perrin-Heredia 2009, p. 108), il paie toujours d'abord son loyer, s'acquitte de toutes ses factures au début du mois avant d'affecter la somme restante pour l'achat de nourriture qu'il stocke dans les placards, «véritable épargne populaire» (Perrin-Hérédia 2013, p. 60). Paulo a appris à ajuster ses dépenses et a acquis des dispositions à l'épargne : *«Il y aura toujours 100 CHF de côté pour aller faire les courses en fin de mois si vraiment il manque quelque chose».* Il sait aussi qu'il ne parvient pas toujours à activer cette disposition du fait d'un revenu bas : *«Épargner c'est un souci. Le truc c'est que je gagne peu. Donc c'est difficile».* L'intégration dans un emploi stable couplée à un certain capital culturel de même qu'une réceptivité aux conseils personnalisés du TS sont au principe d'une conversion de ses dispositions économiques vers davantage d'ascèse et d'un souci d'une vie plus saine qui renvoie aussi – du fait de son projet récent de reprendre des études tertiaires pour s'installer à son compte – à une identification aux classes moyennes (Faure / Le Dantec 2015, p. 278) : *«J'achète mes légumes, je me prépare à manger. [...] Sous l'eau on a tellement de préoccupations que le moindre truc qui peut nous apporter de la facilité, c'est un truc à prendre comme manger au MacDo. On se rend compte que pour la santé il faut que je mange bien, donc j'achète des produits sains».*

Une expérimentation en «solitaire» mais accompagnée par les TS

L'analyse des 3 portraits et leur mise en perspective avec les autres entretiens réalisés permet de mettre en évidence les événements liés à la transition à l'âge adulte, qui en s'imbriquant à d'autres événements (dépression, prise de drogues, amendes) sur des temporalités resserrées, constituent des épreuves sources d'apprentissages économiques (Henchoz et al. 2015) : l'accès à la majorité¹⁵, la décohabitation non planifiée plus fréquente dans les fractions des classes populaires en rupture (Faure/Le Dantec 2013), le

premier emploi et le chômage qui touche davantage les jeunes non qualifié-e-s, introduisent des cassures dans les parcours de vie pouvant générer des dettes (Wernli/Henchoz 2015; Duhaime 2003). D'autres événements – qui définissent des «séries qui s'ouvrent et se ferment» en partageant le temps entre «un avant et un après» (Bensa/Fassin 2002) – sont eux, favorables à une transformation ultérieure des dispositions économiques: le vieillissement social et la volonté de s'installer en couple dans un logement autonome (Zunigo 2013), un nouveau projet professionnel ou la reprise d'un emploi. Ainsi, la position dans le *cycle de vie* explique partiellement le rapport à l'argent *hétérogène* des jeunes peu qualifié-e-s. Nos données confirment la thèse de Lazuech: «le passage au statut d'adulte se manifeste par des pratiques d'argent, marquées par une diminution des dépenses de fêtes et de sorties, des dépenses de vêtements et en produits culturels» (2012, p. 172). Elles valident aussi la thèse d'une *expérimentation* du rapport à l'argent chez les jeunes tout en spécifiant qu'au sein des catégories populaires à faible capital culturel, l'apprentissage s'effectue de manière relativement solitaire, sans discours parental pédagogique explicite et continu, ni soutien financier¹⁶ à l'opposé de l'accompagnement proposé aux jeunes peu qualifié-e-s par les parents des classes moyennes et supérieures de notre échantillon¹⁷ où, comme le rappelle Thin (1998, p. 31), «les enfants doivent échapper le moins possible au regard éducateur de l'adulte». Dans notre enquête, peu (N=5) de jeunes ont bénéficié d'argent de poche régulier dont les études soulignent le rôle dans l'apprentissage de l'épargne (Henchoz et al. 2015); sachant leurs parents vulnérables au niveau économique (en emploi à temps partiel; sans activité; surendettés) et familial (15 couples parentaux sur 25 sont séparés ou divorcés, 3 jeunes sont orphelin-e-s de père ou de mère) et de surcroît ayant parfois plusieurs enfants à charge, les jeunes ne sollicitent pas leur soutien financier en cas de difficultés, don restant plus fréquent dans les milieux sociaux aisés (Lazuech 2012). Nos données confirment que les jeunes de milieux modestes «affrontent seuls, sans filet de sécurité, leur prise d'indépendance. Elles et ils ont donc plus de risques d'endettement¹⁸ et pour s'en sortir doivent compter sur l'aide des services publics» (Bachmann/Rodari 2014, p. 125). Ainsi, les réponses variables que les jeunes engagent vraisemblablement face à des événements similaires en lien avec les ressources disponibles (connaissances, capital culturel, revenu propre et dons parentaux) sont «révélatrices des inégalités sociales» (Thomson et al. 2002, p. 342).

Pour les jeunes des milieux populaires surreprésenté-e-s dans les dispositifs d'insertion liés à l'aide sociale, le rapport aux TS sur un temps

long peut ainsi devenir l'occasion d'effectuer certains apprentissages économiques. Ils et elles y découvrent comment remplir une déclaration d'impôts, sont sensibilisé-e-s au fait « d'ouvrir et de trier leurs courriers » et « constituer une épargne pour faire face aux imprévus », sont amené-e-s à réfléchir à leur mode de vie consommatoire. Certain-e-s y apprennent dans le temps et par *inculcation* des dispositions réflexives, à la parcimonie, à épargner et planifier¹⁹. Les jeunes comme Paulo, davantage nanti-e-s de capitaux, ont l'occasion d'effectuer en silence des apprentissages par le bais de l'écriture dont Darmon (2010, p. 223) a souligné pour les adhérentes à des programmes d'amaigrissement qu'elle fonctionne comme « instrument de prise de conscience des comportements, mode d'engagement envers soi-même et les autres ». Cet instrument « explicite d'auto-contrôle » permet « de remplacer des dispositions définies comme mauvaises » pour « substituer à ces dernières de nouvelles dispositions » (p. 224).

Conclusion

Les sociologues *dispositionalistes* ont montré le poids des conditions d'existence sur l'intériorisation des dispositions (Bourdieu 1977) ainsi que celui des éléments contextuels liés au présent qui permettent à certains moments du cycle de vie de les activer ou les mettre en veille (Lahire 1998). Les résultats de notre enquête invitent à *articuler* ces deux perspectives complémentaires plutôt que les opposer. Les dispositions économiques de Jolana, Tom ou Paulo se laissent en effet à la fois comprendre comme le produit de conditions précaires qui obligent à certains moments à se satisfaire des besoins immédiats que comme le produit d'interactions multiples (avec les TS, les pairs) et de configurations nouvelles liées à certains événements du parcours de vie qui amènent certain-e-s jeunes à souhaiter se « débarrasser de dispositions » qu'ils ou elles « considèrent désormais comme de mauvaises habitudes » (Lahire 1998, p. 133). En s'intéressant aux dispositifs d'insertion et à la manière dont certain-e-s jeunes font des apprentissages économiques, invité-e-s lors de *discussions* par les TS à expliciter leurs usages de manière réflexive ou pour d'autres qui doivent constituer en *silence*, par l'écriture, des dossiers institutionnels pour demander un désendettement, notre enquête a cherché à l'instar de celle de Coutant à souligner « les effets possibles des interventions éducatives » (2005, p. 321)²⁰ tout en nuanciant et complexifiant la thèse d'Henchoz et al. (2015, p. 189) qui suggère que la transmission explicite « par discussion et l'éducation semble moins prégnante que l'éducation implicite » pouvant « prendre des formes diverses telles que l'observation ou l'expérimentation » sans mentionner le rôle

joué par l'instrument écrit. S'intéresser aux discours de sensibilisation à l'œuvre dans les ateliers d'éducation financière de même qu'au suivi individualisé cherchant à rendre leurs publics «réflexifs» permet à la fois de visibiliser le rôle d'acteurs de socialisation secondaire peu analysés dans les recherches suisses mais aussi, à l'instar de Lahire de «rendre [au langage] sa juste place dans l'analyse des phénomènes d'incorporation des habitudes» (1998, p. 192). L'écriture de portraits (Lahire 2002) permet au final de montrer la «dimension biographique et invite à intégrer les transitions ou bifurcations des parcours de vie comme autant d'épreuves à dimension économique» (Henchoz et al. 2015, p. 190).

Références bibliographiques

- Bachmann, Laurence & Rodari, Sophie (2014). Analyser le travail social. Une approche intégrant l'agentivité et les rapports sociaux. In: *Pensée plurielle*, 36, p. 121-132.
- Basha, Egzona & Bortis, Charlène (2019). *Le fardeau de la dette*. Lausanne: EESP, travail de Bachelor.
- Beaud, Stéphane & Weber, Françoise (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Bensa, Alban & Fassin, Eric (2002). Les sciences sociales face à l'événement. In: *Terrain*, 38, p. 5-20.
- Bidart, Claire (2006). «Crises, décisions et temporalités: autour des bifurcations biographiques». In: *Cahiers internationaux de sociologie*, 120(1), p. 29-57.
- Bourdieu, Pierre (1977). *Algérie 60*. Paris: Minuit.
- Christin, Thomas (2012). *Endettement des jeunes adultes*. Neuchâtel: OFS.
- Coutant, Isabelle (2005). *Délits de jeunesse*. Paris: La Découverte.
- Darmon, Muriel (2010). Surveiller et maigrir. Sociologie des modes de contrainte dans un groupe commercial d'amaigrissement. In: *Revue d'études en Agriculture et environnement*, 91(2), p. 209-228.
- Dubuisson-Quellier, Sophie (2016). «Le gouvernement des conduites comme modalité d'intervention de l'état sur les marchés». In: Dubuisson-Quellier, Sophie (dir.) *Gouverner les conduites*. Paris: Presses de Sciences Po, p. 15-58.
- Duhaime, Gérard (2003). *La vie à crédit*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Henchoz, Caroline, Plomb Fabrice, Poglià-Mileti, Francesca & Schultheis, Franz (2015) Socialisation économique et pratiques financières des jeunes: questions de sociologie. In: *Revue suisse de sociologie*, 41(2), p. 179-200.
- Henchoz, Caroline, Poglià Mileti, Francesca & Plomb, Fabrice (2014). La socialisation économique en Suisse: récits rétrospectifs sur le rôle des parents et des enfants durant l'enfance et l'adolescence. In: *Sociologie et sociétés*, 46(2), p. 279-299.
- Faure, Laurence & Le Dantec, Éliane (2015). Le sens de l'essentiel: pratiques économiques et rationalisations ordinaires chez les jeunes français des classes populaires. In: *Revue suisse de sociologie*, 41(2), pp. 267-290.
- Faure, Laurence & Le Dantec, Éliane (2013). Rester ou partir pour s'en sortir: du rôle des soutiens rapprochés dans les expériences résidentielles des jeunes des classes populaires. In: *Enfances, familles, Générations*, 19, p. 44-63.
- Galland, Olivier (2017). *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Colin.
- Hautenne, Bruno (2014). Approche sociologique des causes de surendettement. *Pensée plurielle*, 37(3), p. 67-73.

- Hoggart, Richard (1970). *La culture du pauvre*. Paris: Minuit.
- Hutchison, Elizabeth (2007). A life course perspective. In: Elizabeth Hutchison and Contributors *Dimensions of human behaviour. The changing life course*. California Kindle USA & Sage edition.
- Lahire, Bernard (2002). *Portraits sociologiques*. Paris: Nathan.
- Lahire, Bernard (2001). *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*. Paris: La Découverte.
- Lahire, Bernard (1998). *L'homme pluriel*. Paris: Nathan.
- Lazarus, Jeanne (2016). Gouverner les conduites par l'éducation financière. In: Dubuisson-Quellier, Sophie (Dir.) *Gouverner les conduites*. Paris: Science po, p. 93–125.
- Lazuech, Gilles (2012). *L'argent au quotidien*. Rennes: PUR.
- OECD (2014). *Pisa 2012 Results: students and money*. Vol. VI.
- Pasquier, Dominique (2005). *Cultures lycéennes*. Paris: Autrement.
- Passeron, Jean-Claude & Revel, Jacques (2005). *Penser par cas*. Paris: Editions EHESS.
- Perrin-Heredia, Ana (2013). Le choix en économie. Le cas des consommateurs pauvres. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*, 199, p. 46–67.
- Perrin-Heredia, Ana (2009). Les logiques sociales de l'endettement: gestion des comptes domestiques en milieux populaires. In: *Sociétés contemporaines*, 76 (4), p. 95–119.
- Plomb Fabrice & Poglia Mileti Francesca (2015). L'argent en action chez les jeunes Suisses. Structures économiques, types d'échanges et comportements individuels. In: *Revue suisse de sociologie*, 41(2), p. 201–221.
- Schwartz, Olivier (2002). *Le monde privé des ouvriers*. Paris: PUF.
- Streuli Elisa, Steiner Olivier, Mattes Christoph & Shenton Franziska (2008). *Eigenes Geld und fremdes Geld. Jugendliche zwischen finanzieller Abhängigkeit und Mündlichkeit*. Basel: Gesowip.
- Thin, Daniel (1998). *Quartiers populaires – L'école et les familles*. Lyon: PUL.
- Thomson Rachel, Bell Robert, Holland Janet, Henderson Sheila, McGrellis Sheena & Sharpe Sue (2002). Critical moments: choice, chance and opportunity in young people's narratives of transition. *Sociology*, 36(2), p. 335–354.
- Wernli, Boris & Henchoz, Caroline (2015). Les conséquences financières du départ du foyer parental. In: *Revue Suisse de sociologie*, 41(2), p. 311–328.
- Zunigo, Xavier (2013). *La prise en charge du chômage des jeunes*. Paris: Croquant.

Annotations

- 1 Financée par le programme de recherche de la Commission scientifique du domaine Travail social (HES-SO) octobre 2017–mars 2019.
- 2 Voir tableau 1 (Pour garantir l'anonymat, plusieurs caractéristiques ont été modifiées).
- 3 Ces observations ne sont pas mobilisées pour le présent article.
- 4 Écoles de formation professionnelle, mesures de transition ou dispositifs d'insertion pour jeunes.
- 5 Défini comme une « situation où un consommateur ne peut plus faire face à ses engagements financiers » (Duhaime, 2003, p. 8).
- 6 Les jeunes non-qualifié-e-s sont en effet une population à risque d'endettement sévère, par présence de crédit(s), de découverts bancaires ou arriérés de paiement (Christin 2012).

- 7 Parmi les jeunes enquêté-e-s, 16 sur 25 sont en mesure d'insertion ou l'ont été.
- 8 Rapport du Conseil d'État du canton de Vaud au Grand Conseil, novembre 2016.
- 9 Voir tableau 3.
- 10 Voir tableau 2 (les lignes en gras séparent les jeunes surendetté-e-s de celles et ceux qui ont de « petites dettes » et de celles et ceux qui n'en ont pas).
- 11 Chez Schwartz (2002), l'ascétisme signifie l'écrasement des désirs sur les besoins pour donner priorité dans ses dépenses aux éléments indispensables au quotidien et à restreindre les consommations plus hédonistes.
- 12 Elle déclare vouloir des enfants « avant ses 25 ans » pour prolonger la même expérience que sa mère qui l'a fait naître à un âge précoce (17 ans).
- 13 Aucun-e jeune surendetté-e n'a reçu d'argent de poche régulier durant l'enfance. (1 en a perçu de façon sporadique).
- 14 Chez certains jeunes délinquants, la relation éducative est « l'occasion d'acquérir une disposition à la réflexivité » « une capacité à se questionner sur eux-mêmes » (Coutant, 2005, p. 253).
- 15 2 jeunes interviewés ont appris à ce moment que leurs parents n'avaient pas payé leur prime d'assurance depuis des mois et se découvrent des dettes.
- 16 Ceci est particulièrement vrai chez les jeunes surendetté-e-s dont seuls 2 sur 9 reçoivent une aide financière alors que 11 sur 16 des non endetté-e-s ou avec « petites dettes » reçoivent ou pourraient compter sur une aide financière de leurs parents (cf. tableau 2).
- 17 Chez Barbara, Antoine ou Sylvie, les discours parentaux disqualifient ainsi l'achat de vêtements de marques ou les repas de type fastfood ; les stratégies éducatives visent à susciter des apprentissages économiques spécifiques : prêts que les enfants doivent rembourser, financement de stages non rémunérés pour inculquer que « tout travail mérite salaire ». Le soutien parental (éponger des dettes) permet aux jeunes de ne pas basculer dans le surendettement (Basha / Bortis 2019).
- 18 Parmi les surendetté-e-s, tou-te-s ont des parents des classes populaires ou petits indépendants ; chez ceux qui n'ont pas ou que de petites dettes, 5 parents sur 15 sont de classes moyennes (cf. tableau 1).
- 19 L'inculcation se couple aussi à l'expérimentation, les TS montrant aux jeunes, en faisant avec eux, à trier leurs documents.
- 20 Ayant enquêté auprès de délinquant-e-s converti-e-s aux dispositions à l'autocontrôle, Coutant (2005, p. 321) est consciente du biais inhérent à une enquête ayant conduit à rencontrer des jeunes à partir des institutions et rappelle qu'il « ne s'agit pas d'idéaliser les interventions socio-éducatives qui suscitent souvent des réticences de la part des jeunes encadrés ».

Annexes

Tableau 1: caractéristiques socio-démographiques des jeunes

Tableau 2: rapport à l'argent des jeunes

Tableau 3: caractéristiques socio-démographiques des TS

Tableau 1 Données socio-démographiques des jeunes

Prénom & âge	Accès	Situation actuelle	Diplômes	Origine sociale parents	Situation familiale et résidentielle
Paulo, 26	Dispositif d'insertion – aide sociale	En emploi qualifié	CFC informatique	Mère : animatrice parascolaire (ex-vendeuse), sans formation. Père : AI, études Beaux-Arts	Parents séparés, enfant unique // vit seul, mère retournée en Colombie
Tom, 21	Dispositif d'insertion – aide sociale	Mesure d'insertion (bourse)	Sans qualification	Mère : arts décoratifs (pas de CFC, brevet?), actuellement aide à domicile à 80% Père : indépendant sans formation	Parents divorcés, 1 frère aîné // vit chez sa mère, en couple
Jolana, 20	Dispositif d'insertion – aide sociale	Mesure d'insertion (bourse)	AFP (SAS)	Mère : sans formation, ouvrière en usine Père : diplômé en Afrique centrale, concierge	Parents séparés, 4 frères et sœurs mineur-e-s // vit seule
Cesaria, 32	Dispositif d'insertion – monde scolaire	Apprentissage gestion & intendance	Sans qualification	Mère : au foyer, sans formation Père : grutier, formation: NSP	Parents séparés; mère célibataire, 7 frères et sœurs (familles recomposées) // vit seule avec son enfant
Sonia, 25	Dispositif d'insertion pour femmes	Aide sociale & ménages	Sans qualification	Mère : nettoyage et ouvrière agricole saisonnière en Espagne. Père : indépendant (boucher en Afrique du Nord)	Parents séparés, 1 sœur cadette // vit seule à l'hôtel
Esteban, 21	Dispositif d'insertion bas seuil	Inactif 2 semaines entre emploi de livreur et stage d'auxiliaire petite enfance	Diplôme ECG	Mère : CFC assistante pharmacie, formation prof de yoga, sans travail. Père : électricien	Père décédé, mère et beau-père séparés, 4 frères et sœurs // vit chez sa mère avec 3 frères et sœur
Damien, 22	Dispositif d'insertion bas seuil	Projet Scène Active (1 an) en vue d'entrer dans une école de danse privée qui coûte 10 000 CHF/an (avec tests d'entrée: 2 ans CFC + 3 ans école supérieure)	Certificat de l'école de commerce CFC	Mère : pas de diplôme, a ouvert un magasin de fleurs Cap-Vert (avant: cheffe d'accueil dans une clinique, nettoyage). Père : université (?), agriculteur au Cap Vert (avant: carrossier)	Parents séparés, 2 sœurs cadettes, 1 grand frère // vit en colocation dans une structure liée à la Maison de Quartier (mère rentrée au Cap Vert il y a peu de temps)
Valentina, 20	Ecole professionnelle	Apprentissage assistante socio-éducative ASE (1e année) / bourse refusée / subsides Lamal	Sans qualification	Mère : diplômée école de commerce, prof de yoga indépendante. Père : école jusqu'à 10 ans, prof d'arts martiaux indépendant	Parents séparés // vit seule // 1 sœur aînée au Mexique, 1 frère aîné en Italie
Aissata, 22	Dispositif d'insertion – monde scolaire	Apprentissage assistante socio-éducative ASE (1e année)	Sans qualification	Mère : CFC ASE, assistante socio-éducative Père : CFC, électricien	Parents séparés // vit chez sa mère avec sa sœur aînée et sa nièce
Tonio, 19	Réseau personnel – étudiants TB	Chômage depuis 5 mois	AFP (commerce détail)	Mère : concierge. Père : grutier	Parents mariés, 2 frères aînés // vit chez ses parents, a une copine depuis 1 an
Barbara, 23	Réseau personnel	Cours du soir ECG et stage maturité spécialisée	Diplôme ECG	Mère : Prof. Enseignement tertiaire. Père : Prof Enseignement tertiaire (retraité)	Parents mariés, 2 frère et sœur // vit en colocation avec son frère
Shota, 27	Dispositif d'insertion pour femmes	Aide sociale, cherche stage EMS	Sans qualification	Mère : au foyer. Père : ouvrier (installateur d'étauchement)	Parents mariés vivent en CH, 4 frères et sœurs / divorcée // vit seule avec ses 3 enfants

Suite du tableau 1 à la page suivante.

Suite du tableau 1.

Prénom & âge	Accès	Situation actuelle	Diplômes	Origine sociale parents	Situation familiale et résidentielle
Aurélia, 22	Réseau personnel – amie d'Ellea	Aide sociale & AI	Sans qualification	Mère : à l'AI, a travaillé au bureau des contraventions Police, CFC. Père : intendance (Ville de GE), CFC peintre en bâtiment	Parents séparés, 1 sœur aînée // vit chez sa mère
Jade, 20	Ecole professionnelle	Apprentissage assistante socio-éducative ASE (1 ^{er} année) / bourse / allocations d'étude	Sans qualification	Mère : CFC d'employée de commerce, assistante administrative Père : informaticien, sa fille ne connaît pas sa formation, entre petits jobs et aide sociale	Parents séparés // vit en couple avec Jérémy // 1 frère et 1 sœur
Jérémy, 24	Compagnon de Jade	Salaire à 100% chef de rayon dans magasin de chaussures	Sans qualification	Père et Mère : fleuristes indépendants, ayant perdu leur magasin et travaillant sur les marchés en France	Parents mariés vivent en France // vit en couple avec Jade // 1 frère et 1 sœur
Adrien, 21	Réseau personnel	Apprentissage en alimentation Denner (2 ^e année) suite à une AFP	AFP	Mère : gérante de café (sans formation). Père : ouvrier chanvrier (plâtrier) sans formation.	Parents divorcés, 1 sœur aînée (Portugab) // vit chez son père dans un 3 ^e au salon. A une copine depuis 4 mois.
Tamara, 22	Maison de quartier	Terminé maturité professionnelle, monitrice en maison de quartier	CFC et maturité professionnelle commerce	Mère : aide-soignante, sans formation. Père : livreur, CFC	Parents séparés, 2 sœurs // vit chez sa mère
Mauro, 18	Dispositif d'insertion – monde scolaire	Reprise de formation (apprentissage CFC caviste, août 2018)	Sans qualification	Mère : sans formation, mère au foyer puis nettoyage (après divorce). Père : garagiste indépendant	Parents divorcés, 1 frère cadet // vit chez son père la semaine, chez sa mère le weekend, une copine
Zora, 21	Dispositif d'insertion – aide sociale	Mesure d'insertion (bourse) & ménages	Sans qualification	Mère : aide en cuisine, CFC assistante pharmacie. Père : sans indication	Parents séparés, 1 sœur cadette en situation de handicap, 1 frère décédé
Antoine, 18	Réseau personnel	En attente reprise ECG	Sans qualification	Mère : architecte, fonctionnaire.	Parents mariés, 1 sœur cadette // vit chez ses parents
Marine, 24	Ecole professionnelle	1 ^{ère} année Apprentissage CFC d'assistante socio-éducative	Sans qualification (en formation)	Mère : NSP Père : NSP / Grand-Mère : intendante en foyer. Grand-Père : petits jobs indépendants (pendant long-temps sans emploi)	Mère décédée, père déchu des droits parentaux, a grandi chez les grands-parents, 1 frère cadet // vit en couple, en colocation dans une villa
Ellea, 21	Réseau personnel – étudiants TB	Petits jobs (hôtesse)	Sans qualification	Mère : traductrice indépendante. Père : conseiller social dans école du secondaire	Parents mariés, 1 frère aîné // vit chez ses parents
María, 19	Dispositif d'insertion – monde scolaire	Mesure d'insertion (bourse)	Sans qualification	Mère : conductrice bus scolaire, sans formation. Père : restaurateur	Père décédé en Espagne, 1 sœur aînée en Espagne // vit chez sa mère
Danilo, 23	Réseau personnel	Petits jobs (restauration, pose d'affiches, football)	Sans qualification	Mère : petite formation comptable. Père : sans qualification. Les 2 travaillent dans une quincaillerie familiale en Amérique latine	Parents mariés, 1 sœur cadette // vit en colocation avec 2 amis
Sylvie, 19	Dispositif d'insertion – chômage	Mesure d'insertion, attente réponse CFC	Sans qualification	Mère : CFC assistante dentaire, secrétaire de paroisse. Père : CFC employé de commerce, conseiller financier	Parents divorcés, familles recomposées : côté maternel avec 2 enfants du conjoint et côté paternel avec une femme sans enfants. 1 frère de 16 ans // vit en garde alternée chez ses parents

Tableau 2 Rapport à l'agent des jeunes, (sur)endettement, circonstances, circonstances et types de dettes

Noms et âges	Ressources actuelles	(Sur)endettement	Circonstances/événements conduisant à l'endettement et type de dettes	Argent de poche/dons	Entraide familiale
Paulo, 26	Salaire emploi qualifié (3800 CHF brut/mois)	Surendettement – désendetté (30 000 CHF)	Indépendance résidentielle brutale, licenciement sans droit au chômage, méconnaissance du système administratif dépression. Dettes : loyers, assurances maladie (AM), impôts	Pas d'argent de poche	Pas d'aide de ses parents, aide d'un oncle
Paulo, 21	Bourse (600 CHF/mois), demande de subside d'assurance maladie en cours	Surendettement (50 000 CHF). Ses dettes continuent à augmenter	A «claque » son premier salaire et plus d'argent pour le train, perte d'emploi, méconnaissance du système administratif	Pas d'argent de poche	Essaie d'aider sa mère par des courses
Jolana, 20	Bourse (1000 CHF/mois), aide au logement (650 CHF/mois)	Surendettement (montant non mentionné) ; tente de maîtriser ses dépenses pour éviter davantage de dettes	Dettes : AM, impôts, amendes transports	Pas d'argent de poche	Aide occasionnelle de sa mère
Cesária, 32	Salaire d'apprentie 1 ^{ère} année, chômage, allocations familiales	Surendettement (6000 CHF) ; en phase de désendettement	Naissance d'un enfant, séparation, revenus insuffisants, autres obligations familiales	Pas d'argent de poche	Aide sa mère au Portugal, a aidé son frère qui « a eu des problèmes avec la police »
Sonia, 25	Aide sociale, salaire ménages	Surendettement (montant non mentionné). Le montant n'augmente pas mais pas de désendettement	Dettes : AM, amendes parking	Pas d'argent de poche	Aide sa mère en Espagne quand elle peut
Esteban, 21	Salaire livreur temps partiel	Surendettement (entre 2000 et 4000 CHF) ; ses dettes continuent à augmenter	Dettes : factures impayées, AM	Pas d'argent de poche	Donne 400 CHF/mois à sa mère pour le loyer

Suite du tableau 2 à la page suivante.

Suite du tableau 2.

Noms et âges	Ressources actuelles	(Sur)endettement	Circstances/événements conduisant à l'endettement et type de dettes	Argent de poche/dons	Entraide familiale
Damien, 22	Aide sociale (1200 CHF/mois + 450 CHF loyer + Assurance maladie payée)	Surendettement (12 000 CHF dont assurance maladie 6000 + TPG + téléphonie abonnement qu'il n'arrive plus à payer) des dettes stabilisées (assurance maladie prise en charge par l'Hospice Général) démarches pour se faire désendetter.	Accident à 17 ans, se fait opérer. Ne savait pas comment fonctionne le système des assurances. En conflit avec sa mère partie au Cap Vert pendant qu'il subissait l'expulsion du logement familial. Sa mère ne paie plus les assurances maladies/ni aucun argent suite aux conflits Dettes : assurance maladie, factures médecins suite à son accident, amendes TPG	Pas d'argent de poche (démarié, sa mère disait « j'ai pas ») construisait sa maison au bled, probablement endettée)	Pas de soutien de sa mère (probablement endettée); pourrait solliciter son père qui serait prêt à lui donner de l'argent mais veut rester autonome sur le plan financier (ne veut pas casser la relation à cause de l'argent)
Valentina, 20	Salaire apprentie (750.- CHF/mois), subside Lamal, loyer + charges payé par le père (730.- sans charges)	Surendettement (env. 2000.-) En phase de désendettement (80.-/mois)	Amende de 1000.- pour conduite en sens interdit / achat au crédit d'un téléphone / assurance maladie non payée par éducateur d'un foyer, puis réglé suite à menace de dépôt de plainte. Dettes : amendes, crédit, AM	Argent de poche au bon vouloir du père, au coup par coup	Père : paie le loyer et les charges, a acheté la voiture renfloue en fin de mois si besoin
Aissata, 22	Salaire d'apprentie (600 CHF/mois), bourse étude (3000/an)	Surendettement (entre 4000 et 5000 CHF)	A sa majorité, elle n'a pas eu les moyens de payer son assurance maladie Dettes : AM (est aux poursuites)	Pas d'argent de poche (mais petite recevait 2.50 CHF pour le goûter à la récréation)	Aide sa mère (entre 200 et 400 CHF/mois) pour le loyer ou la nourriture
Tonia, 19	Indemnités chômage (1800-2000 CHF/mois)	« Petites » dettes: crédits (abo fitness, Natel)	retard de factures	Pas d'argent de poche, «dons» de sa copine/amis	en apprentissage, ses parents « payaient tout », plus après. Aide pas ses parents Peut compter sur ses parents mais veut se débrouiller seule
Barbara, 23	Salaire de stagiaire, 500 CHF/mois ; 400 CHF prime ass.maladie payée par les parents	« Petites » dettes : 400 CHF à son père	Emprunt pour un voyage	Argent de poche	
Shota, 27	Aide sociale	« Petites » dettes : à son beau-père	Emprunt pour frais naturalisation	Pas d'argent de poche	Reçoit de l'aide de son frère (achats pour les enfants)
Aurélia, 22	Aide sociale et rente invalidité	A eu de « petites dettes » : 200 CHF à sa meilleure amie	Emprunt pour aider à payer loyer à sa mère	Dons pour Noël ou anni (300 CHF)	Mère aide sa fille, Aurélia essaie de lui donner 200-300 CHF/mois (aide au loyer)
Jade, 20	Salaire apprentie (750.- CHF/mois), allocations d'études (360.-CHF/mois), bourse (700.-CHF/mois)	Un achat sur internet de 30.- CHF parti à une société de recouvrement. Doit aujourd'hui 170.- CHF.	Retard de factures	Pas d'argent de poche, mais recevait ponctuellement 50.- ou 100.- CHF pour shopping	Arrangement entre mère (surendettée) et Jade pour paiement d'un abonnement de téléphone et assurance maladie / non versement de pension alimentaire de son père

Suite du tableau 2 à la page suivante.

Suite du tableau 2.

Noms et âges	Ressources actuelles	(Sur)endettement	Circonstances/événements conduisant à l'endettement et type de dettes	Argent de poche/dons	Entraide familiale
Jérémy, 24	3800.- CHF/salaire brut annuel pour un 100%	Facture de dentiste de 2500.- CHF / Rembourse 200.- CHF/mois // Grosse amende et retrait de permis remboursée	Échelonnement de paiement de facture	« Avait tout ce qu'il voulait »	A vécu chez son frère en arrivant en CH ; ne sollicite pas ses parents (faillite)
Adrien, 21	Salaire d'apprenti 1100 CHF/mois + petits extras d'une dame 20 CHF/mois	« Petites dettes » : 200 CHF à son père, ou 800 CHF qu'il rembourse partiellement (il ferme les yeux) ; pas de crédits	Emprunts pour finir la fin de mois, un achat occasionnel ou pour un abonnement TPG	Argent poche à la demande ; dons (anniversaire)	Père et mère lui donnent 200 CHF/mois en plus du salaire apprenti pour finir les fins de mois. N'a aucune charge à payer : ses parents paient assurance maladie, téléphone, abonnement TPG
Tamara, 22	Salaire de monitrice à temps partiel	« Petites dettes » pour payer son abo de tél	Emprunt à une amie (250 CHF)	Pas d'argent de poche, Dons pour son ami mais sa mère les utilisaient pour payer les factures	Aide sa mère et ses sœurs
Mauro, 18	Pas de ressources propres (stage en école non rémunéré)	Pas de dettes	NP	Argent de poche « à la demande » du père	Petit job rémunéré (au garage)
Zora, 21	Bourse (900 CHF/mois), nettoyage à la demande	Pas de dettes	NP	Pas d'argent de poche	Aide sa mère (loyer, courses domestiques)
Antoine, 18	Argent de poche, revenu stage	Pas de dettes	NP	Argent de poche régulier	Ses parents subviennent à ses besoins
Marine, 24	Rente d'orphelin, PC, salaire d'apprentie	Pas de dettes	NP	Argent de poche à l'adolescence	Peut compter occasionnellement sur ses grand-parents et aide de son compagnon
Ellea, 21	Petits jobs en intérim (serveuse, hôtesse), conciergerie	Pas de dettes	NP	Information manquante	Peut compter sur ses parents mais souhaiterait payer loyer de sa chambre
Maria, 19	Nettoyages occasionnels, demande de bourse (en attente)	Pas de dettes (sa mère semble en avoir, mais n'est pas sûre)	NP	Argent de poche (pour habits, alimentation, sorties)	Peut compter sur sa mère ; argent envoyé aussi en Espagne (sœur)
Danilo, 23	Salaires petits jobs cumulés	Pas de dettes ; arrangements entre amis (salaires et loyers)	NP	Pas d'argent de poche	Transfert d'argent occasionnel à sa famille
Sylvie, 19	Indemnités chômage (450.-) et allocations familiales (450.-)	Pas de dettes	NP	Argent de poche à l'adolescence, arrêté depuis l'entrée en mesure d'insertion	Peut compter sur ses parents (vacances, sorties, permis, etc.) mais aimerait se débrouiller seule

Tableau 3 Données socio-démographiques des travailleurs et travailleuses sociales

TS prénom d'emprunt, âge	Fonction dans le TS	Type de formation	Parcours professionnel	Ancienneté dans le dispositif	nationalité	Statut marital	Statut des parents
Catherine, env. 50	Travailleuse sociale à 80% – service social et prévention à l'endettement	Licence universitaire en anthropologie	6 ans d'assistantat à l'université; 5 ans comme ASC en centre de loisirs; travailleuse sociale dans un service social et prévention à l'endettement	24 ans	Suisse	2 enfants de 18 et 20 ans	Père : école professionnelle, fonctionnaire des douanes Mère: école ménagère, d'abord secrétaire puis femme au foyer
Serge, 37	Éducateur – mesure d'insertion et aide sociale	Haute école de travail social romande (HES-SO) en emploi+CFC d'employé de commerce (Suisse+Canada)	A travaillé en Maison de Quartier (lura) avant la mesure d'insertion	Depuis 4 ans dans la mesure d'insertion (TS depuis 10 ans)	Suisse (origine lura)	Marié, pas d'enfants	Mère : opératrice saisie à la banque (pas diplômes) Père : (sans indication)
Jonas, 42	Animateur socioculturel – maison de quartier (MQ)	Haute école de travail social romande (HES-SO)	Sans indication	depuis 17 ans dans la même MQ	Suisse	Marié, 1 enfant que sa compagne a eu de son ex-mari	Mère : au foyer; Père : douanier
Jean, env. 50	Responsable de secteur – mesure d'insertion	Université Faculté Psychologie et science éducation	Sans indication	Nombreuses années ancienneté	Sans indication	A un fils majeur	Sans indication
Demet, env. 35	Travailleuse sociale – service social et prévention à l'endettement	Université sciences politiques	Sans indication	sans indication	Sans indication	Sans indication	Sans indication
Jasmina, 34	Éducatrice de proximité – structure d'insertion	Université, Faculté Psychologie et Sciences de l'éducation	Bachelor, Master en FPSE puis employée dans la structure d'insertion	Depuis 1 ans dans la structure d'insertion	Origine portugaise	Sans indication	Sans indication
Guy, 47	Éducateur de proximité – structure d'insertion	Maître socioprofessionnel, CAS en Insertion, CAS Praticien Formateur	sans indication	Depuis 12 ans dans la structure d'insertion	Suisse	A 2 enfants (18 et 15 ans)	Sans indication

Sophie Rodari et Laurence Bachmann

Les disparités institutionnelles dans la prise en charge de personnes surendettées

Résumé

Notre article vise à montrer la manière dont les cultures institutionnelles marquées par les valeurs judéo-chrétiennes influencent la prise en charge de personnes surendettées. Notre propos s'appuie sur une recherche qualitative sur le rapport à l'argent des assistants sociaux et des assistantes sociales accompagnant ces publics. En rendant visibles ces rapports, et la manière dont ils opèrent et soutiennent des disparités, notre contribution rend le lectorat attentif à leurs possibles effets indésirables dans l'accompagnement en gestion de dettes.

Mots-clés: surendettement, travail social, grille d'analyse, représentations sociales, valeurs judéo-chrétiennes

Summary

Our article aims to show how institutional cultures marked by Judeo-Christian values influence the care of over-indebted people. It is based on qualitative research on the relationship to money of social workers and social assistants who work with these people. By making these relationships visible, and the way they operate and support disparities, our contribution makes the readership attentive to their possible undesirable effects in the accompaniment of debt management.

Keywords: over-indebtedness, social work, framework of analysis, social perception, Judeo-Christian values

En Suisse comme ailleurs, de plus en plus de personnes franchissent la porte de services sociaux pour pallier leurs difficultés financières (OFS 2016). Pour faire face à cette croissance des demandes d'aide, la mise en œuvre d'une politique publique coordonnée pour répondre aux effets sociaux des problèmes d'argent est désormais à l'agenda de tous les cantons suisses¹. Les axes majeurs de ces politiques publiques sont la prévention et l'assainissement². Leur développement s'inscrit dans un contexte social sensible aux enjeux d'égalité et de transparence dans l'octroi des prestations

sociales et de stabilisation des finances publiques. La question des critères d'accès à l'aide et des modalités d'accompagnement sont donc l'objet d'une attention soutenue de la part des responsables du pilotage des politiques publiques d'aide aux personnes surendettées. En effet, si la personnalisation des accompagnements a été perçue comme une réponse adaptée aux besoins de ces publics dans une perspective de rationalisation de l'action sociale (Astier 2007), elle provoque des craintes et des suspicions quant à la possible disparité des prestations allouées aux bénéficiaires (Avenel 2003 ; Siblot 2006). Or, ces craintes sont-elles fondées? Existe-t-il de telles disparités? Le cas échéant, comment se repèrent-elles dans les conceptions institutionnelles de l'intervention sociale, l'organisation du travail des structures et les formes d'accompagnement des personnes endettées? Cette contribution vise à répondre à ces questions. Notre propos s'appuie sur l'analyse du matériel empirique recueilli dans le cadre d'une étude sur le rapport à l'argent des assistantes sociales et assistants sociaux (AS) et de son impact dans l'accompagnement de personnes surendettées.

Un accompagnement influencé par le passé et le présent

Le travail des AS face à des situations de surendettement est un travail complexe. Il nécessite des compétences juridiques et administratives pointues, adossées à des compétences relationnelles, en vue d'élaborer progressivement un projet d'accompagnement construit dans la mesure du possible avec les usagères et les usagers. Il est structuré autour de nouveaux apprentissages administratifs et budgétaires devant soutenir le retour durable à l'autonomie des personnes concernées (Rodari/Bachmann 2017a). Les pratiques et les représentations des AS dans ce processus d'accompagnement ne sont pas uniformes. Elles reposent sur des dispositions forgées par le passé, acquises de manière formelle ou informelle par des instances de socialisation telles que la famille, l'école, la formation ou la formation professionnelle (Darmon 2016). Une telle influence du passé a été montrée dans d'autres recherches. Delphine Serre (2009) a par exemple souligné la manière dont les trajectoires sociales des AS les disposaient à développer soit une morale d'épanouissement, soit une morale d'autorité dans leurs activités professionnelles. Jean-François Gaspar (2012) a pour sa part mis en exergue la manière dont l'origine sociale et la trajectoire des travailleurs et travailleuses sociales pouvaient aboutir à différentes conceptions du métier qui leur permettent de lui donner du sens et de légitimer leur rôle professionnel tout au long de leur carrière: le *militantisme* qui valorise la défense des droits sociaux, le *pragmatisme* qui reconnaît l'exécution de la

mission définie par la loi comme essentielle et le *clinique* qui privilégie la reconstruction de la personne pour s'assumer.

Si les pratiques et les représentations des AS dans ce processus d'accompagnement complexe reposent sur des dispositions forgées ou consolidées par le passé, ces dispositions sont ensuite retravaillées par le présent, dans le cadre professionnel, à travers la socialisation professionnelle. Celles-ci sont ainsi façonnées par le cadre réglementaire (lois, règles plus ou moins formelles, code éthique, charte, etc.), les interactions entre collègues ou usagères et usagers (Pichonnaz/Toffel 2018; Avril et al. 2010) et leur formation continue. Jeanne Lazarus (2012) a par exemple souligné la manière dont les nouvelles et nouveaux employé.e-s de banque se conforment aux attentes de leur employeur.e et, une fois intégré.e-s dans la profession, s'en distancient pour exercer leur indépendance critique dans leurs relations avec leur clientèle.

L'influence de la Réforme protestante sur les institutions sociales

Si le cadre professionnel influence la manière dont les AS soutiennent les personnes endettées, ce cadre de travail a une histoire et une coloration idéologique. L'action sociale professionnelle s'est élaborée en Europe à partir de plusieurs courants de pensée: la conception chrétienne de la charité et de la compassion héritées du Moyen-Âge, celles de la responsabilité et de la solidarité issues des Lumières et des acquis révolutionnaires qui mirent fin aux monarchies absolues³, puis celles des droits sociaux des États démocratiques du 20^{ème} (Esping-Andersen 1990). Le processus de sécularisation des valeurs et des institutions de l'action sociale s'est effectué par les influences réciproques de ces courants. La laïcisation progressive des missions et des interventions au sein des services sociaux publics et privés, a conduit, à travers les législations successives, à l'élaboration de règles communes pour répondre aux problématiques sociales.

En Suisse, la Réforme protestante a ainsi exercé une influence majeure sur son organisation politique et sociale, par l'industrialisation de son économie essentiellement agricole à travers les discours sur le progrès lié au développement industriel et les mérites du travail. Ce courant de pensée transforme l'économie et incite la Suisse à s'ouvrir sur l'extérieur. Cette ouverture modifie également les perspectives de vie des citoyen.ne-s grâce à l'amélioration de leur niveau de vie. L'accueil favorable aux idées protestantes a influencé durablement les mentalités et les institutions comme l'école, la formation professionnelle et les œuvres caritatives. La Réforme protestante a aussi marqué le rapport à l'argent gagné par le travail sous

forme de salaire du sceau du mérite. Jusque-là dans les sociétés agricoles traditionnelles, l'horizon de la félicité se situait dans l'au-delà. Elle devient désormais possible ici-bas pour les protestant-e-s en usant de l'argent gagné dans l'éducation et l'épargne tout en privilégiant un mode de vie tempéré. En parallèle à la promotion de ce qui deviendra le *bon usage* de l'argent (Perrin-Heredia 2011 ; 2016), l'aumône sera condamnée par le protestantisme, ce qui contribuera au renouvellement du regard sur la pauvreté et cristallisera la distinction entre « bons » et « mauvais » pauvres, distinction qui délimite aujourd'hui encore l'accès aux prestations sociales (Schuwey/Knöpfel 2014 ; Tabin et al. 2008).

L'influence des transformations du travail sur l'accompagnement des AS

De plus, si le cadre professionnel des AS influence la manière dont les personnes endettées sont accompagnées, ce cadre de travail se transforme. Leur environnement professionnel s'est profondément modifié sous l'effet conjugué des restrictions budgétaires touchant l'action sociale (Tabin et al. 2004 ; 2008) et de l'augmentation des demandes résultant de la persistance de la pauvreté (Crettaz 2018 ; Schuwey/Knöpfel 2014). Les conditions de travail des AS se sont resserrées. L'injonction faite aux usagères et usagers de se prendre en main pour faire face aux événements majeurs de leur existence (Giddens 1987) et la peur des abus (Tabin et al. 2004) influencent le processus d'octroi des aides et l'organisation du travail des AS (Bachmann/Rodari 2014 ; 2017). Les démarches pour sauvegarder ou faire valoir les droits des usagères et usagers sont administrativement lourdes et les décisions se prennent tardivement créant de fait une zone d'incertitude et d'instabilité prolongée qui empêche de progresser dans l'assainissement, faute de pouvoir disposer d'une marge de manœuvre financière stabilisée. À cela s'ajoutent les effets du recours tardif des publics concernés auprès des services et selon les AS rencontré-e-s, le fait que les situations des usagères et usagers leur apparaissent plus compliquées, conflictuelles et dégradées sur le plan économique comme sur le plan social et de santé (ODENORE 2012). Le rapport est parfois tendu avec des usagères et usagers, ballotés d'un service à un autre et qui se sentent souvent incompris et démunis face aux exigences qui leur sont faites pour accéder à de l'aide (Avenel 2003 ; Duvoux 2012).

Notre article se focalise sur l'influence de la socialisation, notamment professionnelle, sur l'accompagnement des usagères et usagers par les AS. Nous cherchons notamment à savoir si les différentes colorations idéologiques des institutions, à commencer par les valeurs judéo-chrétiennes,

influencent aujourd'hui encore, la manière dont les AS accompagnent leurs publics pour les sortir du surendettement.

Notre approche théorique et méthodologique

Pour analyser la manière dont la socialisation professionnelle influence l'accompagnement par les AS des personnes surendettées, nous centrons notre observation au niveau des AS et mobilisons une approche dispositionnelle (Lahire 1998; 2005). Cette approche théorique et méthodologique, mobilisée notamment pour analyser le travail professionnel (Avril et al. 2010, pp. 75–120; Pichonnaz/Toffel 2018), porte son attention sur les dispositions individuelles, c'est-à-dire les propensions à croire, à penser, à sentir ou à agir des individus, tout en intégrant les différentes forces sociales qui les traversent. Pour ce faire, cette approche analyse les processus de socialisation qui forgent ou consolident les dispositions individuelles dans le passé et le présent, en s'intéressant à ses différentes instances (famille, école, formation, groupe de sociabilité, institutions religieuses et politiques, contexte professionnel, etc.) et supports (Lahire 1998).

Notre propos s'appuie sur une recherche qualitative sur le rapport à l'argent des AS face à des personnes en situation de surendettement⁴. Dans ce cadre, nous avons d'abord rencontré 7 directeurs, directrices ou responsables de missions des structures partenaires de la recherche, qui nous ont présenté leur institution, son organisation ainsi que ses principes-clés ou valeurs sous-jacentes. Nous avons ensuite effectué 16 entretiens semi-directifs compréhensifs avec les professionnel-le-s et cadres en fonction (15 femmes et 1 homme). Notre grille d'entretien comprenait notamment une partie introductive sur la formation, le parcours professionnel, ainsi que la situation professionnelle actuelle des AS. La partie principale de l'entretien portait ensuite sur la description d'interventions types effectuées régulièrement par les AS dans le cadre de leur travail (étapes, procédures, méthodologie, priorités, difficultés rencontrées, marges de manœuvre, etc.), ainsi que du sens que les AS accordent à leurs pratiques. Nos questions nous permettent ainsi de repérer d'éventuelles disparités entre les AS, pouvant être en lien avec des logiques institutionnelles. Nous avons en outre effectué 5 observations *in situ* de colloques où les AS s'attribuent les nouvelles situations et examinent leurs modalités d'intervention pour l'ensemble des dossiers ouverts dans leur institution ainsi que 3 observations participantes de prestations et enfin, des analyses de dossiers qui ont nécessité une importante gestion financière. Précisons enfin qu'étant donné que nous avons interrogé 3 à 4 personnes par institution (en dehors des observations et des

rencontres avec les directions), nos données sur la comparaison entre institutions ont un statut exploratoire.

Les 5 institutions qui composent notre terrain d'enquête ont chacune des statuts et des chartes spécifiques, avec des caractéristiques juridiques et sociales différentes entre elles. Ces spécificités institutionnelles livrent des conceptions différentes de l'intervention sociale auprès des personnes surendettées, qui se retrouvent notamment dans les significations données au « *bien accompagner* », « *répondre aux demandes* » ou encore « *assurer un travail personnalisé professionnel* ». Cette disparité se retrouve aussi dans les propos des AS. Ceux-ci soulignent, dans ces différents contextes professionnels, que cet accompagnement prend place dans des univers de significations marqués par un cadre de référence et des valeurs que ces institutions souhaitent valoriser.

L'influence des valeurs institutionnelles

L'analyse de nos données montre que les cultures des institutions de notre terrain d'étude sont traversées par une variété d'influences, dont les références religieuses font partie. Nous avons pu identifier dans ces 5 institutions, l'expression d'attentes *particulières* en termes de participation, de réparation, de responsabilisation et de mobilisation des usagers et usagères à leur assainissement. Les publics ne sont pas reçus et accompagnés de la même manière, car la vision de la problématique de l'endettement et de sa résolution diffère en regard du cadre référentiel de celles-ci.

Pour les deux institutions A et B d'origine et d'influence protestante, placer la personne devant des choix à faire lors du bilan de sa situation est une condition d'accès incontournable aux autres prestations offertes par ces structures. Des sacrifices financiers en vue de contribuer à l'effacement des dettes sont chiffrés et exigés et ils sont clairement présentés aux personnes comme faisant partie de l'accompagnement. Cette demande de sacrifice est assumée par les AS, dans la mesure où elle s'inscrit dans un temps limité, comme en témoignent ces propos :

Cela ne me choque pas. Il ne faut pas que le sacrifice se fasse à vie. C'est lourd payé! Le sacrifice doit se faire pendant les trois ans, pendant la période de remboursement de la dette. (AS4, institution B)

En contrepartie, des changements de comportements sont aussi attendus comme mettre de l'ordre dans ses papiers, effectuer ses paiements à temps ou encore être transparent-e. C'est aussi une « *question de dignité* », comme

nous l'ont expliqué certaine.e.s AS, que d'assumer son passé et ses actes en se mobilisant pour s'en sortir. Une certaine réserve ou ambivalence a aussi été relevée chez nos interlocutrices et interlocuteurs dans le recours aux aides externes pour épurer une partie des dettes afin de faciliter leur sortie de cette spirale, comme le laisse entrevoir les propos de cette AS :

Si la fondation X paye les dettes de toute la population, c'est un peu bizarre ! C'est en ordre de payer des dettes que si ça a du sens. Sinon, je pourrais à mon tour ne pas payer mes impôts et demander qu'une fondation me les rembourse. (AS 2, institution B)

Se mobiliser pour trouver des solutions à ses problèmes et les réparer en épargnant pour rembourser une partie de ses dettes sont des exigences qui sont utilisées comme leviers pour guider une transformation des comportements des usagères et usagers dans leur rapport à l'argent et à la consommation, afin de leur faciliter leur retour à l'autonomie économique, tout en tenant compte de leurs aspirations personnelles. Ces attentes s'inscrivent dans la tradition protestante de valorisation du travail et de l'épargne promue par la diffusion des idées de la Réforme protestante (De Blic/Lazarus 2007). Leurs références institutionnelles traduisent également ces attentes. L'institution A fondée en 1869 déploie son action sociale en référence aux principes théologiques développés par Jean Calvin dans sa conception de la lutte contre la pauvreté. L'institution B créée en 1954 envisage, à partir de ses références protestantes, les règles de service, de respect mutuel et de solidarité qu'elle promeut, son action en faveur des plus vulnérables pour plus de justice sociale.

Inversement, dans les institutions C, D et E, l'accent est mis d'emblée sur la relation, indépendamment des compétences des personnes et de leurs possibilités de mobilisation qui seront examinées dans un second temps et réévaluées au fur et à mesure de l'accompagnement. Dans cette perspective, la première préoccupation dans l'accueil de toute personne endettée est de tenter par l'instauration d'un lien personnalisé avec le service d'enrayer un *processus de désaffiliation*, au sens de Robert Castel (1995). Le recours aux fondations privées est régulier et assumé dans cette approche de l'intervention auprès de publics surendettés. L'insuffisance des ressources financières internes pour dépanner les personnes qui les sollicitent en est la principale explication donnée. Ces dépannages constituant un des éléments indispensables à la stabilisation budgétaire,

les professionnel-le-s estiment ne pas devoir s'en priver, comme l'explique cette AS :

On sollicite les fondations pour stabiliser le budget, pour l'assurance maladie, le loyer, les frais de crèches, etc. Cet argent est un coup de pouce qui permet de calmer le jeu en réglant les urgences pour ensuite se lancer dans une intervention plus longue. (AS1, institution C)

Cette AS a peut-être partiellement assimilé les valeurs de son institution, notamment inscrites dans leurs documents fondateurs de 1942. Ceux-ci affirment que l'institution C vient en aide aux personnes démunies sans distinction de statut, d'origine, de religion ou d'appartenance politique en prenant appui sur les valeurs proclamées par l'Église catholique. Elle souhaite ainsi contribuer à la construction d'un monde plus juste et fraternel permettant à tout un-e chacun-e de vivre dignement. Quant à l'institution D, elle présente son action comme un service de proximité offert à l'ensemble des habitant-e-s de son territoire. L'institution E fondée dans les années 1970 tire la légitimité de son action de la responsabilité sociale d'acteurs du développement économique genevois. Si la visée du retour à l'autonomie économique représente également un objectif à atteindre dans les institutions C, D et E, celui-ci est toutefois appréhendé au cas par cas en tenant compte à la fois du temps nécessaire à la reconstruction de l'estime des personnes et de leurs perspectives de vie.

En outre, la question de la justice sociale apparaît plus ou moins fortement selon les institutions. Notre analyse établit que les institutions B, C et D sont sensibles à ces questions. La préservation des droits y est systématiquement mobilisée comme prérequis à toute autre démarche. Dans ces institutions, les AS considèrent qu'une partie de l'endettement de leur public relève de phénomènes structurels qu'il faut rendre visibles aux yeux des autorités pour mieux les combattre. En signe tangible de ce militantisme, une AS n'a pas hésité à nous ouvrir une armoire de bureau pour nous montrer les recours gagnés devant les instances administratives et judiciaires. Une autre AS nous a dit *«qu'elle a fait le choix de travailler dans une association, qu'elle apprécie le caractère collectif de son travail, c'est-à-dire qu'elle peut s'engager pour des causes collectives (au-delà du suivi de ces dossiers)»* (AS1, institution B). Parmi les personnes rencontrées, 2 AS (institutions B et D) sont des élues politiques et 2 autres sont actives dans des associations de promotion des droits et d'insertion des femmes, en parallèle de leur activité professionnelle (institutions C et D) et une troisième auprès de

personnes précaires (institution E). Cette posture militante est toutefois minoritaire dans les institutions de notre terrain d'enquête et parmi les AS que nous avons rencontré·e-s. Outre la logique militante, comme la littérature l'a montré, les AS sont aussi mu·e-s par ce que Gaspar (2012) appellerait des logiques *clinique* et *pragmatique*, c'est-à-dire par le souci de prendre en considération la souffrance et l'estime des usagères et usagers, ainsi que leur capacité de collaboration et de mobilisation.

L'influence de l'organisation du travail

Notre analyse révèle que les différences de conception de l'accompagnement résultent en partie d'influences religieuses et que ces différences imprègnent aussi l'organisation du travail dans ces institutions, l'autonomie accordée aux AS dans la prise de décisions d'attribution des aides et l'organisation de la prise en charge des bénéficiaires. En effet, nous avons observé que les institutions A, D et E sont plus hiérarchisées que les autres et que les décisions font l'objet de transactions avec la hiérarchie qui peuvent valider ou non les arguments des AS. Les institutions A, C et D visent systématiquement à établir des règles communes d'intervention, alors que les institutions B et E, non. Dans les institutions C et D, les colloques sont le lieu de présentation et d'attribution des nouvelles situations et le lieu d'échanges sur les pratiques qui engage « *des décisions importantes* » comme lors de demandes de prêt ou de fonds conséquentes ou encore d'arbitrage juridique. À contrario dans l'institution E, il est important de « *valoriser la manière de travailler et l'expertise de chacun·e* » (D1, institution E). La marge de manœuvre collective et/ou individuelle laissée permet plus ou moins de souplesse dans l'appréciation et la temporalité des priorités à donner dans des situations qui nécessitent une intervention immédiate, telles que payer le loyer pour éviter une expulsion ou une facture médicale pour maintenir l'accès sans restriction aux soins.

Dans ces différents types d'environnements professionnels, le soutien entre collègues ne s'effectue pas partout dans les mêmes conditions, alors que ce soutien entre AS est jugé crucial par les professionnel·le-s. Il permet de se rassurer et de se sentir légitime dans son intervention à travers la validation de ses choix et des procédures à entreprendre. Le partage d'expériences est en outre indispensable, car il favorise un décentrement jugé utile pour répondre de manière équitable aux différentes demandes perçues comme toujours plus compliquées. Il constitue une source d'inspiration indéniable, comme l'exprime cette AS pour qui, « *il est important de demander l'avis des collègues car les situations sont compliquées et il faut*

à chaque fois essayer d'imaginer, combiner, ajuster dans le temps que nous avons à disposition» (AS1, institution E). Et comme l'explique une autre AS, «aux colloques, nous discutons de problématiques pour avoir une pratique commune» (AS4, institution C). Comme le précise une troisième d'entre elles, «le regard des collègues est important, car il permet d'éviter le favoritisme, notamment envers les personnes qui nous touchent» (AS1, institution A). La validation des pairs est donc importante pour assurer des prestations de qualité dans le temps imparti à l'accompagnement social.

Les différents types d'organisation du travail de ces 5 institutions ont également une influence sur l'accès et le déploiement des prestations. Dans l'institution B, les personnes adressent systématiquement leur première demande à une permanence téléphonique. Selon les AS rencontré-e-s,

c'est mieux que la permanence en face à face, car c'est plus confidentiel et les professionnel-le-s de permanence peuvent vérifier si la personne a un revenu, si elle est dans une phase stable de sa vie ou si elle est à l'aide sociale et que le service ne peut intervenir. (AS1, institution B)

Pour cette institution, la permanence téléphonique permet ainsi de faire un premier tri. À l'inverse, dans les institutions A, C, D et E, toute personne est *en principe* reçue quelle que soit sa demande ou sa situation, ce qui peut parfois entraîner une réorientation des personnes dans le réseau social auprès de l'institution la mieux à même de les aider.

Conclusion et perspectives pour le travail social

Dans un contexte sociétal attentif aux critères d'accès aux prestations sociales et à la transparence des procédures, nos résultats rendent visible la façon dont, dans un contexte de plus en plus laïcisé, les références culturelles, notamment religieuses, exercent encore une influence sur l'intervention sociale. Surprises par la présence de ces influences lors de l'analyse de nos données, nous avons ici thématiqué cette question, qui pourrait être approfondie. Les valeurs promues comme la charité, la compassion, mais aussi la réparation et la responsabilisation, orientent les modalités d'accompagnement proposées aux personnes surendettées pour leur faciliter leur retour à l'autonomie. Celles-ci s'inscrivent dans une pluralité d'influences et de changements structurels qui ont façonné l'histoire des institutions sociales, comme l'a déjà souligné la littérature sur le sujet (Astier 2007; Brodier-Dolino 2018; Duvoux 2012).

Dans notre recherche, ces spécificités des accompagnements des personnes surendettées nous ont parfois été présentées par les milieux professionnels comme une «richesse» résultant de la pluralité des acteurs institutionnels privés et publics présents dans ce champ de l'action sociale. Ces différentes formes d'accompagnement sont toutefois peu questionnées en termes d'inégalités de traitement. Si l'on se place du point de vue des autorités et des publics accompagnés, la question de la diversité des seuils d'accès aux prestations et des modalités de suivi se pose et interpelle. Cette question est délicate et ne devrait en rien invalider l'accompagnement entrepris avec respect et professionnalisme par chacun-e des AS dans les différentes institutions que nous avons rencontré-e pour sortir leurs bénéficiaires de la spirale des dettes (Rodari/Bachmann 2017b).

Or, rendre visibles ces rapports et leurs manières d'opérer et de soutenir l'intervention, c'est se donner les moyens de pouvoir y être attentif ou attentive et d'en réduire leurs effets indésirables auprès des personnes concernées. Pour le travail social, comme discipline et champ professionnel, c'est une opportunité de questionner le poids des valeurs et des cadres institutionnels, sur les bonnes manières de gérer l'argent, de conduire des processus de désendettement et de coordonner des dispositifs d'interventions pour mieux asseoir leur expertise dans ce domaine de l'action sociale.

Références bibliographiques

- Astier, Isabelle (2007). *Les nouvelles règles du social*. Paris: Presses universitaires de France.
- Avenel, Cyprien (2003). La relation aux aides sociales «du point de vue» des familles bénéficiaires. *Intervention sociale, Recherches et prévisions*, 72: 37–52.
- Avril, Christelle, Cartier, Marie & Serre, Delphine (2010). *Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits*, Paris: La Découverte, coll. «Guides, grands repères».
- Bachmann, Laurence & Rodari, Sophie (2017). Dettes: les motivations des assistantes sociales. *REISO, Revue d'information sociale*. Récupéré de <https://www.reiso.org/document/2018> le 19 mars 2018.
- Bachmann, Laurence & Rodari, Sophie (2014). Analyser le travail social. Une approche intégrant l'agentivité et les rapports sociaux. *Pensée plurielle*, 35, pp. 121–132. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2014-2-page-121.htm> le 25 avril 2018.
- Brodier-Dolino, Axelle (2018). La sécularisation des valeurs de l'action sociale depuis la fin du XIX^e siècle: du principe de charité au principe de solidarité. *Informations sociales*, 196–197 (1), pp. 28–36.
- Castel, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris: Fayard.
- Crettaz, Éric (2018). La pauvreté laborieuse en Suisse: étendue et mécanismes, *Social Change in Switzerland*, 15. Extrait de [Revue suisse de travail social 26.19](https://www.social-</p>
</div>
<div data-bbox=)

- changeswitzerland.ch, DOI: 10.22019/SC-2018-00005.
- Darmon, Muriel (2016). *La socialisation*. Paris: Armand Colin, coll. 128.
- De Blic, Damien & Lazarus, Jeanne (2007). *Sociologie de l'argent*. Paris: La Découverte.
- Duvoux, Nicolas (2012). *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*. Paris: Seuil & La République des idées.
- Esping-Andersen, Gøsta (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Gaspar, Jean-François (2012). *Tenir! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. Paris: La Découverte.
- Giddens, Anthony (1987). *La constitution de la société*. Paris: PUF.
- Lahire, Bernard (2005). *L'esprit sociologique*. Paris: La Découverte.
- Lahire, Bernard (1998). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris: Nathan.
- Lazarus, Jeanne (2012). *L'épreuve de l'argent. Banques, banquiers, clients*. Paris: Calmann-Lévy.
- Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) (2012). *Envers de la fraude sociale. Le scandale du non – recours aux droits sociaux*. Paris: La Découverte.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2016). *Pauvreté et privation matérielle: résultats des années 2007 à 2014. Actualités OFS*, pp. 1–4.
- Perrin-Heredia, Ana (2016). L'accompagnement budgétaire, un instrument ambivalent des conduites économiques domestiques. In Sophie, Dubuisson-Quellier, *Gouverner les conduites*. Paris: Presses de Sciences Po, pp. 365–398.
- Perrin-Heredia, Ana (2011). Faire les comptes: normes comptables, normes sociales. *Genèses*, 84, pp. 69–92.
- Pichonnaz, David & Toffel, Kevin (2018). Pour une analyse dispositionnelle des pratiques professionnelles, *Émulations - Revue de sciences sociales*, 25, pp. 7–21.
- Rodari, Sophie & Bachmann, Laurence (2017a). Le budget, outil de contrôle ou d'émancipation? *REISO, Revue d'information sociale*. Récupéré de <https://www.reiso.org/document/1635> le 19 mars 2018.
- Rodari, Sophie & Bachmann, Laurence (2017b). Contre le surendettement: un art de dentelière. *REISO, Revue d'information sociale*. Récupéré de <https://www.reiso.org/document/1918> le 19 mars 2018.
- Schuwey, Claudia & Knöpfel, Carlo (2014). *Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse*. Lucerne: CARITAS.
- Serre, Delphine (2009). *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*. Paris: Raisons d'agir.
- Siblot, Yasmine (2006). *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Tabin, Jean-Pierre, Frauenfelder, Arnaud, Togni, Carola & Keller, Véréna (2008). *Temps d'assistance: le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*. Lausanne: Antipodes.
- Tabin, Jean-Pierre, Keller, Véréna, Hofman, Kathrin, Rodari, Sophie, Du Pasquier, Anne-Lise, Knüsel, René & Tattini, Véronique (2004). *Le « tourisme social »: mythe ou réalité, l'exemple de la Suisse latine*. Lausanne: Cahiers de l'ÉESP.

Annotations

- 1 Voir sites de Dettes conseil suisse (DCS) : <https://www.dettes.ch>; Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) : <https://www.csias.ch/fr/>, Union des villes suisses : <https://uniondesvilles.ch/fr/Bienvenue>.
- 2 À titre illustratif, le canton de Vaud fêtait le 16 novembre 2018 les 10 ans de son programme cantonal de lutte contre le surendettement et à l'occasion annonçait que sa politique serait désormais axée sur la prévention à l'endettement des jeunes y compris dans le cadre de l'école obligatoire. Site de l'État de Vaud: www.parlons-cash.ch.
- 3 Pour le cas français, voir les travaux de l'historienne Axelle Brodier-Dolino (2018).
- 4 Cette recherche a été financée par le Fonds Ra&D de la HES-SO et s'inscrit en outre dans le cadre des travaux effectués au sein du Pôle de recherche national LIVES du FNS – Surmonter la vulnérabilité: perspective du parcours de vie.

Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen und Angehörigenselbsthilfegruppen in der Schweiz – ungenutzte Potentiale für die Soziale Arbeit

Zusammenfassung

In der Schweiz existieren neben gesundheitlich orientierten Selbsthilfegruppen zahlreiche Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen und für Angehörige. Letztere widmen sich der Bewältigung von psychosozialen Belastungen, die etwa durch die Erkrankung einer Person im näheren Umfeld entstehen. Soziale Selbsthilfegruppen befassen sich mit sozialen Themen wie etwa einer Lebenskrise. Der vorliegende Beitrag beleuchtet erstmals Selbsthilfegruppen ausserhalb des gesundheitlichen Kontextes, zeigt auf, welchen subjektiven Nutzen Selbsthilfeteilnehmende erleben und diskutiert deren Potential für die Soziale Arbeit.

Schlüsselwörter: Selbsthilfegruppen, Angehörige, Nutzen, Wohlfahrtspluralismus

Summary

In Switzerland, there exist numerous self-help groups on social issues and caregivers in addition to health-oriented self-help groups. The latter are dedicated for coping with psychosocial stress, which may be caused by a person's illness in their immediate environment. Social self-help groups deal with social topics such as a life crisis. For the first time, this article sheds light on the landscape of self-help groups outside the health context, shows the subjective benefits experienced by self-help participants and discusses the potential that self-help groups represent for social work.

Keywords: Self-help groups, care giver, benefits, welfare pluralism

Einleitung

Gerade in «Zeiten der Beschleunigung» aller Lebensbereiche können Selbsthilfegruppen ein Ort sein, um Kraft für die Alltagsbewältigung in schwierigen Lebenssituationen zu tanken. Die Soziale Arbeit verpflichtet sich der Hilfe von Menschen in schwierigen Lebenssituationen¹. Drei Viertel aller Selbsthilfegruppen widmen sich gesundheitsbezogenen Themen wie beispielsweise Diabetes. Für die Soziale Arbeit besonders interessant ist jedoch gerade jener Viertel aller Selbsthilfegruppen, welcher sich soge-

nannten sozialen Themen widmet. Beispielsweise handelt es sich dabei um die Gruppen der Getrennten und Geschiedenen, jene zu Transsexualität oder die von Armut Betroffenen. Ebenfalls spannend ist der Blick auf die Angehörigenselbsthilfegruppen, die über die gesundheitlichen und sozialen Themen hinweg rund einen Viertel aller Selbsthilfegruppen ausmachen. Die Gruppe für Eltern mit einem tauben Kind oder Partner*innen von chronisch Erkrankten sind typische Beispiele für Angehörigengruppen, deren Teilnehmer*innen zwar nicht selber betroffen sind, jedoch als soziales Umfeld die Folgen der chronischen Erkrankungen mittragen.

Die Studie von Lanfranconi et al. (2017) teilten die Selbsthilfegruppen nach dem Anlassproblem in die Themen Gesundheit, Soziales und Anderes ein.² Der Grund, weshalb eine betroffene oder angehörige Person ursprünglich in einer Selbsthilfegruppe teilnahm, wurde als Anlassproblem definiert. Entsprechend sind Angehörigenselbsthilfegruppen sowohl in Gesundheitsthemen wie auch bei den sozialen Themen vertreten, obwohl Angehörige selbst vom gesundheitlichen und sozialen Problem nicht betroffen sind. Wir sprechen dann von Betroffenen, wenn Personen sich vor allem aufgrund der eigenen Betroffenheit durch somatische oder psychische Krankheit, einer Beeinträchtigung oder durch spezifische Lebenssituationen oder Krisen zu einer Selbsthilfegruppe zusammen finden. Im Gegensatz dazu sind Angehörige selbst nicht betroffen, können sich jedoch zu Angehörigenselbsthilfegruppen zusammenschliessen. Zum einen möchten sie als Angehörige für die Betroffenen da sein und diese unterstützen, andererseits suchen sie für sich selbst Unterstützung aufgrund der zeitlichen und emotionalen Belastung, die sie als Angehörige bewältigen müssen.

In der Schweiz haben Stremlow et al. (2004), Borgetto (2004), Gognalons-Nicolet et al. (2006), Stremlow (2006), Berger et al. (2017), Lanfranconi et al. (2017) und Lanfranconi et al. (2019) Studien zur Lage und Situation der Gemeinschaftlichen Selbsthilfe in der Schweiz vorgelegt. Die erste gesamtschweizerische Studie zur gemeinschaftlichen Selbsthilfe von Lanfranconi et al. (2017) kommt zum Schluss, dass sich seit der letzten grossen Deutschschweizer Erhebung von Stremlow et al. (2004) die Anzahl der Selbsthilfegruppen auf heute rund 2500 Gruppen fast verdoppelt hat.

In derselben Studie konnte weiter aufgezeigt werden, dass die Ressourcenausstattung der Selbsthilfezentren positiv korreliert mit der Anzahl Selbsthilfegruppen im Einzugsgebiet der Selbsthilfezentren (ebd. S. 179). Die Wirkung der gemeinschaftlichen Selbsthilfe ist in einschlägigen internationalen Journals belegt (Briony et al. 2017; Brody et al. 2016; Kofahl

et al. 2016; Kofahl et al. 2018, Weinstein, Zlatkes, Gingis & Lejoyteux, 2015; Werner et al. 2018).

Für die Definition einer Selbsthilfegruppe orientieren wir uns an der Definition von Borgetto (2004):

(...), (a) die Gruppenmitglieder sind vom gleichen Problem betroffen; (b) Ziel ist die gegenseitige Unterstützung in Bezug auf das gemeinsame Problem; (c) die Treffen finden regelmässig statt; (d) die Mitgliedschaft ist freiwillig; (e) die Mitglieder bestimmen selber über die Verantwortung und Entscheide der Gruppe; (f) es wird eine möglichst gleichberechtigte Zusammenarbeit innerhalb der Gruppe angestrebt; (g) die Gruppe ist nicht gewinnorientiert. (zitiert in Lanfranconi et al. 2017, S. 17 f.)

Von Gemeinschaftlicher Selbsthilfe sprechen wir, wenn wir vor allem die zivilgesellschaftliche Ebene der Selbsthilfe auf der Makroebene beschreiben wollen. Selbsthilfezentren unterstützen auf Meso-Ebene die Verbreitung und Aktivitäten der Gemeinschaftlichen Selbsthilfe und fungieren als «Drehscheiben von Selbsthilfegruppen». Sie nehmen dabei eine «intermediäre Rolle» zwischen staatlicher Förderung und zivilgesellschaftlicher Produktion von Wohlfahrt für Betroffene wie auch Angehörige im gesundheitlichen und sozialen Bereich ein. Sie stellen damit «eine Brücke dar zwischen dem Selbsthilfebereich und professionellen Versorgungseinrichtungen, Verwaltungen, Sozialversicherungen, Verbänden sowie der allgemeinen Öffentlichkeit» (Thiel 2007, S. 8).

Innerhalb der Diskussion des Wohlfahrtspluralismus wird nicht nur dem Staat oder dem Markt die Rolle der «Wohlfahrtsproduktion» zugeschrieben, sondern auch anderen Sektoren wie der Gemeinschaft oder Zivilgesellschaft (Evers/Olk 1996). Durch den sozialen Wandel verlieren jedoch insbesondere die gemeinschaftlichen Unterstützungsformen immer mehr an Bedeutung. Selbsthilfegruppen können dabei über die geteilte Betroffenheit Gemeinschaftssinn stiften und stellen für Betroffene und deren Angehörige «künstlich» geschaffene Ressourcen dar, die auf gemeinsamer Betroffenheit und Wahlverwandtschaft beruhen.

Es gibt bereits einige Publikationen zum Thema Selbsthilfegruppen für Betroffene, wogegen Angehörige in Selbsthilfegruppen noch zu wenig in den Fokus genommen werden. Dabei weisen zahlreiche Publikationen darauf hin, dass betreuende und pflegende Angehörige ihre Situation als belastend wahrnehmen. Gleichzeitig nehmen aufgrund der demographischen Entwicklung chronische Erkrankungen, Multimorbidität

tät sowie Hochaltrigkeit zu, so dass die Anzahl der betreuenden und pflegenden Angehörigen zunehmen wird (Almberg et al. 2000; Bestmann et al. 2014; Bischofberger 2014; Bischofberger/Fischer-Doetzki 2016; Eurofamcare Research Consortium 2004; Lamura et al. 2006). Diesen Umstand hat das Bundesamt für Gesundheit bereits erkannt und ein Förderprogramm zur Unterstützung von Angehörigen lanciert (Bundesamt für Gesundheit, 2017). Wie Angehörigenselbsthilfegruppen stehen Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen bisher kaum explizit im Untersuchungsfokus und üblicherweise fokussiert die Forschung auf die Wirkungen von gesundheitsbezogenen Selbsthilfegruppen.

Für die Soziale Arbeit stellt sich die Frage, inwiefern sie die gemeinschaftliche Selbsthilfe für sich fruchtbar machen kann. Beispielsweise durch Netzwerkkoperationen oder Überweisung von Klient*innen zu Selbsthilfegruppen. Vor diesem Hintergrund stellen wir in Ergänzung zur bestehenden Literatur folgende Fragen:

- 1) Wie verbreitet sind Angehörigenselbsthilfegruppen und Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen in der Schweiz?
- 2) Welche subjektiv zugeschriebenen Nutzen und Grenzen werden von Angehörigen und Personen in Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen wahrgenommen?
- 3) Wie sieht aktuell die Zusammenarbeit zwischen Organisationen des Sozialwesens und der gemeinschaftlichen Selbsthilfe aus?

Ziel des Artikels ist es, einen Überblick über Angehörigenselbsthilfegruppen und Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen in der Schweiz zu geben. Wir möchten Fachpersonen aus dem Sozialbereich über den Umfang der gemeinschaftlichen Selbsthilfe in der Schweiz und deren Nutzen in Bezug auf die Entlastung von Angehörigen und Personen in Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen informieren.

Nach einem kurzen Einblick in die Methoden der Untersuchung wird in drei Unterkapiteln auf die drei oben aufgeworfenen Fragen eingegangen. Abschliessend werden konkrete Handlungsmöglichkeiten für die Soziale Arbeit in Bezug auf Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen und Angehörigenselbsthilfegruppen diskutiert.

Methoden

Für die Beantwortung der Fragestellungen werden (1) die deskriptiven Ergebnisse der Studie von Lanfranconi et al. (2017) mit Fokus auf Angehörigenselbsthilfegruppen und Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen und (2) einige Antworten aus der schriftlichen Befragung derselben Studie dis-

kutiert. (3) Wir werten die Daten der Fokusgruppengespräche mit Selbsthilfeteilnehmenden sekundär aus. (4) Weiter diskutieren wir die Ergebnisse aus der Befragung von Vertreter*innen des Sozialwesens aus der Studie von Lanfranconi et al. (2017).

(1) Im Rahmen der Selbsthilfestudie (Lanfranconi et al. 2017) wurden die Datenbanken der Selbsthilfezentren quantitativ-deskriptiv ausgewertet, wobei wesentliche Merkmale wie Anzahl der Selbsthilfegruppen innerhalb einer Selbsthilfe-region (eine Selbsthilfe-region umfasst das räumliche Einzugsgebiet eines Selbsthilfe-zentrums), Themenvielfalt sowie die Selbsthilfegruppendichte (Anzahl Selbsthilfegruppen im Verhältnis zur Bevölkerung) erhoben wurden (Mühlebach et al. 2017, S. 31 f.).

(2) Weiter wurden Mitglieder von Selbsthilfegruppen schriftlich mittels Online-Fragebogen auf (a) die Merkmale der Selbsthilfgruppenmitglieder (Alter, Ausbildungsniveau, Beruf), (b) die strukturellen Merkmale von Selbsthilfgruppen, (c) die Häufigkeit und Art der Gruppenaktivitäten, (d) der Zweck der Gruppenteilnahme und (e) die Grenzen der möglichen Effekte durch die Teilnahme an einer Selbsthilfegruppe befragt. Der Fragebogen wurde an die Kontaktpersonen der Selbsthilfgruppen verschickt, welche sich in der Datenbank der Selbsthilfezentren registrierten (ca. 2200 Gruppen). Gemäss Ben Salah & Scozzari (2017, S. 67) wurden 1149 Fragebogen ausgefüllt, wobei rund die Hälfte davon (570) vollständig ausgefüllt wurde.

(3) Es fanden sechs Fokusgruppeninterviews (drei in der deutschsprachigen, zwei in der französischsprachigen und eine in der italienischsprachigen Schweiz) statt, in denen 46 Selbsthilfgruppenteilnehmende aus verschiedenen Themen des Sozial- und Gesundheitsbereichs rekrutiert wurden (Ben Salah/Scozzari 2017, S. 67 f.).

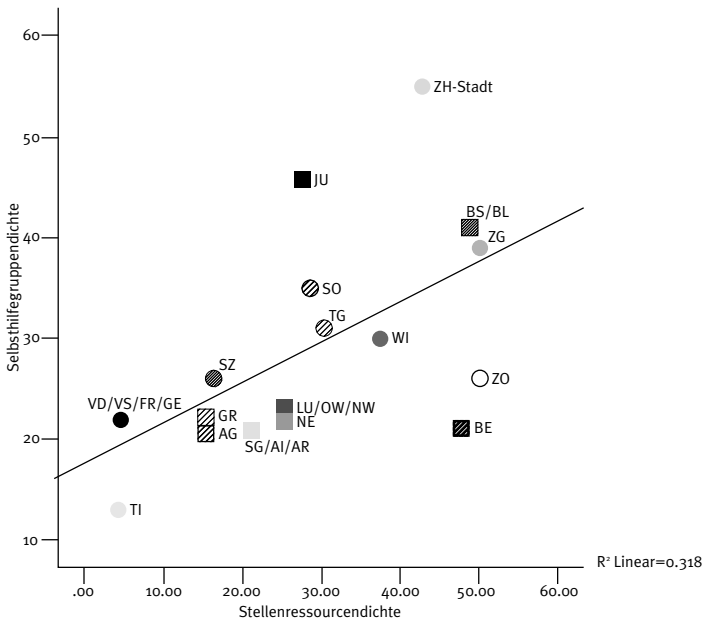
(4) Zwölf Expert*innen (je vier pro Bereich) wurden mittels halbstrukturierter Gespräche aus den Bereichen somatische Krankheit, psychische Erkrankungen und Soziales zum Thema Gemeinschaftliche Selbsthilfe befragt. Dabei wurden alle drei Landesteile gleichmässig berücksichtigt (Ben Salah/Scozzari 2017, S. 72 f.).

Ergebnisse

Zuerst wird der Frage nachgegangen, wie verbreitet Angehörigenselbsthilfegruppen und Gruppen zu sozialen Themen in der Schweiz sind. 2015 waren insgesamt 2577 Selbsthilfegruppen (inklusive Selbsthilfegruppen mit fachlicher Unterstützung) in den Datenbanken der Selbsthilfe Schweiz erfasst. Es gibt wesentliche Unterschiede zwischen den Einzugsgebieten der Selbst-

hilfezentren (siehe Selbsthilfegruppendichte, Abbildung 1). So weist die Stadt Zürich mit 61 Selbsthilfegruppen pro 100 000 Einwohner*innen die höchste Selbsthilfegruppendichte auf, während der Kanton Tessin mit 19 Selbsthilfegruppen auf 100 000 Einwohner*innen unter dem schweizerischen Durchschnitt von 32 Selbsthilfegruppen pro 100 000 Einwohner*innen liegt (Mühlebach et al. 2017, S. 40). Neben möglichen Faktoren wie dem Urbanitätsgrad und der Bevölkerungsdichte, konnte die Studie von Lanfranconi et al. (2017) vor allem die finanziellen und personellen Ressourcen der Selbsthilfezentren als wichtige Faktoren für die Selbsthilfegruppendichte in einem Einzugsgebiet ausmachen (Berger/Lanfranconi 2017). So weist Zürich eine relativ hohe finanzielle Absicherung aus und verfügt über hohe personelle Ressourcen, während das Tessin finanziell ähnlich abgesichert ist, jedoch kaum über personelle Ressourcen verfügt. Abbildung 1 zeigt den

Abbildung 1 Zusammenhang zwischen Stellenressourcendichte und Selbsthilfegruppendichte



Quelle: Berger & Lanfranconi, 2017, S. 179.

Eigene Befragung: Online-Befragung durchgeführt durch HSLU-SA, Stand 31.12.2014

Selbsthilfegruppendichte: Anzahl Selbsthilfegruppen auf 100 000 Einwohnerinnen und Einwohner (ohne fachbegleitete Gruppen). Stellenressourcendichte: Die Zahl 50 bedeutet, dass dem Selbsthilfezentrum auf 100 000 Einwohnerinnen und Einwohner 50 Stellenprozente zur Verfügung stehen. Die Region Bern verfügt über vier Selbsthilfezentren. Für die Analyse wurden die Stellenprozente aller vier Selbsthilfezentren aufsummiert und als ein Selbsthilfezentrum gewertet.

Tabelle 1 Themen der Selbsthilfegruppen nach Kategorie (2015*)
(n = 2577)

Hauptbereiche/Kategorien	Schweiz		Deutschschweiz**		Romandie und Tessin***	
	Anzahl	in %	Anzahl	in %	Anzahl	in %
Gesundheitsthemen	1931	75	1483	74	448	79
Somatische Krankheiten	901	35	713	36	188	33
Körper- und Sinnesbehinderung	117	5	71	4	46	8
Kognitive Beeinträchtigung	187	7	160	8	27	5
Psychische Krankheiten	318	12	273	14	45	8
Sucht	375	15	236	12	139	24
Andere gesundheitsrelevante Themen	33	1	30	1	3	1
Soziale Themen	634	25	523	26	111	20
Familien- und Erziehungsfragen	146	6	115	6	31	5
Genderthemen	105	4	63	3	42	7
Beziehung, Ehe, Partnerschaft	77	3	73	4	4	1
Kritische Lebensereignisse	134	5	111	6	23	4
Besondere oder belastende Lebensereignisse	172	7	161	8	11	2
Anderes	12	<1	2	0.1	10	2****
Total	2577	100	2008	100	569	100

Quelle: Mühlebach et al., 2017, S. 44.

* Unbegleitete und fachbegleitete Selbsthilfegruppen.

** Regionen in der Deutschschweiz: AG, BR, BS/BL, GR, LU/OW/NW, SG/AI/AR, SO, SZ, TG, WI, ZG, ZH, ZO.

*** Regionen in der Romandie und im Tessin: JU, NE, VD/VS/GE/FR, TI

**** Der höhere Anteil an Selbsthilfegruppen im Bereich «Anderes» kann auf den «Club du rire» zurückgeführt werden. Dieser ist mit neun Selbsthilfegruppen an verschiedenen Orten der Romandie vertreten.

signifikanten Zusammenhang zwischen der Dichte der Stellenressourcen in den Selbsthilfzentren und der Selbsthilfgruppendichte.³

Im Sinne des Wohlfahrtspluralismus ist davon auszugehen, dass Selbsthilfzentren als intermediäre Organisationen die Bedeutung der gemeinschaftlichen Selbsthilfe in einem Einzugsgebiet signifikant erhöhen, wenn diese von Dritten wie Staat oder Markt genügend Mittel bekommen.

Angehörigenselbsthilfegruppen und Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen in der Schweiz

Während Angehörigenselbsthilfegruppen sowohl in gesundheitlichen wie auch sozialen Selbsthilfegruppen zu finden sind, fokussieren die Selbsthilfegruppen mit sozialen Themen auf Familien- und Erziehungsfragen, Genderthemen, Beziehungsfragen, kritische Lebensereignisse und besonders belastende Lebenssituationen (vgl. Tab. 1).

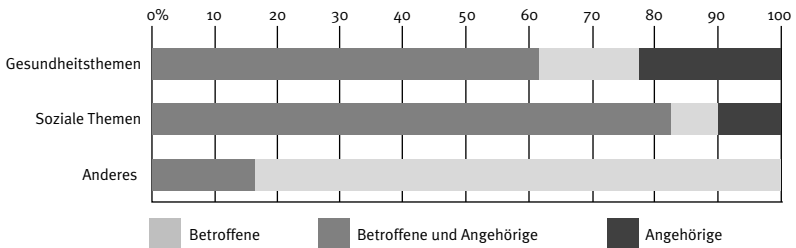
Tabelle 1 kann entnommen werden, dass sich ca. 25 % der Selbsthilfegruppen sozialen Themen widmen. Innerhalb der sozialen Themen

zählen die Gruppen zu besonderen oder belastenden Lebenssituationen (Alter, Armut, Einsamkeit, usw.) mit über 172 erfassten Selbsthilfegruppen zu den häufigsten. Darauf folgen die Gruppen in Familien- und Erziehungsfragen (Adoption, Alleinerziehend, Fremdplatzierung, usw.) mit 146 Nennungen. Gruppen zu kritischen Lebensereignissen (Folter, Gewalt, Nahtod, Sexueller Missbrauch, usw.), Genderthemen (Bisexualität, Frauenthemen, Intersexualität, usw.) sowie Beziehung, Ehe, Partnerschaft (Alleinstehend, Trennung, Verwitwet, usw.) haben eine kleinere Verbreitung.

Es fallen grosse regionale Ungleichheiten auf. So zeigt sich, dass in der Romandie und dem Tessin der Anteil der Gruppen zu sozialen Themen mit 20% deutlich kleiner ist als in der Deutschschweiz mit 26%. Auffällig ist die thematische Differenzierung zwischen den Sprachregionen. Während in der Deutschschweiz Gruppen zu belastenden Lebenssituationen vergleichsweise häufig vorkommen (Anteil von 8% gegenüber 2% in der Romandie/Tessin), sind in der Romandie und im Tessin Genderthemen deutlich häufiger anzutreffen (Anteil von 7% gegenüber 3% in der Deutschschweiz).

Im Folgenden zählen wir Angehörigengruppen nicht wie von Lanfranconi et al. (2017) vorgeschlagen nach dem Anlassproblem zu den sozialen oder gesundheitlichen Themen, sondern geben diese separat aus. Über alle drei Themenblöcke (Gesundheitsthemen, Soziale Themen und Anderes) können insgesamt 19% (479 Selbsthilfegruppen von 2577) der in der Datenbank erfassten Selbsthilfegruppen als Angehörigenselbsthilfegruppen und 12% (310 von 2577) als gemischte Gruppen (Betroffene und Angehörige) bezeichnet werden (siehe Abbildung 2).

Abbildung 2 Zielgruppen von Selbsthilfegruppen nach Hauptbereichen (n = 2577)



Quelle: Ben Salah & Scozzari, 2017.

Besonders in den Gesundheitsthemen machen Angehörigen-selbsthilfegruppen sowie gemischte Gruppen zusammen knapp 40% der 1931 Selbsthilfegruppen aus. Zählt man alle Angehörigen-selbsthilfegruppen und gemischten Gruppen in den Gesundheitsthemen zusammen, kommt man auf 657 Selbsthilfegruppen. Zusammen mit den 634 Selbsthilfegruppen aus den sozialen Themen widmen sich insgesamt 1291 Selbsthilfegruppen nicht oder nur indirekt gesundheitlichen Themen und fokussieren vor allem auf die Bewältigung von psychosozialen Stressfaktoren, ausgelöst durch kritische Lebensereignisse (Angehörigengruppen oder Gruppen zu sozialen Themen). Schliessen wir gemischte Betroffenen- und Angehörigen-selbsthilfegruppen aus und berücksichtigen wir nur die 398 Angehörigengruppen in den Gesundheitsthemen, kommen wir immer noch auf insgesamt 1032 Selbsthilfegruppen. Damit sind rund die Hälfte der in der Datenbank von Selbsthilfe Schweiz erfassten Selbsthilfegruppen nicht primär zu den gesundheitlichen Themen zu rechnen, sondern beschäftigen sich mit sozialen Themen oder mit den sozialen Folgen einer Erkrankung aus Sicht von Angehörigen.⁴

Subjektiv zugeschriebene Nutzen und Grenzen aus Sicht von Teilnehmenden einer Angehörigen-selbsthilfegruppe und sozialen Selbsthilfegruppe

Im Folgenden steht die Frage im Zentrum wie sich die Gruppen entlang der von ihnen ausgeführten Aktivitäten unterscheiden, was einen ersten Eindruck rund um die Frage des Nutzens der Gruppen gibt. Danach werden subjektiv zugeschriebene Nutzen und Grenzen aus Sicht der Gruppenteilnehmer*innen präsentiert.

Tabelle 2 verdeutlicht, inwiefern sich ausgeübte Aktivitäten in den verschiedenen Gruppen unterscheiden. Es gibt nennenswerte Unterschiede, sowohl zwischen den Betroffenen- und Angehörigengruppen, wie auch entlang der Gruppenthemen Gesundheit, Soziales und Anderes.

Angehörigengruppen sind stärker auf die Öffentlichkeitsarbeit und Interessenvertretung ausgerichtet. Sie setzen sich also häufiger als Betroffengruppen für die Sensibilisierung und Anerkennung eines Problems ein (Mittelwert von 0.97 bei Angehörigen im Vergleich zu 0.81 bei Betroffenen). Ebenso ist die Suche nach und der Austausch von Informationen im Vergleich zu Betroffenen höher (1.69 bei Angehörigen im Vergleich zu 1.41 bei Betroffenen). Sowohl bei Betroffenen wie auch Angehörigen ist der Austausch von Gefühlen wichtig (2.69 beziehungsweise 2.68), jedoch üben Betroffene mehr Aktivitäten im Bereich Sport und Freizeit aus (1.39 im Vergleich zu 1.16 bei Angehörigen). Angehörigen geht es also stärker um Interessensvertretung

Tabelle 2 Häufigkeit der in der Gruppe ausgeübten Aktivitäten
(Vergleich der Mittelwerte $p < 0.5$)

Soziodemografische Variablen	1. Öffentlichkeitsarbeit und Interessensvertretung		2. Informationsaustausch und Lösungssuche		3. Austausch über Gefühle und das Problem		4. Sport und Freizeit	
	Mittelwert	N	Mittelwert	N	Mittelwert	N	Mittelwert	N
Mitgliedtyp								
Betroffene	0.81	239	1.41	250	2.69	253	1.39	245
Angehörige (Eltern, Eheleute)	0.79	147	1.69	152	2.68	155	1.16	149
Thema								
Gesundheit	X	X	1.64	406	2.63	408	1.28	392
Soziales	X	X	1.33	134	2.70	135	1.39	131
Andere	X	X	1.27	8	2.36	11	0.50	9

Quelle: Ben Salah & Scozzari, 2017, S. 95.^a

Die in den Spalten erwähnten vier Aktivitätstypen sind das Resultat einer Faktoranalyse. Sie wurde anhand von 18 Items zum Frageblock: «Welche Möglichkeiten bietet ihre Gruppe?» durchgeführt. Die befragten Personen konnten zwischen der Skala (1) «Nie» bis (5) «Immer» antworten. Insgesamt erklären diese Faktoren 59% der Gesamtvarianz und haben alle einen Eigenwert von über 1 Kaiser Kriterium.

^aX bedeutet, dass der Zusammenhang nicht signifikant war. Die Anzahl der berücksichtigten Fälle wird jeweils in der Spalte «N» als absolute Zahl ausgegeben.

und Lösungssuche, während Betroffene sich gerne mit Gleichgesinnten austauschen und Aktivitäten zusammen durchführen.

Ähnliche Hauptaktivitäten wie bei den Angehörigen Gruppen, zeigen sich bei den Gruppen im sozialen Bereich. Selbsthilfegruppen in sozialen Themen sind im Gegensatz zu jenen in Gesundheitsthemen stärker auf den Austausch von Gefühlen und Problemen (2.70 gegenüber 2.63) sowie Sport und Freizeit (1.39 gegenüber 1.28) fokussiert und deutlich weniger stark auf die Suche und den Austausch von Informationen (1.33 gegenüber 1.64).

Von den sechs durchgeführten Fokusgruppen mit insgesamt 46 Teilnehmenden können für diesen Artikel die Aussagen von 24 Teilnehmenden berücksichtigt werden, da sie Teilnehmende von Angehörigen Selbsthilfegruppen oder Gruppen zu sozialen Themen sind. Befragt wurden etwa Gruppenteilnehmende aus Gruppen zu Adoption, Angehörige von an Schizophrenie Erkrankten, Suizid-Hinterbliebene sowie eine Selbsthilfegruppe, die sich für sexuelle Vielfalt einsetzt. Bei der Rekrutierung der Selbsthilfegruppen wurden alle drei Landessprachen berücksichtigt.

Die Teilnehmenden berichten davon, dass sie innerhalb der Gruppe auf *Offenheit und Vertrauen* stossen und sich jeweils als Expert*innen für ihre Situation untereinander austauschen können. «Man ist nicht allein» wird sowohl von Betroffenen wie auch Angehörigen geäussert.

Der Austausch untereinander dient dazu, *die eigene Situation besser versteh- und handhabbar zu machen*. So berichtet etwa ein Teilnehmer

aus einer Gruppe von Scheidung Betroffenen, dass durch den Austausch mit Gleichbetroffenen eigene Verhaltensmuster reflektiert und normalisiert werden können:

Man merkt, dass es andere Betroffene gibt, gewisse Sachen sind bei allen gleich, man erkennt Muster, und man merkt, dass das auch normal ist, wie man reagiert. (Fokusgruppe Bern, Thema: Scheidung, 2016)

Dieser Normalisierungsprozess wird durch den «Austausch auf Augenhöhe» verstärkt. Durch die Teilnahme am Erleben von Dritten wird die eigene Erfahrung neu bewertet und nicht mehr als etwas Besonderes, sondern generell als ein zum Erleben der Situation genuine Eigenschaft betrachtet. In diesem Sinne findet eine Entzauberung der subjektiv untragbaren Situation statt. Durch diese Ernüchterung werden die eigene Rolle und das eigene Erleben einer schwierigen Situation handhabbar und als sinnvoller betrachtet. Denn, die eigene Reaktion auf die schwierige Situation ist nicht mehr etwas Ungewöhnliches, sondern normal.

Alle Teilnehmenden können von ihren Erfahrungen sprechen und verfügen somit über «Erfahrungswissen», welches im Unterschied zu Fachwissen als nachvollziehbarer und authentischer wahrgenommen wird. Fachwissen wird dabei als etwas Aussenstehendes wahrgenommen, externalisiert und dem Verstand, dem Kopf zugerechnet. Das Erfahrungswissen, als authentische Erfahrung, steht nur Betroffenen selbst zur Verfügung. Diese Diskrepanz zwischen Fach- und Erfahrungswissen deutet sich im nächsten Zitat an, bei welchem der grosse Wunsch, andere Adoptierte kennen zu lernen, geäußert wird:

Ich bin adoptiert, mit 31 wollte ich meine leiblichen Eltern kennenlernen, bin enttäuscht, und meine Halbschwester ist dazugekommen und ich habe Freundinnen, aber ich wollte adoptierte Leute kennenlernen, damit ich nicht mehr das schwarze Schaf bin. Man ist wirklich auf der gleichen Wellenlänge, man muss sich nicht erklären gegenüber Betroffenen. Wenn man das gleiche Schicksal hat, verstehen die anderen Leute. (Fokusgruppe Bern, Thema: Erwachsene Adoptierte, 2016)

Das Verstehen des Anderen erlaubt die Annahme der eigenen Situation. Man muss sich nicht erklären, sondern weiss sofort, was dem anderen durch den Kopf geht. Dieses Erfahrungswissen erzeugt bereits eine Grundlage für Vertrauen, welches in der Arbeitsbeziehung zwischen Fachperson

und Klient*in über mehrere Sitzungen aufgebaut werden muss. Es fällt einem leicht, seine eigene Geschichte mit den anderen Geschichten zu vergleichen. Das folgende Zitat stammt von einer Teilnehmerin einer Selbsthilfegruppe vom Verein Angehörige von psychisch erkrankten Personen (VASK) im Kanton Tessin:⁵

Ce désir de mettre en commun, de trouver un point de repères où chacun peut dire la sienne et écouter autres histoires, et sortir un peu plus allégé (alléviato), conscient de sa propre histoire. C'est peut-être un aide pour sentir [son histoire] avec un peu moins de poids sur les épaules et se dire ok, la situation est celle-ci: il y a moyen de se réapproprier de la vie autrement on est concentré uniquement toujours sur le proche qui n'est pas bien. C'est la possibilité de voir la vie aussi un peu plus légère, moins centrée uniquement sur les problèmes. Il faut parfois prendre les distances. (Fokusgruppe Tessin, Angehörige von psychisch erkrankten Personen, 2015)

Die eigene Geschichte erzählen zu können und gleichzeitig die Geschichten von anderen zu hören hilft, das Erlebte zu verarbeiten und sein Leben wieder ein wenig leichter handzuhaben und nicht immer nur auf die Probleme zu fokussieren. Die Erzählung der eigenen Geschichte dient dazu, sich vom Erzählten selber zu distanzieren. Durch die Erzählung wird das eigene biografisch Erlebte nicht mehr nur noch der eigenen Person zugerechnet, sondern durch die Erzählung der eigenen Erfahrungen, transzendiert diese zu einer möglichen Geschichte, eine Geschichte von vielen, die in der Selbsthilfegruppe ausgetauscht wird. Das eigene Erlebte wird durch den Blick von Dritten und durch den Vergleich mit den Geschichten von Dritten als weniger persönlich wahrgenommen und die eigene Geschichte wird normalisiert.

Als mögliche Probleme werden vor allem die *Gefahr der zu grossen Abhängigkeit von der Selbsthilfegruppe* (Teilnehmerin Trauergruppe im Kanton Jura) sowie die *Notwendigkeit, bestimmte persönliche Voraussetzungen bereits mitbringen zu können* genannt, so zum Beispiel einen gewissen Grad an Reife, wie dieses Zitat aus dem Kanton Waadt einer Hinterbliebenengruppe nach Suizid verdeutlicht:

On a aussi testé faire des groupes avec les jeunes, mais peine à en parler, sont enfants de 10 ans, parce qu'ils voient la souffrance des parents et ne veulent pas rajouter une couche, ça c'est aussi une difficulté. (Fokusgruppe Waadt, Suizidhinterbliebenengruppe, 2015)

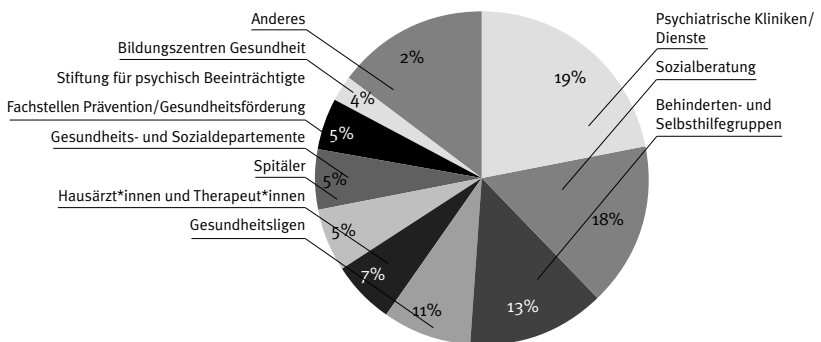
Selbsthilfegruppen sind damit weniger für Personen mit wenig «Lebenserfahrung» geeignet (vgl. Ben Salah/Scozzari 2017, S. 136). Sie sind ebenfalls weniger für akute Kriseninterventionen geeignet, sondern stärker für die Prävention von weiteren psychosozialen Folgen einer Belastungssituation. Sie erfüllen damit insbesondere den Zweck, dass sich Betroffene und Angehörige über den Austausch mit Gleichgesinnten Wissen, Kompetenzen und Verständnis aneignen können, um besser mit der belastenden Situation umgehen zu können. Hierfür braucht es jedoch eine bestimmte Erfahrung und Stabilität der Teilnehmenden.

Die Sichtweise von Fachpersonen aus dem Bereich Soziales

Die vorhergehenden Abschnitte zeigen, dass es in der Schweiz eine grosse Verbreitung von Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen sowie im Bereich von Angehörigen gibt und dass diese für die Teilnehmenden einen sehr grossen Nutzen erbringen. Dieser letzte Abschnitt geht nun der Frage nach, wie die Zusammenarbeit zwischen Organisationen des Sozialwesens und der gemeinschaftlichen Selbsthilfe aktuell aussieht.

In der schriftlichen Befragung aller 20 Selbsthilfezentren in der Schweiz wurde nach den wichtigsten Kooperationspartner*innen (aus Sicht der Selbsthilfezentren-Leiter*innen) gefragt. Es zeigte sich, dass nur ca. 18% der Kooperationspartner*innen direkt zum Bereich der Sozialen Arbeit (Sozialberatung) zurechenbar sind (siehe Abbildung 3). Wir werten dies als eine eher geringe Anzahl und verorten hier ein grosses Potential zum Ausbau der Zusammenarbeit.

Abbildung 3 Die Kooperationspartner*innen der Selbsthilfezentren



Quelle: Berger & Lanfranconi, 2017, S. 177.

Die Prinzipien der Gemeinschaftlichen Selbsthilfe wie auch die empirische Tatsache, dass Selbsthilfegruppen soziale Themen bearbeiten und auch Angehörigenselbsthilfegruppen existieren, scheint aus Sicht der interviewten Fachpersonen kaum bekannt zu sein:

Ich habe den Eindruck, dass sowohl die Gruppen als auch deren Wirksamkeit wenig bekannt sind, allerdings nicht aus fehlendem Willen, sondern aus Unwissen. Wenn man sogar die Leute fragt, die hier in diesem Gebäude arbeiten, im Sozialbereich, (...). (Fachmann, Sozialbereich, TI; zitiert aus Ben Salah/Scozzari 2017, S. 129)

Weiter wurde kritisiert, dass die Definition von der nationalen Dienst- und Koordinationsstelle «Selbsthilfe Schweiz» zu eng sei, so dass «Peer-Arbeit» aus deren Definition falle, wie auch fachlich geführte Angehörigengruppen oder Trialoge im psychiatrischen Kontext. Als mögliche Lösung wurde von den Befragten Expert*innen die Schaffung von «Selbsthilfehäusern» vorgeschlagen, welche auf lokaler Ebene und in den Quartieren die gegenseitige Unterstützung und Selbsthilfe zwischen Bürger*innen ermöglichen würden. Weiter werden kantonale Selbsthilfekommissionen gefordert, ähnlich wie es bereits Kommissionen für Jugend- und Familienfragen gibt (Ben Salah/Scozzari, 2017).

Aus der kurzen Analyse lassen sich einige Schlüsse ziehen. Erstens sind Selbsthilfegruppen in der Sozialen Arbeit noch wenig bekannt. Zweitens, selbst wenn Selbsthilfegruppen bekannt sind, wird das Fehlen von «Selbsthilfehäusern» oder «Selbsthilfekommissionen» bemängelt. Beide Aspekte weisen darauf hin, dass entweder die Selbsthilfezentren als «intermediäre Organisationen» nicht bekannt sind, oder wenn doch, dass trotzdem kaum ein Austausch zwischen der Sozialen Arbeit und den Selbsthilfezentren stattfindet.

Fazit: Angehörigenselbsthilfegruppen und Selbsthilfegruppen zu sozialen Themen – Empfehlungen für die Soziale Arbeit

Wir zeigen auf, dass sich rund die Hälfte aller Selbsthilfegruppen nicht direkt mit den Folgen einer gesundheitlichen Erkrankung beschäftigt. Soziale Selbsthilfegruppen machen knapp ein Viertel aller erfassten Selbsthilfegruppen aus. Von den gesundheitlichen Selbsthilfegruppen beschäftigen sich knapp 40% mit Themen von Angehörigen.

Zweitens belegen wir, dass die Teilnehmenden von Angehörigengruppen und Gruppen zu sozialen Themen den subjektiven Erfahrungen

der gemeinschaftlichen Selbsthilfe einen hohen Nutzen beimessen. Es findet nicht nur ein Austausch auf Augenhöhe statt, sondern die eigene biografische Geschichte wird unter dem Gesichtspunkt von anderen biografischen Geschichten verglichen und normalisiert. Zwar werden Grenzen der Selbsthilfe benannt, wie zum Beispiel die notwendige persönliche Reife, jedoch erfüllen Selbsthilfegruppen eine wichtige Funktion bei länger andauernden Belastungssituationen.

Drittens zeigen wir, dass trotz der zahlreich bestehenden Gruppen und des grossen Nutzens, Selbsthilfegruppen bei professionellen Fachleuten aus dem Sozialbereich noch zu wenig wahrgenommen werden. Das fehlende Bewusstsein auf beiden Seiten (Selbsthilfegruppen und Fachpersonen) verspricht Potential für die weitere Verbreitung und Nutzung von Selbsthilfegruppen als mögliche komplementäre Stütze für Betroffene und Angehörige bei der Bewältigung von diversen sozialen Problemen oder als Angehörige*r.

Fachpersonen der Sozialen Arbeit sind gefordert, einerseits die Zusammenarbeit mit den bestehenden Selbsthilfezentren zu suchen, aber auch potentielle Klient*innen auf die Möglichkeit einer Teilnahme an einer Selbsthilfegruppe aufmerksam zu machen. Die Autoren*innen der Studie von Lanfranconi et al. (2017) empfehlen Netzwerkk Kooperationen zwischen den intermediären Organisationen der gemeinschaftlichen Selbsthilfe sowie Fachorganisationen, also auch Organisationen aus der Sozialen Arbeit zu fördern und zu intensivieren. Als Beispiel nennen die Autor*innen die Netzwerkk Kooperation «Nationale Partnerschaft Selbsthilfe Schweiz», eine Arbeitsgruppe verschiedener nationaler und regionaler Organisationen, die sich für die Förderung der gemeinschaftlichen Selbsthilfe in der Schweiz einsetzt. Zweitens sollte das Thema und der Nutzen der gemeinschaftlichen Selbsthilfe in Aus- und Weiterbildungen der Sozialen Arbeit (verstärkt) thematisiert werden.

Fachpersonen der Sozialen Arbeit können die Selbsthilfe in unterschiedlicher Art und Weise fördern und unterstützen. Beispielsweise über die Vermittlung von Klient*innen an eines der 20 regionalen Selbsthilfezentren oder durch Hilfe bei der Gründung und Betreuung von möglichen Selbsthilfegruppen. Aufgrund der breiten thematischen Verankerung der gemeinschaftlichen Selbsthilfe und deren Flexibilität, eignen sich Selbsthilfegruppen als mögliche komplementäre und unterstützende Intervention. Betroffene Personen profitieren so durch die Erfahrungen von Gleichbetroffenen und können neben der professionellen Hilfe zusätzlich Unterstützung erfahren und ihre eigenen Erfahrungen weitergeben.

Danksagung

Herzlichen Dank an alle Mitwirkenden der Studie zur gemeinschaftlichen Selbsthilfe in der Schweiz (2017).

Literatur

- Almberg, Britt, Grafström, Margareta, Krichbaum, Kathleen, & Winblad, Bengt (2000). The interplay of institution and family caregiving: Relations between patient hassles, nursing home hassles and caregivers' burnout. In: *International journal of geriatric psychiatry*, 15(10), S. 931–939.
- Bestmann, Beate, Wüstholtz, Elisabeth, & Verheyen, Frank (2014). *Pflegen: Belastung und sozialer Zusammenhalt: Eine Befragung zur Situation von pflegenden Angehörigen*. WINEG Wissen: Vol. 04. Hamburg: Wissenschaftliches Institut der TK für Nutzen und Effizienz im Gesundheitswesen (WINEG).
- Ben Salah, Hakim, Scozzari, Elena (2017). Aktivitäten, Wirkungen und Grenzen der Selbsthilfegruppen in der Schweiz. In: Lanfranconi, Lucia M., StremLOW, Jürgen, Ben Salah, Hakim, Knüsel, René (Hrsg.) *Gemeinschaftliche Selbsthilfe in der Schweiz. Bedeutung, Entwicklung und ihr Beitrag zum Gesundheits- und Sozialwesen*. Bern: Hofgrete, S. 65–138.
- Berger, Fabian, Lanfranconi, Lucia M. (2017). Institutionelle Vernetzung und Bedeutung von Selbsthilfe Schweiz und der Selbsthilfezentren. In: Lucia M. Lanfranconi, Jürgen StremLOW, Hakim Ben Salah & René Knüsel (Hrsg.) *Gemeinschaftliche Selbsthilfe in der Schweiz. Bedeutung, Entwicklung und ihr Beitrag zum Gesundheits- und Sozialwesen*. Bern: Hogrefe, S. 139–187.
- Berger, Fabian, StremLOW, Jürgen, Lanfranconi, Lucia M., Ben Salah, Hakim (2017). Verbreitung und Förderung der gemeinschaftlichen Selbsthilfe in der Schweiz: die Sprachregionen im Fokus. In: Deutsche Arbeitsgemeinschaft Selbsthilfegruppen (Hrsg.) *Selbsthilfegruppenjahrbuch 2017*. Giesen: Deutsche Arbeitsgemeinschaft Selbsthilfegruppen, S. 105–115.
- Bischofberger, Iren (2014). Ewige Sorge: Angehörige zwischen Normalität, Lebenslust und Dauerkrise. In: Peter Lude, Fritz Vischer, & Mechthild Willi Studer (Hrsg.), *Warum das Leben weitergeht – auch im Alter und mit Behinderung. Mit Einschränkungen Lebendigkeit und Lebensfreude bewahren*. Basel: Johannes Petri, S. 140–147.
- Bischofberger, Iren, & Fischer-Doetzki, Elsbeth (2016, September). «Bitte kein Mitleid» Angehörige in Pflege und Betreuung – Was ist entlastend, was belastend? Lenzburg.
- Bundesamt für Gesundheit. (2017). *Förderprogramm «Entlastungsangebote für pflegende Angehörige 2017–2020» – Hintergrundinformationen zum Begriff «pflegende Angehörige»*. Bern.
- Borgetto, Bernhard (2004). *Selbsthilfe und Gesundheit – Analysen, Forschungsergebnisse und Perspektiven in der Schweiz und in Deutschland*. Bern: Verlag Hans Huber.
- Briony Briony, Wright, John, Bacon, Alison (2017). What helps in self-help? A qualitative exploration of interactions within a borderline personality disorder self-help group. In: *Journal of Mental Health*, 28 (6), S. 640–646.
- Brody, Carinne, de Hoop, Thomas, Vojtkova, Martina, Warnock, Ruby, Dunbar, Megan, Murthy, Padmini & Dworkin, Shari L. (2016). Can self-help group programs improve women's empowerment? A systematic review. *Journal of Development Effectiveness*, 8, S. 15–40.
- Eurofamcare Research Consortium (Hrsg.). (2004). *Unterstützung und Entlastung für Angehörige älterer Menschen. Eine europäische Vergleichsstudie: Postalische Zweit-Befragung*. Hamburg. Retrieved

- from https://www.uke.de/extern/eurofamcare/documents/deliverables/cat_fu_de.pdf
- Evers, Adalbert & Olk, Thomas (Hrsg.). (1996). *Wohlfahrtspluralismus. Vom Wohlfahrtsstaat zur Wohlfahrtsgesellschaft*. Opladen : Westdeutscher Verlag.
- Gognalons-Nicolet, Maryvonne, Bardet Blochet, Anne, Zbinden, Eric, Heeb, Jean-Luc. (2006). *Groupes d'entraide et santé. Cahiers de l'Observatoire suisse de la santé*. Chêne-Bourg, Médecine et Hygiène. Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.
- Kofahl, Christopher, Goebel, Gerhard, Werner, Silke (2016). Kommen Tinnitus-Betroffene in Selbsthilfegruppen besser mit ihren Ohrgeräuschen zurecht als andere Betroffene? In: Deutsche Arbeitsgemeinschaft Selbsthilfegruppen e. V. (Hg.) *Selbsthilfegruppenjahrbuch 2016*. Giessen: Focus Verlag, S. 125–135.
- Kofahl, C., Werner, S., Nickel, S. (2018). *Bedeutung und Wirkungen der Selbsthilfe bei Tinnitus*. Tinnitus-Forum (2): 28–31.
- Mühlebach, Christine, Scozzari, Elena, StremLOW, Jürgen, Lanfranconi, Lucia M. (2017). Verbreitung und Entwicklung der Selbsthilfegruppen in der Schweiz. In: Lanfranconi, Lucia M., StremLOW, Jürgen Ben Salah, Hakim, Knüsel, René (Hrsg.) *Gemeinschaftliche Selbsthilfe in der Schweiz. Bedeutung, Entwicklung und ihr Beitrag zum Gesundheits- und Sozialwesen*. Bern: Hogrefe, S. 31–64.
- Lamura, Giovanni, Mnich, Eva, Wojszel, Zyta Beata, Nolan, Mike, Krevers, Barbro, Mestheneos, Elizabeth., & Döhner, Hanneli (2006). Erfahrungen von pflegenden Angehörigen älterer Menschen in Europa bei der Inanspruchnahme von Unterstützungsleistungen: Ausgewählte Ergebnisse des Projektes EUROFAM-CARE. *Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie*, 39(6), 429–442. doi:10.1007/s00391-006-0416-0.
- Lanfranconi, Lucia M., Berger, Fabian & StremLOW, Jürgen (2019; First Online 19. November 2018). Selbsthilfeunterstützung, Selbsthilfegruppen und Selbsthilfefreundlichkeit in der Schweiz – zwischen subsidiären Strukturen und nationalem Entwicklungsbedarf. In: *Bundesgesundheitsblatt – Gesundheitsforschung- Gesundheitsschutz*, 62 (1), S. 64–72. <https://doi.org/10.1007/s00103-018-2847-3>.
- Lanfranconi, Lucia M., StremLOW, Jürgen, Ben Salah, Hakim, Knüsel, René (Hrsg.) (2017). *Gemeinschaftliche Selbsthilfe in der Schweiz. Bedeutung, Entwicklung und ihr Beitrag zum Gesundheits- und Sozialwesen*. Bern: Hogrefe.
- Thiel, Wolfgang (2007). Bürgerschaftliches Engagement, Selbsthilfe und Welfare Mix. In: Deutsche Arbeitsgemeinschaft Selbsthilfegruppen (Hrsg.): *Selbsthilfegruppenjahrbuch 2007*. Giessen: Eigenverlag, S. 143–151.
- StremLOW, Jürgen (2006). *Gesundheitsbezogene Selbsthilfegruppen in der deutschen Schweiz. Arbeitsdokument 19*. Neuchâtel: Schweizerisches Gesundheitsobservatorium.
- StremLOW, Jürgen, Gysel, Silvia, Mey, Eva & Voll, Peter (2004). *«Es gibt Leute, die das Gleiche haben...» Selbsthilfe und Selbsthilfeförderung in der deutschen Schweiz*. Forschungsbericht der Hochschule Luzern – Soziale Arbeit. Basel: Stiftung KOSCH.
- Weinstein, Aviv, Zlatkes, Michal, Gingis Adi, Lejoyeux Michel (2015) The effects of a 12-step self-help group for compulsive eating on measures of food addiction, anxiety, depression, and self-efficacy. *J Groups AddictRecover* 10(2): 190–200.

Anmerkungen

- 1 Aus dem Berufskodex Soziale Arbeit Schweiz – 5. Ziele und Verpflichtung der Sozialen Arbeit; Absatz 2: «Soziale Arbeit zielt auf das gegenseitig unterstützende Einwirken der Menschen auf die anderen Menschen ihrer sozialen Umfelder und damit auf soziale Integration» (S. 6), vgl. http://www.avenirsocial.ch/cm_data/Do_Berufskodex_Web_D_gesch.pdf.
- 2 Bei der Unterscheidung zwischen gesundheitlichen und sozialen Themen übernehmen wir das Kategorisierungssystem von Lanfranconi et al. (2017): «Grundlage für die Kategorisierung sind die selbst deklarierten Anlassprobleme von Selbsthilfegruppen. Diese lassen sich in drei Hauptbereiche unterteilen: Krankheits- bzw. gesundheitsbezogene Themen, soziale Themen sowie Themen, die sich keinem der beiden Bereiche zustellen lassen («Anderes»).» (S. 34 ff.) Dabei stützen sich Lanfranconi et al. 2017 auf bisherige Studien zum Thema Selbsthilfe sowie auf die ICD-10 Codierungen der Weltgesundheitsorganisation (WHO) bezüglich der Einordnung von gesundheitlichen Themen, während dessen die sozialen Themen induktiv kategorisiert wurden.
- 3 Die Regressionsgerade vermag ca. einen Drittel der Unterschiede zwischen den Selbsthilfezentren zu erklären ($R^2 \text{ Linear} = 0.318$).
- 4 Nicht berücksichtigt wurden die Selbsthilfegruppen in der Kategorie «Anderes», da sie mit 44 Nennungen im Datensatz eine verschwindend kleine Gruppe darstellen.
- 5 Die Zitate wurden einfachheitshalber auf Französisch übersetzt und ausgewertet.

Karine Darbellay

Interventions de travailleuses et travailleurs sociaux médiateurs dans le champ familial : pour quelles tensions et opportunités ?

Résumé

Appréhendée selon une approche métier, la médiation se distingue du travail social par son indépendance institutionnelle ; mais si elle est considérée comme une attitude de tout-e intervenant-e social-e, elle prend sens dans toute pratique des métiers du social. Dans notre étude, nous avons choisi d'interviewer des professionnel-le-s qui endossaient cette « double casquette » exerçant dans le champ particulier de la famille afin d'interroger les frontières professionnelles entre médiation et travail social. Nous avons mis en exergue comment les professionnel-le-s passent d'un cadre de référence à l'autre lors de situations en médiation perçues comme bloquées. Ce passage nous a permis de discuter de la pertinence de la distinction de ces deux professions dans le domaine familial.

Mots-clés : médiation familiale, travail social, frontières professionnelles

Summary

Apprehended according to a professional approach, mediation differs from social work in its institutional independence; but if it is considered as an attitude of any social worker, it makes sense in any practice of the social professions. In our study, we chose to interview professionals who wore this “double hat” in the particular field of the family in order to question professional boundaries between mediation and social work. We highlighted how professionals move from one frame of reference to the other when mediation situations are perceived as blocked. This passage allowed us to discuss the relevance of the distinction between these two professions in the family field.

Keywords: family mediation, social work, professional boundaries

La question des liens entre travail social et médiation n'est pas nouvelle. Déjà dans les années 1990 en France, mais aussi au Québec, cette thématique est apparue lors de l'apparition de nouveaux acteurs dans l'espace public, les médiatrices et médiateurs sociaux. Cette question a été moins soulevée dans le domaine familial qui reste pourtant un champ d'activité où les travailleuses et travailleurs sociaux et les acteurs de la médiation familiale agissent auprès des mêmes personnes, bénéficiaires ou médié·e·s, en d'autres termes les parents.

Dans notre propos, nous présenterons tout d'abord le processus d'institutionnalisation de la médiation en Suisse, puis nous aborderons deux approches qui discutent ces liens entre les deux professions. La première, l'approche métier, considère ces deux professions comme distinctes et la seconde intègre la médiation comme compétence, attitude de tout·e intervenant·e social·e. Puis, nous exposerons une étude qui présente cet enjeu dans le cas particulier du champ familial.

L'institutionnalisation de la médiation en Suisse

Comme en France, « [...] les activités de médiation, (...), ont mis un certain temps à se spécifier en rôles et fonctions assumés par des professionnels ayant vocation à détenir un statut social et à revendiquer une identité collective » (Tapia 2010, p. 15). Les débuts de l'institutionnalisation de la médiation en Suisse datent des années 1990. Notons par exemple la création de l'Association suisse de médiation en 1992 et l'Association de formation « Groupement pro Médiation » en 1996. D'un point de vue juridique, elle a été introduite dans la loi en 2003 (art. 17 *PPMin'*) permettant aux tribunaux pénaux des mineur·e·s de suspendre une procédure au profit d'une médiation et dans le Code civil en janvier 2011 (art. 213–218 *CC*) régissant l'organisation d'un processus de médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire. Actuellement, la reconnaissance au niveau suisse des médiatrices et médiateurs s'effectue via la Fédération Suisse des Associations de Médiation (*FSM*) proposant un cadre déontologique spécifique au niveau fédéral². Quant à la médiation familiale en Suisse, elle s'est développée dans les années 1980 dans la partie francophone du pays (Imhoos 2017). Le titre de médiatrice ou médiateur familial est reconnu, une association regroupe ses membres (*ASMF*) et une formation spécifique est proposée. Au niveau légal, il existe quatre modalités d'accès à la médiation familiale: l'option médiation en lieu en place de la conciliation judiciaire (lorsqu'elle est obligatoire), l'incitation du juge à la médiation, sur requête commune des intéressés ou sur exhortation du juge³. Ce dernier élément provient d'un arrêt

du Tribunal fédéral suisse de 2009 qui confirme qu'une médiation peut être ordonnée même contre la volonté d'un des parents car pour celui-ci: «Par le biais de la médiation imposée, les parents obtiennent la possibilité de reconnaître que l'humain est un être relationnel et que la reprise du dialogue sert essentiellement les intérêts des enfants» (Imhoos 2017, p. 17). Remarquons que majoritairement, les personnes qui recourent à la médiation familiale le font pour les cas de divorce ou de séparation avec enfants. Le but étant de préparer une requête commune qui sera ratifiée par le juge.

Une approche métier⁴

Par le biais de cette approche, nous allons dessiner les contours de la médiation en tant que métier et identifier les éléments communs et ceux qui diffèrent du travail social. Cette approche métier tend à présenter la médiation et le travail social comme deux entités distinctes.

La médiation comme entité professionnelle est incluse dans l'ensemble des métiers du social. Pour Tapia (2010), la médiation est «une sous-culture de notre société en ce qu'elle amalgame des valeurs, des codes et de repères, des savoirs et savoir-faire, des attitudes collectives dessinant une identité professionnelle, [...] qui la rapprochent ou l'assimilent au secteur des professions facilitatrices ou régulatrices de la vie sociale [...]» (2010, p. 18). Cette inclusion de la médiation dans les métiers du social est rendue possible notamment par ce qu'Astier (2005) nomme la «généralisation de la fonction sociale» qui consiste à ouvrir ce champ à de nouveaux acteurs dont les médiatrices et médiateurs font partie. Un autre indice de cette généralisation de la fonction sociale est le flou terminologique qui en découle. En effet, pour Ion, le mot d'intervenant-e social-e est «suffisamment vague pour permettre de couvrir toute la palette des postes du secteur social – [...] s'essayant à conquérir une qualification à travers le surgissement d'appellations étranges («grands frères», «femmes-relais», médiateurs de tout poil)» (Ion 2009, p. 138). Appartenant tous deux à ce large champ des métiers de l'intervention sociale, quelles sont les éléments qui distinguent la médiation du travail social?

La principale distinction opérée dans la littérature professionnelle (au sens de Vandeninden 2016) repose sur les qualités du tiers. Alors que les médiatrices et médiateurs sont considérés comme une «instance de médiation», comme tiers impartial exerçant en-dehors de toute relation de pouvoir, les travailleuses et travailleurs sociaux effectuent des «activités de médiation». En effet, pour Bonafé-Schmitt, elles et ils exercent la médiation dans le cadre d'une activité professionnelle dont «leur statut, leur mode de

fonctionnement, ne leur permettent pas d'être impartiaux, indépendants» (Bonafé-Schmitt 1998, p. 49–51). Cette distinction repose sur une définition s'articulant autour d'un schéma tripartite où le tiers «impartial, indépendant, neutre, sans pouvoir décisionnel ou consultatif, avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiateurs» (Guillaume-Hofnung 2012, p. 72) favorise un processus de communication éthique. Pour Guillaume-Hofnung (2012), les conditions décrites ci-dessus ne peuvent être remplies dans le cas de l'intervention sociale effectuée par les travailleuses et travailleurs sociaux avec leurs bénéficiaires. En effet, ces dernières et derniers sont liés par un contrat conclu avec un mandant (un pouvoir hiérarchique au sens de Guillaume-Hofnung) qui interfère dans la relation entre la travailleuse ou le travailleur social et ses bénéficiaires et empêche que les qualités dévolues au dispositif soient respectées. En d'autres termes, la travailleuses ou le travailleur social ne remplit pas les conditions pour être considéré comme un tiers externe, comme pourrait le faire une «instance de médiation», au sens de Bonafé-Schmitt (1998). Dans cette perspective, médiation et travail social restent deux métiers distincts et sont appréhendés à partir d'un schéma tripartite et où la frontière est construite sur le type de relation de pouvoir qu'entretient le tiers vis-à-vis d'une instance institutionnelle.

En nous appuyant sur Vandeninden (2016), nous pouvons catégoriser cette approche de la définition de la médiation dans le sens d'un usage ordinaire, dans une perspective procédurale car il est question ici d'expliquer la façon dont les processus de médiation fonctionnent par le biais d'un «tiers». Les limites de cette approche consistent d'une part à réduire la pratique de la médiation à un métier (ce que nous discuterons ci-après) et, d'autre part, exclut les professionnel-le-s de la médiation dite institutionnelle dont font partie par exemple les médiatrices et médiateurs sociaux (Andreoli/Darbellay 2019).

L'attitude médiatrice au sein des métiers du social

Une autre approche permettant de saisir les liens entre médiation et travail social consiste à sortir de la logique métier et à adopter une perspective macro de la médiation et à l'appréhender comme transversale à toute pratique du social, de passer du métier à l'attitude médiatrice.

Pour Jean Caune, «spécialiser la médiation ou la faire porter par des segments particuliers de l'activité, c'est précisément oublier qu'elle doit irriguer l'ensemble des conduites et pratiques professionnelles. Je crois que l'attitude de médiateur, tout comme celle de communicateur, devrait être une compétence de tout acteur social» (Thonon 2004, p. 14, cité dans

Vandeninden 2016, p. 31). Nous retrouvons dans cette approche la perspective critique décrite par Vandeninden (2016) caractérisée par une « position de surplomb [...] [qui] est défendue à partir d'une vision «macro» de la médiation [...] elle met en jeu la question des normes, de l'institution, du social» (2016, p. 31). Pour définir cette attitude médiatrice au sein du travail social, nous nous référons à l'approche de Chouinard et al. (2009) et Chouinard (2016). Selon nous, ces auteur-e-s rompent avec le processus tripartite décrit plus haut pour s'inscrire dans une perspective critique qui appréhende la médiation «comme dispositif productif de représentations susceptibles d'être partagées et du même coup engageant des normes» (Vandeninden 2016, p. 31). Ces auteur-e-s situent la médiation au centre du processus d'intervention sociale: «plutôt que d'être comprise comme l'une des pratiques du travail social, elle possède le statut de fondement pour toute pratique à la frontière de l'espace privé et de l'espace social et ayant une finalité sociale de transformation» (Chouinard et al. 2009, p. 33). Cette transformation s'opère par le biais de plusieurs actions médiatrices initiées par le travailleur ou la travailleuse sociale, co-construites avec le ou la bénéficiaire via un projet afin d'objectiver et transformer ce rapport à la norme sociale.

Le cas particulier de la médiation familiale dans le champ du travail social

Cette imbrication des pratiques se pose de manière particulièrement accrue dans le champ familial étant donné la proximité du type d'intervention. En effet, dans le cadre d'une étude sur la perception des travailleuses et travailleurs sociaux sur l'intégration de la médiation familiale dans des structures d'intervention sociale dans le domaine de la protection de l'enfance, Ben Mrad (2012) interroge les éléments amenant à la complémentarité de ces deux groupes d'acteurs: «Le travail d'articulation des mesures de médiation et de l'AEMO/AED [intervention sociale] nécessite d'être examiné étant donné les questions, de références conceptuelles et juridiques, des frontières et de compatibilités qui existent entre ces deux modes d'intervention» (2012, p. 68).

Il relève que les référentiels de ces deux groupes de professionnel-le-s restent proches car ils mettent au centre la responsabilisation des parents et la préservation des liens parentaux dans l'intérêt de l'enfant. Par contre, l'orientation de l'intervention diffère fondamentalement. Alors que la médiation familiale se concentre sur la conflictualité liée à la parentalité, les intervenant-e-s sociaux se donnent comme priorité de prévenir les dangers sur la santé et la sécurité des enfants. D'autres éléments marquent

la distinction entre ces groupes professionnels. L'implication du tiers professionnel est clairement liée à une institution sociale voire à une procédure juridique pour les travailleuses et travailleurs sociaux. Ces derniers reconnaissent être peu outillés pour traiter des conflits parentaux et estiment atteindre les limites de leurs compétences dans ce domaine. Ainsi, dans cette étude, ils et elles perçoivent de manière positive l'externalisation de la prise en charge des conflits parentaux par la médiation familiale qui est considérée comme un outil complémentaire à leur propre intervention centrée sur la protection de l'enfant.

Selon une approche micro de la médiation, le travail social et la médiation restent deux métiers distincts dont la frontière est construite principalement par des qualités spécifiques du tiers médiateur. La médiation est également un métier proche ou intégrée dans les professions du social. Quant à l'approche macro, elle appréhende la médiation comme une compétence de tout acteur social ou encore au fondement de l'intervention sociale; la travailleuse ou le travailleur social étant un médiateur par essence. Ce hiatus entre ces deux approches est constaté par Vandenberg (2016) dans son étude. Elle remarque que la première approche est généralement relevée dans les discours des praticien-ne-s tandis que la seconde, relève plutôt des discours provenant des chercheur-e-s. Nous retrouvons également cette distinction claire des métiers dans l'étude de Ben Mrad (2012) où les deux pratiques sont considérées comme complémentaires.

Partant de ce constat, nous nous sommes demandés quels étaient les discours de professionnel-le-s qui endossaient la double casquette de médiation et travail social. Comment construisent-ils ou elles un discours sur l'imbrication de ces deux pratiques? Dans quel sens s'opèrent cette imbrication entre médiation et travail social et à quel moment du processus constate-t-on une imbrication des pratiques? En suivant Vandenberg, nous adoptons une perspective pragmatique, en d'autres termes nous nous intéressons « au sens que les professionnels donnent eux-mêmes à leurs actions [...], le travail du scientifique [étant] de les restituer dans leur pluralité » (2016, p. 32).

Méthodologie

Nous nous situons dans le cadre d'une recherche exploratoire basée sur un nombre restreint d'entretiens non représentatif du champ multiple de la médiation et du travail social. Nous avons interrogé des médiatrices et médiateurs dits « praticiens » (Tapia 2010) car issus de diverses disciplines, en l'occurrence, tou-te-s issu-e-s du champ de l'intervention sociale.

Ce choix se justifie car nous voulons observer comment les frontières se construisent, s'estompent ou sont transcendées dans le discours de ces praticien-ne-s. Le type de médiation exercé par les personnes interviewées fait partie de ce que Vandeninden qualifie de « nouveaux métiers » en se référant à De Briant et Palau (2005), de médiatrices et médiateurs « qui travaillent à la résolution (et/ou prévention) de différends dans les champs juridiques, familiaux, scolaires, etc. » (2016, p. 20).

Le profil des personnes constituant l'échantillon est marqué par une certaine homogénéité. Elles ont obtenu un diplôme de médiateur dans le même lieu de formation, elles sont reconnues par l'association faîtière suisse des médiateurs (FSM), elles sont membres de la même association locale de médiation et exercent toutes la médiation familiale de manière indépendante dans leur cabinet. Leur expérience de la pratique de la médiation à partir de la reconnaissance FSM (à l'obtention du diplôme certifiant) s'étend de 14 ans pour la plus longue expérience à 4 ans pour la plus courte. Ces professionnel-le-s ont des diplômes divers dans le champ du social allant d'un niveau master à une formation continue en passant par un diplôme d'une haute école mais ont tous exercé et/ou occupent encore des postes comme intervenant-e social-e. Deux d'entre eux sont inscrit-es dans le champ de la protection de l'enfant, un dans le domaine des violences conjugales et familiales et la dernière dans le domaine du handicap. Pour trouver ces personnes, nous avons contacté l'association locale de médiation qui nous a donné les coordonnées des médiatrices et des

Tableau 1 **Tableau de synthèse de l'échantillonnage**

Prénoms d'emprunt	Âge	Formation en lien avec TS et médiation	Médiatrice / Médiateur FSM depuis...	Intervenant-e social-e dans le domaine de ...
Jacqueline	43 ans	DAS en médiation Diplôme HES en travail social Brevet d'accompagnement en coaching	8 ans	Du handicap
Léa	39 ans	CAS en médiation Master en sciences sociales DEA en protection de l'enfant	4 ans	Protection de l'enfance
Nora	52 ans	CAS en médiation Formation au nouveau droit de l'enfant et de l'adulte Formation continue en médiation pénale pour mineurs	7 ans	Protection de l'enfance
Jean	62 ans	DUMG en médiation (IUKB) Certificat européen en médiation familiale internationale (IUKB) Diplôme HES en travail social	14 ans	Violences conjugales et familiales

médiateurs qui ont également un profil d'intervenant social. Trois femmes et un homme ayant une expérience de plusieurs années en médiation familiale indépendante ont répondu favorablement à notre demande. Leur âge oscille entre 40 et 60 ans et ils résident dans la même région.

Cette homogénéité de l'échantillon en termes de profils est justifiée par le nombre restreint de personnes interviewées, limitant ainsi les effets liés au type de formations suivies et aux divers cadres réglementaires qui diffèrent d'une région à l'autre. Relevons encore qu'une seule intervenante sociale travaille en-dehors du domaine de la famille et de la protection de l'enfant.

Lors de la prise de contact par téléphone, nous leur avons demandé de réfléchir à des situations pratiques qu'il ou elles ont vécues. Le but de l'étude a été explicité comme suit: «la description des situations amenées doit permettre de mettre en lien les deux postures professionnelles afin de comprendre comment les activités de médiation se définissent en lien avec les activités d'intervention sociale». Les entretiens semi-directifs ont duré une heure, ils ont été enregistrés et entièrement retranscrits. Nous avons effectué une analyse de contenu thématique (Bardin 2013) en distinguant les éléments qui sont communs à leurs deux pratiques et ceux qui les distinguent. Ensuite, nous avons contextualisé les situations dans lesquelles les professionnel-le-s voyaient une imbrication des pratiques pour comprendre ce qui déclenchait ce brouillage des frontières professionnelles.

Résultats

Notre propos présente tout d'abord les différences clairement établies par les interviewé-e-s dans leurs deux pratiques professionnelles. Ensuite, nous abordons les ressemblances perçues. Enfin, nous terminons par les situations dans lesquelles les frontières entre ces deux pratiques sont discutées parce que certaines limites sont consciemment franchies.

Une frontière basée sur le poids du cadre institutionnel

Nous retrouvons les distinctions faites par Ben Mrad (2012) concernant l'implication du tiers dans les deux pratiques. En tant que travailleuse sociale, Jacqueline relève d'une part que son intervention se déroule parfois dans un cadre d'aide contrainte où les usagers ou usagères ne sont pas partie prenante de la mesure et restent dans l'obligation explicite ou implicite d'accepter l'intervention proposée: «*les bénéficiaires, très souvent, n'ont pas le choix, ils s'inscrivent dans un cadre*». D'autre part, elle fait remarquer que ses interventions sont orientées par des cadres conceptuels sélection-

nés par l'institution ce qui réduit le champ des possibles: «*j'ai une posture en lien avec mon cahier des charges [...] on va être plutôt incitatif sur certaines choses, par exemple dans le développement de l'enfant*». Ce poids institutionnel sur le mode d'intervention est d'autant plus fort lorsqu'il est énoncé en termes de rapports de pouvoir: «*J'ai avoir à exiger [...] j'ai une position d'autorité.*»

Ainsi comme l'a montré Ben Mrad (2012), la relation qui se construit entre la travailleuse ou le travailleur social et son ou sa bénéficiaire diffère fondamentalement de celle élaborée avec le médiateur ou la médiatrice dans le sens que:

Eh bien moi, en tant que personne, si j'étais là, je serai moins en confiance. Donc quand tu es moins en confiance tu ne vas pas te livrer ou pas dire certaines choses parce que si ça va être repris, ça ne va pas le faire. Tandis qu'en médiation tu sais qu'il y a quand même cette confidentialité, bon dans les limites de ce que la loi permet, donc c'est autre chose quand même. (Léa)

Des valeurs communes autour de l'intérêt de l'enfant

Comme le mentionne Ben Mrad (2012), ces deux groupes professionnels partagent des référentiels proches du point de vue éthique, mais également au niveau des objectifs et de la démarche entreprise: responsabilisation des parents, préservation des liens parentaux, cela dans l'intérêt des enfants. Ainsi, dans notre étude, quelle que soit la pratique considérée, les personnes interviewées s'accordent pour reconnaître qu'elles respectent l'impartialité vis-à-vis des personnes avec lesquelles elles travaillent avec la spécificité, dans les situations de médiation familiale, de garder l'intérêt de l'enfant en ligne de mire.

Je me dois d'être impartial et neutre [en médiation] [...] mais il y a des personnes qui ne sont pas là et qui sont concernées et ce sont les enfants, par rapport à ça je ne peux pas garder ma neutralité [...]. (Jean)

Imbrication des pratiques

Le fait que les personnes interviewées agissent dans les deux groupes professionnels nous permet de mettre en évidence l'insertion, voire l'imbrication des modes d'intervention. Comment expliquent-ils ou elles et justifient-ils ou elles ce basculement? Une interviewée montre bien ce point d'ancrage de l'impasse communicationnelle dans le cadre de son intervention avec des parents dans le contexte de la protection de l'enfance:

«Nous sommes un réceptacle sur ce qu'ils vivent en posant des questions [...] pour aider les gens à s'exprimer le plus possible [...] on va chercher à être un petit bout empathique.» (Nora)

Puis à un moment donné, le cadre du dispositif se modifie :

On les met face à la problématique. On leur dit que c'est inadmissible et qu'on ne peut pas accepter ça. Il y a un moment donné où ça bascule dans la directive assez forte [...] «Là vous détruisez la vie de votre enfant, vous vous rendez compte !» (Nora)

Dans une situation d'impasse semblable en médiation, l'interviewée parle de «*sortir de sa posture*» de médiatrice: «je ne sais pas, il y a certaines personnes, il leur faut *maintenant il faut y aller sinon ça va mal se passer* et ça marche» (Léa). Elle présente cette sortie de posture comme une «*parenthèse*» dans la médiation et elle l'annonce comme telle :

C'est arrivé que je dise: «là je fais une parenthèse, j'ai travaillé 10 ans [dans l'institution de protection de l'enfance] à titre informatif. Ça peut vous être utile. Si vous ne vous entendez pas, voilà comment ça va se passer». (Léa)

Une autre le fait encore de manière plus explicite, elle leur dit :

Je m'excuse de sortir de ma neutralité. Là, il me semblerait que ça pourrait vous faire du bien, en fonction de l'expérience que j'ai, je peux voir avec le recul de ce qui se passe, l'autorité de protection, il me semble que vous êtes tous les deux trop exigeants comme vous agissez. Là vous n'arriverez pas à vous entendre et puis peut-être que c'est dommage pour vos enfants. (Nora)

Ou encore :

Et puis là j'ai demandé à Monsieur: «Mais votre enfant qu'est-ce que vous imaginez dans quelle position vous le mettez quand vous faites ça?» En général, je n'ai pas besoin de donner la réponse. Alors sortir de la neutralité oui de toute façon c'est clair. (Jean)

Une des raisons évoquées pour transgresser le cadre du dispositif est notamment celui du souhait, de la part de certains médiateurs ou médiatrices, d'arriver à un accord :

Dans l'objectif d'aboutir à un accord, c'est dommage de ne pas faire ces parenthèses qui sont à mon sens très importantes pour des fois déclencher certaines réactions chez la personne. (Nora)

La médiation ici est perçue comme un moyen d'accompagner les personnes

Parce que si les personnes viennent ici, c'est qu'elles ont besoin un peu d'être guidées. Oui, un peu coachées. Autrement, elles ne seraient pas là. Elles auraient pu le faire toutes seules. (Nora)

Il reste tout de même un certain malaise face à ce changement de posture ou de l'incertitude quant aux effets escomptés : *«C'est délicat [...] Tu vas peut-être regretter [...] peut-être que ce n'était pas si mal de l'avoir fait... tu ne sais pas... C'est vrai que tu ne sais jamais»*, nous confie Léa ; *«ça m'emprunte beaucoup, tu navigues toujours en médiation, j'ai l'impression que c'est toujours un peu comme si tu marches sur des œufs [...]»*, estime Nora.

Autant les interviewé.e.s reconnaissent utiliser des outils de la médiation dans l'intervention sociale auprès des familles, autant il et elles estiment que d'inverser le processus pour instaurer un cadre de médiation en travail social semble illusoire. En effet, Jean estime *«qu'il ne peut pas revenir en arrière»* dans le sens qu'il n'est pas possible pour lui de passer d'un cadre où l'intervenant.e est porteur de normes, qui peuvent être perçues comme coercitives, à un cadre dénué de ces prérogatives. Quant à Jacqueline, elle estime que le fait de passer d'une pratique à l'autre, quelle que soit la pratique considérée, peut engendrer une confusion des rôles qui ne serait pas forcément positive : *«je ne peux pas me départir de cette étiquette là pour entrer dans une autre étiquette pour juste après revenir à cette étiquette-là, quand bien même moi, je serai très claire avec moi-même [...]»*.

Dans cette partie, nous avons restitué la pluralité des discours et le sens que donnent ces professionnel-le-s à leurs pratiques (Vandeninden, 2016) lorsque les enjeux entre médiation et travail social s'imbriquent. Nous allons maintenant reprendre ces éléments pour les discuter.

Discussion

Nous aborderons tout d'abord les conditions dans lesquelles ces imbrications de pratiques professionnelles peuvent survenir, puis nous précisons où se situe ce moment de basculement dans le processus de médiation à l'aide des phases de Fiutak (2009) pour terminer sur les frontières entre les deux professions.

Rappelons que nous nous situons dans le cadre d'une recherche exploratoire et que notre échantillon se restreint à quatre personnes aux profils relativement semblables. Compte tenu de cet état de fait, nous n'avons pas constaté de différences entre les sexes ou les années d'expérience en médiation. Par contre, nous remarquons que la personne qui travaille dans le monde du handicap n'a pas évoqué de situations où elle adopterait une attitude de travailleuse sociale au sein des médiations familiales qu'elle pratique dans son cabinet. Une explication peut être avancée en prenant en considération la différence des champs dans lesquels elle exerce et poser comme hypothèse que cette imbrication ne peut avoir lieu que si les champs d'intervention sont les mêmes. Nous pouvons appuyer cette hypothèse en nous référant à Ben Mrad (2012). En effet, c'est bien parce que la médiation et le travail social dans le champ familial partagent des références communes que la question de l'articulation des deux pratiques « nécessite d'être examinée ». De plus, il serait pertinent de comprendre si cette question est propre au champ familial ou si elle se trouve de manière prégnante dans d'autres champs communs aux deux pratiques comme dans la médiation sociale et le travail social hors murs (Andreoli/Darbellay 2019). Cette hypothèse demande à être approfondie.

Pour identifier ce moment de basculement où intervient un changement dans le processus de médiation, nous nous référons à Fiutak (2009). Nous situons ce moment au cœur du point de catharsis amorcé et clôturé par deux moments de transition que nous allons décrire ci-après. Dans les situations évoquées par les médiatrices ou médiateur, nous remarquons que ce point de basculement intervient lors de la phase d'émergence des intérêts réciproques des parents en vue d'un accord de médiation « *vous êtes tous les deux trop exigeants comme vous agissez* ». Puis nous assistons à une rupture, que Fiutak nomme « point de transition » où il ou elles changent leur attitude : arguant mettre les médié-e-s face à la problématique, celle de l'intérêt de l'enfant « *c'est dommage pour vos enfants!* ». Pour Fiutak, c'est le moment de basculement de la médiation où la médiatrice ou le médiateur peut intervenir plus ouvertement en proposant aux parents d'entrer dans la phase de construction des options (2009, p. 41). « C'est un espace-temps positif porteur d'une énergie transformatrice du processus relationnel » (2009, p. 36) (point de catharsis). Afin de pouvoir concentrer leur énergie sur l'avenir commun, « le médiateur incite les parties à prendre conscience qu'elles sont peut-être en train de perdre des opportunités » (2009, p. 42) : « *Si vous ne vous entendez pas, voilà comment ça va se passer* ». Ainsi, ce moment de basculement se situe dans une phase où l'expression des émotions est particulière-

ment prégnante et où l'opportunité d'arriver vers une solution se joue. En reprenant les activités médiatrices des travailleuses et travailleurs sociaux selon Chouinard (2009; 2016), nous nous situons dans ce passage de transformation de la norme. D'un conflit centré sur les parents comme enjeu de la médiation, les agent-e-s de médiation sont invité-e-s à opérer un changement de priorité de leurs propres intérêts vers celui de leurs enfants. Fiutak (2009) avance que dans cette phase, il ou elle peut intervenir « plus ouvertement » pour permettre le passage à la phase suivante qui consiste à construire des solutions possibles. Ainsi il n'est pas étonnant que l'attitude interventionniste du médiateur ou de la médiatrice émerge à ce moment-là.

Ce qui pose problème aux interviewé-e-s, c'est bien le fait d'amener des éléments appartenant à une autre pratique professionnelle au sein de la médiation. Il et elles disent instaurer une parenthèse dans le processus, un temps suspendu, hors médiation. Pour comprendre ce malaise, revenons à la distinction principale énoncée entre les deux métiers. Celle-ci réside dans le rapport institutionnel qu'entretiennent les travailleuses et travailleurs sociaux vis-à-vis de leur mandant. Pour Guillaume-Hofnung (2012) et Bonafé-Schmitt (1998), la travailleuse ou le travailleur social ne remplit pas les conditions pour être considéré comme un tiers externe, comme pourrait le faire une instance de médiation. Ce discours se retrouve dans les propos de Jacqueline lorsqu'elle décrit les incitations institutionnelles vis-à-vis des approches adoptées ou alors l'asymétrie de pouvoir entre elle et les bénéficiaires lorsqu'elle est estimée « *avoir à exiger* ».

Si ce type de rapport n'est pas remis en question, pouvons-nous affirmer que les médiatrices ou médiateurs en sont dépourvus? Pour Freynet, « s'il est exact que le travail social tient sa légitimité des institutions et qu'il est inscrit dans des rapports de pouvoir qui fixent ses limites, il est illusoire de penser que des médiateurs totalement objectifs pourraient exister hors de toute contrainte et de tout contexte » (2000, p. 102). C'est ainsi bien ce rappel du cadre institutionnel qui est fait lors des impasses communicationnelles. Il s'agit donc de tensions qui s'exercent dans le jeu des frontières professionnelles pour les personnes interviewées.

Conclusion

Nous avons vu que nombre d'auteur-e-s conceptualisent cette imbrication de la médiation en travail social, mais l'inverse ne l'est pas. Dans notre étude, nous montrons comment des médiatrices et médiateur intègrent ce que Freynet nomme le contexte et les contraintes dont ces derniers sont intégrés. Il est illusoire, comme elle l'affirme de faire l'impasse sur ce

contexte plus large dans lequel prend place les médiations familiales qui se concrétisent par les institutions judiciaires et celles de protection de l'enfance en Suisse. Les personnes interviewées de notre étude rappellent ce cadre dans les situations amenant à une impasse grâce à leur connaissance de ce contexte. L'inconfort exprimé par ces dernières s'explique par cette perspective procédurale de la définition de la médiation, cette approche métier qui tend à construire les frontières entre ces deux pratiques sur la dépendance des travailleuses et travailleurs sociaux vis-à-vis des institutions. Faire cet appel au cadre plus large c'est aussi rappeler que toute médiation familiale se déroule dans le contexte particulier des institutions et qu'elle n'est pas hors sol. C'est aussi affirmer que de nombreux ponts subsistent entre ces deux métiers et que l'évolution des cadres d'intervention évoluent et tendent à ce rapprochement, le fait que le juge peut exhorter les parents à la médiation n'est qu'un indice de ce rapprochement.

Pour Abbott, les "boundaries separate professions and they were the zones of action because they were the zones of conflict" (1995, p. 857). Selon nous, si ces tensions sont présentes entre ces deux métiers c'est aussi parce que les frontières de chacun restent floues. Pour le travail social, la question de l'élargissement des frontières se pose (Libois 2014) ainsi que la contestation de ces dernières par la présence d'intervenant-e-s du social non formé-e-s (Keller 2016). Pour la médiation, la question de sa définition et du statut des médiateurs entre instances et activités de médiation (Bonafé-Schmitt 1998) restent des éléments encore débattus. Le flou autour de ce qui constitue les frontières donne ainsi aux acteurs des marges de manœuvre dans leurs activités quotidiennes pour les transcender voire les questionner. Même si cela les met dans une situation d'inconfort.

Références bibliographiques

- Abbott, Andrew (1995). Things Of Boundaries. *Social Research*, 62(4), p. 857–882.
- Andreoli, Livio, & Darbellay, Karine (2019). *Les médiateurs urbains en Suisse romande : quelles spécificités par rapport aux travailleurs sociaux hors murs?* Paper presented at the 8^{ème} congrès de l'AIFRIS, Sociétés plurielles, Travail social et Vivre ensemble, Beyrouth.
- Astier, Isabelle (2005). Qu'est-ce qu'un travail public? Le cas des métiers de la ville et de l'insertion. In Jacques Ion (Éd.), *Le travail social en débat(s)* (p. 170–185). Paris: La Découverte.
- Bardin, Laurence (2013 [2^{ème} ed.]). *L'analyse de contenu* ([3^e éd.] ed.). Paris: PUF.
- Ben Mrad, Fathi (2012). Médiation et protection de l'enfance [Le travail social à l'épreuve de la conflictualité parentale]. *Politiques sociales et familiales*, 107, pp. 65–75.
- Bonafé-Schmitt, Jean-Pierre (1998). La médiation: un autre modèle de régu-

- lation sociale. In Yves Morhain (Ed.), *Médiation et lien social* (pp. 45–77). Revigny-sur-Ornain: Hommes et perspectives.
- Chouinard, Isabelle (2016). *La relation en travail social au Québec: analyse de l'action médiatrice de travailleurs sociaux en situation d'intervention sociale en Centres de santé et de services sociaux*. Université de Sherbrooke. Retrieved from <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/8869>.
- Chouinard, Isabelle, Couturier, Yves, & Lenoir, Yves (2009). Pratique de médiation ou pratique médiatrice? la médiation comme cadre d'analyse de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(2), pp. 31–45.
- De Briant, Vincent, & Palau, Yves. (2005). *La médiation. Définition, pratique et perspectives*. Paris: Nathan.
- Fiutak, Thomas (2009). *Le médiateur dans l'arène*. Toulouse: Érès.
- Guillaume-Hofnung, Michèle (2012 [1995, 1^{ère} éd.]). *La médiation*. Paris: PUF.
- Imhoos, Christophe (2017). État des lieux de la médiation familiale en Suisse romande. *Lettre des médiations*, 3, 14–20. Retrieved from https://www.observe-toiredesmediations.org/Asset/Source/refBibliography_ID-116_No-01.pdf.
- Ion, Jacques (2009). Travailleurs sociaux, intervenants sociaux: quelle identité de métier? *Informations sociales*, 152(2), pp. 136–142.
- Keller, Véréna (2016). *Manuel critique de travail social*. Lausanne, Genève: EESP et IES.
- Libois, Joëlle (2014). Identité et défis contemporains du travail social en Suisse. *VST – Vie sociale et traitements*, 2(122), pp. 51–58.
- Tapia, Claude (2010). La médiation: aspects théoriques et foisonnement de pratiques. *Connexions*, 1(93), pp. 11–22.
- Vandeninden, Élise (2016). De la médiation au médiateur: entre concept en SIC et sens commun. In Christine Servais (Éd.), *La médiation. Théorie et terrains*. (p. 19–36). Louvain-la-Neuve: De Boeck.

Annotations

- 1 PPMIn: Procédure Pénale applicable aux Mineurs.
- 2 Les neuf règles déontologiques édictées par la FSM sont les suivantes: 1. La qualification du médiateur. 2. L'indépendance. 3. L'équité du processus et l'impartialité. 4. La confidentialité. 5. L'établissement d'un contrat de médiation. 6. Le caractère volontaire. 7. Le devoir d'information aux médiés sur le processus et ses limites. 8. Le caractère équitable des solutions trouvées. 9. Le libre choix du médiateur. (<https://www.swiss-mediators.org/cms2/fr/fsm-sdm/documents/statuts-regles-deontologiques/>).
- 3 Les demandes en médiation émanent principalement des personnes concernées (41%), et, dans une très moindre mesure des tribunaux (22% en matière familiale), selon une enquête de la FSM citée par Imhoos (2017).
- 4 Nous utilisons les termes «métier» et «profession» comme synonymes en nous référant à Dubar & Tripiet (1998); Demazière (2009), cité par Keller (2016, pp. 127).

Parutions / Neuerscheinungen

Théorie / Theorie

Kessl Fabian, Lorenz Walter, Otto Hans-Uwe & White Sue (eds.) (2019). *European Social Work. A Compendium*. Stuttgart: Barbara Budrich.

Kuehni, Morgane (Dir.) (2020). *Le travail social sous l'œil de la prudence*. Lausanne/Bâle: HETSL/Schwabe.

Beck, Sylvia & Reutlinger, Christian (2019). *Die Wiederkehr der Wohnungsfrage. Historische Bezüge und aktuelle Herausforderungen für die Soziale Arbeit*. Zürich: Seismo.

Göbel, Sabrina; Karl, Ute; Lunz, Marei; Peters, Ulla & Zeller, Maren (Hrsg.) (2019). *Wege junger Menschen aus Heimen und Pflegefamilien. Agency in schwierigen Übergängen*. Weinheim: Beltz Juventa.

Magalhães de Almeida, Antonio & Berthod, Marc-Antoine (dir.) (2020). *L'accompagnement social et la mort*. Lausanne: Éditions HETSL.

Recherche / Forschung

Bolzman, Claudio, Felder, Alexandra & Fernández, Antonio (2020). *En transition. Trajectoires de formation de jeunes migrant-e-s en situation juridique précaire*. Genève: Editions ies.

Höpflinger, François, Hugentobler, Valérie & Spini, Dario (Dir.) (2019). *Habitat et vieillissement. Réalités et enjeux de la diversité*. Age Report IV. Zurich et Genève: Seismo.

Paulus Stefan, Reutlinger Christian, Spiroudis Eleni, Stiehler Steve, Hartmann Sibille & Makowka Sabine (Hg.) (2020). *Mechanismen der Sozialen Frage. Hin- und Ableitungen zur Sozialen Arbeit*. Berlin: Frank & Timme.

Schaden, Elias (2019). *Freiwilliges Engagement in der sozialraumorientierten Kinder- und Jugendhilfe. Perspektiven aus Graz, Stuttgart und Rosenheim*. Leverkusen/Opladen: Budrich Academic Press.

Vrancken, Didier (2019). *Les invisibilités barbares*. Genève/Liège: Editions ies/Presses universitaires de Liège.

Méthodes / Methodologie

Abplanalp Esther, Cruceli Salvatore, Disler Stephanie, Pulver Caroline & Zwilling, Michael (2020). *Beraten in der Sozialen Arbeit. Eine Verortung zentraler Beratungsanforderungen*. Bern: Haupt.

Verba, Daniel (2019). *Anthropologie des faits religieux dans l'intervention sociale*. Genève: Editions ies, coll. «Le geste social».

Histoire / Geschichte

Tschopp, Françoise (2020). *Le geste de Fernand Deligny. L'éducation aux prises avec les mots*. Genève: Editions ies, coll. «Le geste social».

Auteurs et auteurs / Autorinnen und Autoren

Laurence Bachmann, sociologue, est professeure à la Haute école de travail social Genève (HETS), HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Elle est directrice du MAS-DAS en Direction d'institutions éducatives. Ses préoccupations de recherche portent sur le rapport à l'argent et sur les processus de transformation de soi. Elle a publié *De l'argent à soi. Les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent* (aux Presses Universitaires de Rennes, en 2009) et, avec Marianne Modak et Pascal Gaberel, *Parentalité: perspectives critiques* (aux Cahiers de l'EESP, collection « Les outils », en 2016).
Mail: laurence.bachmann@hesge.ch

Fabian Berger, MA in Kulturwissenschaft Major Soziologie, wissenschaftlicher Mitarbeiter bei Careum Forschung. Schwerpunkte: Gesundheitssoziologie, Forschungen zur gemeinschaftlichen Selbsthilfe, Teilhabe von Menschen mit Beeinträchtigungen sowie zu pflegenden und betreuenden Angehörigen. Liste der Publikationen: http://www.careum.ch/documents/20181/125204/CV_Berger_Fabian.pdf
Mail: Fabian.berger@careum-hochschule.ch

Isabelle Csupor, sociologue, est professeure associée à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Elle mène des recherches en sociologie de la jeunesse et a travaillé sur la fabrication de la citoyenneté juvénile dans les rituels politiques et sur les usages de l'argent des jeunes « peu qualifié-e-s » en transition à l'âge adulte. Dernières publications: Aubry, Roxane, Csupor, Isabelle & Mercolli, Mauro (2019). Accompagner les sorties de prostitution: qui donne le rythme? *Actualité Sociale*, 78, p. 12–13. Scalambrin, Laure, Delay, Christophe, & Csupor, Isabelle (2019). Se priver ou se relâcher face aux contraintes matérielles? Les dispositions économiques plurielles des jeunes « peu qualifié-e-s », *Tsantsa*, 24, p. 99–103.
Mail: isabelle.csupor@hetsl.ch

Karine Darbellay, Master of Arts à l'Université de Neuchâtel. Elle est actuellement professeure associée à la HES-SO Valais, Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Elle y enseigne principalement la médiation au niveau Bachelor et Master en Travail social, en formation continue et à la Haute Ecole de Santé à Sion. Elle suit régulièrement des travaux de Bachelor questionnant les relations entre travail social et médiation. Elle mène actuellement un projet de recherche, financé par le domaine Travail social HES-SO, sur les liens entre médiation sociale et travail social hors murs. Dernière publication: Darbellay, Karine (2018). «Enseigner la médiation aux travailleurs sociaux et travailleuses sociales dans une HES», *ActualitéSociale*, 74, p. 10–13.

Liste des publications: <https://www.linkedin.com/in/karine-darbellay-98b797/>

Mail: karine.darbellay@hevs.ch

Christophe Delay docteur en sociologie, est professeur associé à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Ses recherches portent sur la vie quotidienne des catégories populaires, en particulier sur le rapport des jeunes et des familles à l'école (avenir scolaire et professionnel) et sur les usages de l'argent des jeunes «peu qualifié-e-s» en transition à l'âge adulte. Dernière publication: Scalabrini, Laure, Delay, Christophe, & Csupor, Isabelle (2019). Se priver ou se relâcher face aux contraintes matérielles? Les dispositions économiques plurielles des jeunes «peu qualifié-e-s», *Tsantsa*, 24, p. 99–103.

Mail: christophe.delay@hetsl.ch

Stefan Eberitzsch, Dr., Dozent und Projektleiter am Institut für Kindheit, Jugend und Familie, Departement Soziale Arbeit der Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften. Arbeitsschwerpunkte: Theorie und Empirie der Kinder- und Jugendhilfe, Kinderschutz, Ergänzende Hilfen zur Erziehung, Fremdplatzierung, aufsuchende Arbeit mit Familien (SPF), Frühe Förderung, Bildungs- und Sozialberichterstattung. Publikationen: <https://www.zhaw.ch/de/ueber-uns/person/ebez/>.

Mail: stefan.eberitzsch@zhaw.ch

François Geiser est assistant doctorant à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR), HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale et membre du Pôle de recherche national LIVES qui porte sur l'étude de la vulnérabilité dans le parcours de vie. Dans ce cadre, il poursuit une

thèse de doctorat portant sur la visée de préservation de l'autonomie dans le domaine des soins de longue durée. Son but est de comprendre à quels enjeux répond cette visée et par quels instruments elle est susceptible d'être mise en œuvre, pour saisir son influence sur la relation entre professionnel-le-s de santé et bénéficiaires dans le secteur des soins domiciliaires.

Mail: francois.geiser@hefr.ch

Olivier Grand, Master of arts en travail social, responsable du Domaine travail social, HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Il a été professeur auprès de la HETS-FR entre 2015 et 2018. Ses principaux domaines de spécialisation sont : sociologie des professions, déontologie et éthique appliquée en travail social. Publications: <https://people.hes-so.ch/fr/profile/olivier.grand>.

Mail: olivier.grand@hes-so.ch

Samuel Keller, Dr., ist Projektleiter und Dozent für Kindheit, Jugend und Familie am Departement Soziale Arbeit der Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften. Seine Forschungsschwerpunkte sind Kinder- und Jugendhilfe, speziell stationäre und teilstationäre Angebote, Pflegefamilienbereich und Adoption sowie Bedingungen des Aufwachsens und Konzepte des kindlichen Wohls. Publikationen: <https://www.zhaw.ch/de/ueber-uns/person/kesa/>.

Mail: samuel.keller@zhaw.ch

Lucia M. Lanfranconi, Prof. Dr. Phil., Research Fellowship an der UC Berkeley, US & Dozentin und Projektleiterin an der Hochschule Luzern – Soziale Arbeit. Schwerpunkte: Wohlfahrtsstaat, Sozial- und Gleichstellungspolitik, soziale und geschlechtsspezifische Ungleichheiten, Selbsthilfe. Letzte Veröffentlichung: Lanfranconi, Lucia M., Berger, Fabian und StremLOW, Jürgen (2019). *Selbsthilfeunterstützung, Selbsthilfegruppen und Selbsthilfefreundlichkeit in der Schweiz*. Bundesgesundheitsblatt. <https://doi.org/10.1007/s00103-018-2847-3>. Weitere Publikationen.

Mail: lucia.lanfranconi@hslu.ch

Benoît Renevey est professeur à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR), HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Titulaire d'un Master de l'Université de Fribourg en travail social et politiques sociales, ses principaux domaines de spécialisation sont la sociologie des organisa-

tions, la sociologie politique et les politiques sociales. CV et publications: <http://benoit.renevey.home.hefr.ch/>

Mail: benoit.renevey@hefr.ch

Sophie Rodari, sociologue et assistante sociale diplômée, spécialisée en évaluation des politiques publiques, est professeure à la Haute école de travail social de Genève (HETS), HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale et responsable scientifique du CAS en gestion de dettes. Ses principaux domaines de recherche sont liés aux effets des politiques sociales sur les pratiques professionnelles. Elle a coédité avec Jean Foucart, *Les usages sociaux de l'argent*, Pensée Plurielle, 2014/ 37 et, avec Laurence Bachmann (2014) «Analyser le travail social. Une approche intégrant l'agentivité et les rapports sociaux». *Pensée plurielle*, 35, p. 121–132.

Mail: sophie.rodari@hesge.ch

Laure Scalabrini est sociologue, docteure en sciences de l'éducation et collaboratrice de recherche à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL), HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Elle mène des recherches au croisement de la sociologie de l'éducation, des professions et du travail social et a récemment participé à une recherche sur les usages de l'argent des jeunes «peu qualifié·e·s» en transition à l'âge adulte. Dernière publication : Scalabrini, Laure, Delay, Christophe, & Csupor, Isabelle (2019). *Se priver ou se relâcher face aux contraintes matérielles? Les dispositions économiques plurielles des jeunes «peu qualifié·e·s»*. *Tsantsa*, 24, p. 99–103.

Mail: laure.scalabrini@hetsl.ch



Zürcher Hochschule
für Angewandte Wissenschaften

Soziale Arbeit

Infoveranstaltung

[www.zhaw.ch/
sozialarbeit/infoabend](http://www.zhaw.ch/sozialarbeit/infoabend)

Wir bilden Persönlichkeiten.

In welchem Bereich der Sozialen Arbeit Sie auch tätig sind: Eine Weiterbildung erhöht Ihre Kompetenzen für künftige Aufgaben. Die ZHAW bietet CAS, DAS, MAS und Kurse, bei denen sich Theorie und Praxis die Hand geben. Was Sie bei uns lernen, vertiefen Sie in Ihrem Berufsalltag – und umgekehrt.

Machen Sie den nächsten Schritt.

In welchem Handlungsfeld möchten Sie sich weiterbilden?

- Kindheit, Jugend und Familie
- Delinquenz und Kriminalprävention
- Soziale Gerontologie
- Community Development und Migration
- Sozialrecht
- Supervision und Beratung
- Sozialmanagement



www.zhaw.ch/sozialarbeit

Hochschulcampus Toni-Areal, Zürich



Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit



Master of Arts in Sozialer Arbeit mit Schwerpunkt Soziale Innovation

anwendungsorientiert | bewährt | flexibel | international

Ihr Berufsziel?

Verspüren Sie die Motivation, Angebote der Sozialen Arbeit aktiv zu gestalten, weiterzuentwickeln und voranzutreiben? Zum Beispiel im Kinderschutz, in der Jugendarbeit oder in der Schulsozialarbeit?

Unser Studium

Wir bieten Ihnen mit unserem flexibel gestaltbaren Master-Studium die notwendige Ausbildung dafür.

Beginn

Frühjahr: 22. Februar 2021, Herbst: 20. September 2021
Anmeldungen sind jederzeit möglich. Vollzeit- (3 Semester) oder
Teilzeitstudium (bis 8 Semester) möglich.

Stimmen zum Studium: www.masterstudium-sozialarbeit.ch

Hochschule für Soziale Arbeit FHNW
Evelin Rodriguez, T +41 62 957 28 32
masterstudium.sozialarbeit@fhnw.ch

www.masterstudium-sozialarbeit.ch



